ÉTAT DE SITUATION

dans l'industrie du poulet et du dindon au Québec

Québec
Ministère de l'Agriculture
des Pêcheries et de l'Alimentation

ÉTAT DE SITUATION

dans l'industrie du poulet et du dindon au Québec

Direction des politiques commerciales
et intergouvernementales

Juin 2001

106-0 5639 /

RÉALISATION DU DOCUMENT

Conception coordination et rédaction :

Michel Bergevin
Jean-Guy Dionne
Louise Vaillancourt
Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Collaborateur à la rédaction de La Financière agricole du Québec :

Yvon Boudreau
Direction de la recherche et de la planification

Collaborateurs à la rédaction du ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation :

Claude Chartrand
Direction de la sécurité du revenu agricole

Jean-Claude Bergevin
Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Mario Beaulieu
Pauline Brassard
Pierre Dumoulin
Carol Gilbert
Michel Marquis
Berchmans Ntibashoboye
Claude Roy
Direction de la recherche économique et scientifique

Sylvie Therrien
Direction de l'environnement et du développement durable

Roger Turcotte
Direction des services technologiques

D^re^ Sylvie Dansereau
D^re^ France Desjardins
Direction de l'épidémiosurveillance et de la santé animale

D^re^ Marie Nadeau
Direction régionale QASA Québec–Chaudière-Appalaches

Soutien technique :

Linda Arsenault
Guy Bélanger
Sylvie Boucher
Karine Picard
Serge Picard
Linda Vaillancourt

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec – 2001
ISBN – 2-550-37797-4

AVANT-PROPOS

Cette étude a été réalisée dans le cadre de l'exercice conduit par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) concernant l'examen quinquennal des interventions de la Fédération des producteurs de volailles du Québec (FPVQ) dans la mise en marché du poulet et du dindon.

Cet exercice découle des dispositions de l'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (L.R.Q., c. M-35.1), qui exige que chaque office de producteurs établisse devant la RMAAQ, tous les cinq ans, que le plan conjoint et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du ou des produits visés.

C'est dans ce contexte que la RMAAQ a demandé à la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) d'effectuer une étude sur l'évolution et la situation actuelle de l'industrie de la volaille du Québec.

Ce document présente une description et une analyse de divers aspects de l'industrie de la volaille, dont la production de poulet et de dindon, les conventions de mise en marché, la transformation, la distribution, les marchés, l'environnement et la recherche et développement. L'étude porte généralement sur la période allant de 1990 à 2000 et trace les perspectives d'avenir de ce secteur.

TABLE DES MATIÈRES

Page

CHAPITRE 1 : LA GESTION DE L'OFFRE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

1.1 L'historique 1
1.2 L'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) 2
1.3 Le renouvellement des accords fédéraux-provinciaux 2

CHAPITRE 2 : LA PRODUCTION DE POULET

2.1 Les contingents de production 5
2.2 La production au Canada 8
2.3 Le rapport entre la production et l'allocation au Canada 9
2.4 Le nombre d'exploitations au Canada 10
2.5 La production au Québec 11
2.6 La structure de production 12
2.7 La répartition régionale de la production au Québec 13
2.8 L'emploi dans la production au Québec 13
2.9 Le coût de production et la productivité 14
2.9.1 L'enquête effectuée par le GRÉPA en 1996 14
2.9.2 La productivité 15
2.10 Les prix payés aux producteurs 17
2.11 Les recettes monétaires 18
2.12 La situation financière des entreprises au Québec 19

CHAPITRE 3 : LA PRODUCTION DE DINDON

3.1 Les contingents de production 23
3.2 La production au Canada 24
3.3 Le nombre d'exploitations au Canada 26
3.4 La structure de production au Québec 27
3.5 La répartition régionale de la production au Québec 28
3.6 L'emploi dans la production au Québec 29
3.7 Le coût de production et la productivité 29
3.7.1 Le coût de production 29
3.7.2 La productivité 30

Page

3.8 Les prix payés aux producteurs 32
3.9 Les recettes monétaires 33
3.10 La situation financière des entreprises au Québec 34

CHAPITRE 4 : LA COMMERCIALISATION - LES CONVENTIONS DE MISE EN MARCHÉ

4.1 La détermination des besoins des acheteurs et de l'allocation provinciale 35
4.2 L'établissement du prix au producteur 36
4.3 Les autres dispositions prévues aux conventions de mise en marché 36
4.4 La dénonciation de la Convention de mise en marché du poulet 36

CHAPITRE 5 : LA TRANSFORMATION

5.1 La structure de l'industrie
5.1.1 Les établissements 39
5.1.2 Les abattages 42
5.1.3 La surtransformation 43
5.2 L'importance économique de l'industrie 44
5.3 L'emploi dans l'industrie 45
5.4 La productivité 47
5.5 Les prix de gros 47

CHAPITRE 6 : LA DISTRIBUTION

6.1 Le commerce de gros 51
6.2 Le commerce de détail 52
6.3 Les services alimentaires 52

CHAPITRE 7 : LES MARCHÉS

7.1 Le marché intérieur du poulet et du dindon au Canada
7.1.1 Le marché intérieur du poulet 57
7.1.2 Les facteurs d'évolution de la demande du poulet 59
7.2 Le marché intérieur du dindon 60
7.2.1 Les facteurs d'évolution de la demande du dindon 62
7.3 Le marché intérieur de la viande de poule 62
7.4 Le commerce interprovincial du poulet 63

Page

7.5 Le commerce interprovincial du dindon 64
7.6 Le commerce mondial 64
7.7 Les exportations du Canada
7.7.1 Les exportations totales de volaille 66
7.7.2 Les exportations de poulet 67
7.7.3 Les exportations de dindon 68
7.7.4 Les exportations de poule 68
7.8 Les importations du Canada
7.8.1 Les restrictions aux importations 68
7.8.2 Les importations totales de volaille 69
7.8.3 Les importations de poulet 70
7.8.4 Les importations de dindon 70
7.8.5 Les importations de poule 71

CHAPITRE 8 : L'ENVIRONNEMENT

8.1 La réglementation environnementale 73
8.2 Le portrait agroenvironnemental 74
8.2.1 La conduite des élevages 74
8.2.2 Les productions végétales 75

CHAPITRE 9 : RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Les principaux acteurs 77
9.2 Les principales activités de recherche des intervenants 78
9.3 L'évaluation des sommes consacrées au secteur de la volaille 79

CHAPITRE 10 : LES PERSPECTIVES D'AVENIR

10.1 Les prévisions de la demande et de l'offre 81
10.2 Les enjeux
10.2.1 La coordination entre les maillons 82
10.2.2 L'agroenvironnement 83
10.2.3 La sécurité alimentaire
10.2.3.1 La salubrité 84
10.2.3.2 L'utilisation d'antibiotique en alimentation animale 85
10.2.3.3 La traçabilité 86

LISTE DES TABLEAUX

Page

Tableau 2.1 Allocations annuelles totales de poulet au Canada, 1990 à 2000 6

Tableau 2.2 Répartition des allocations annuelles de poulet au Canada, 1990 à 2000 7

Tableau 2.3 Rapport de la production sous gestion de l'offre sur l'allocation totale au Canada, 1990 à 2000 9

Tableau 2.4 Production et allocation pour les marchés intérieurs et d'exportation du poulet au Québec, du 21 décembre 1997 au 13 janvier 2001 10

Tableau 2.5 Nombre d'entreprises de production de poulet au Canada, 1990 à 2000 11

Tableau 2.6 Répartition des entreprises et de la production de poulet au Québec, 1993 et 1997 12

Tableau 2.7 Nombre d'emplois dans la production de poulet au Québec, 1992 et 1996 14

Tableau 2.8 Critères de productivité dans la production de poulet à griller au Québec, 1990 à 2000 16

Tableau 2.9 Critères de productivité dans la production de poulet à rôtir au Québec, 1990 à 2000 16

Tableau 2.10 Bilan des entreprises de production de poulet au Québec, 31 décembre, 1995, 1997 et 1999 19

Tableau 3.1 Point de départ pour déterminer les allocations provinciales de dindon, 1999 23

Tableau 3.2 Nombre d'entreprises de production de dindon au Canada, 1990 à 2000 27

Tableau 3.3 Répartition des entreprises et de la production de dindon à griller au Québec, 1993 et 1997 27

Tableau 3.4 Répartition des entreprises et de la production de dindon lourd au Québec, 1993 et 1997 28

Tableau 3.5 Nombre d'emplois dans la production de dindon au Québec, 1992 et 1996 29

Tableau 3.6 Coût de production du dindon à griller, dinde mi-lourde et dindon mâle lourd, Québec, 1991 et 1999 30

Tableau 3.7 Critères de productivité dans la production de dindon à griller au Québec, 1990 et 2000 31

Tableau 3.8 Critères de productivité dans la production de dindon mâle lourd au Québec, 1990 et 2000 31

Page

Tableau 3.9 Bilan des entreprises de production de dindon au Québec au 31 décembre 1999 34

Tableau 5.1 Abattage de poulets et de dindons au Québec, et pourcentage du volume canadien, 1990 à 2000 42

Tableau 5.2 Statistiques générales sur l'industrie de la transformation et de la surtransformation de volaille, Québec, 1990 à 1998 45

Tableau 5.3 Prix de gros aux transformateurs de poulet et de dindon, Québec, 1990 à 2000 48

Tableau 6.1 Estimé des recettes de l'industrie des services alimentaires au Québec, 1999 53

Tableau 7.1 Estimation du niveau de consommation de poulet au Canada, pour divers secteurs du marché, 1990, 1993, 1996 et 1999 58

Tableau 7.2 Ventes au détail de dindon au Québec et au Canada, 1989, 1993, 1996 et 1999 61

Tableau 7.3 Production, importation, exportation et consommation apparente de viande de poule au Canada, 1980, 1990 et 2000 62

Tableau 7.4 Exportations et importations mondiales de viande de volaille, principaux pays et Québec, 1990 à 2000 65

Tableau 7.5 Valeur des exportations de l'industrie de la volaille du Québec et du Canada, 1990 à 1999 66

Tableau 7.6 Importations et exportations de volaille au Canada, 1990 à 2000 67

Tableau 9.1 Nombre de chercheurs en production avicole dans les universités québécoises, 2000 77

LISTE DES FIGURES

Page

Figure 2.1 Production de poulet au Canada, 1990 à 2000 8

Figure 2.2 Production de poulet au Québec, par catégorie, 1990 à 2000 11

Figure 2.3 Production régionale de poulet au Québec, 1993 et 1997 13

Figure 2.4 Coût de production du poulet à griller au Québec, 1996 et 1999 15

Figure 2.5 Prix payés aux producteurs de poulet à griller, 1990 à 2000 17

Figure 2.6 Prix payés aux producteurs de poulet à rôtir, 1997 à 2000 17

Figure 2.7 Recettes monétaires des producteurs de poulet, Canada 1990 à 2000 18

Figure 2.8 Actif moyen des entreprises de production de poulet, Canada, 1999 20

Figure 2.9 Taux d'endettement des entreprises de production de poulet, Canada, 1995, 1997 et 2000 20

Figure 2.10 Investissements effectués par les entreprises de production de poulet, Québec, 1995, 1997 et 1999 20

Figure 3.1 Production de dindon au Canada, 1990 à 2000 24

Figure 3.2 Production de dindon au Canada, par catégorie, 1990 à 2000 25

Figure 3.3 Production de dindon au Québec, par catégorie, 1990 à 2000 26

Figure 3.4 Production régionale de dindon au Québec, 1993 et 1997 28

Figure 3.5 Prix payés aux producteurs de dindon à griller de moins de 5,4 kg, 1990 à 2000 32

Figure 3.6 Prix payés aux producteurs de dindon à griller de 5,4 à 9,0 kg, 1990 à 2000 33

Figure 3.7 Prix payés aux producteurs de dindon lourd, 1990 à 2000 33

Figure 3.8 Recettes monétaires des producteurs de dindon, Canada, 1990 à 2000 33

Figure 5.1 Localisation des usines de transformation de la volaille au Québec 41

Figure 5.2 Part des provinces dans l'emploi de la transformation de la volaille au Canada, 1990 à 1998 46

Page

Figure 5.3	Heures travaillées par employé, 1990 à 1998	46
Figure 5.4	Taux horaire dans l'industrie de la volaille, 1990 à 1998	47
Figure 5.5	Prix moyens de vente du poulet au Québec, 1990 à 2000	48
Figure 5.6	Prix moyens de vente du dindon à griller au Québec, 1990 à 2000	49
Figure 7.1	Consommation apparente par personne au Canada, 1980 à 2000	57
Figure 7.2	Approvisionnement de poulet au Canada, 1980 à 2000	58
Figure 7.3	Indices des prix réels du bœuf, du porc et de la volaille au Canada, 1980 à 1999	59
Figure 7.4	Approvisionnement de dindon au Canada, 1980 à 2000	60
Figure 7.5	Consommation apparente par personne et indice des prix réels des autres volailles au Canada, 1980 à 1999	62
Figure 7.6	Commerce interprovincial de poulet vivant au Québec, 1990 à 2000	63
Figure 7.7	Commerce interprovincial de dindon vivant au Québec, 1990 à 2000	64
Figure 9.1	Montants des subventions et contrats de recherche, poulet et dindon, 1990 à 1998	79
Figure 10.1	Consommation apparente de viande par personne aux États-Unis, 1980 à 2000	81

LISTE DES ANNEXES

Tableau 2.1A	Allocations totales de poulet, pour différentes périodes, Canada, 1990 à janvier 2001
Tableau 2.2A	Nombre de poulet autorisé hors contingent, 2000-2001
Tableau 2.3A	Répartition de la production de poulet au Canada, 1990 à 2000
Tableau 2.4A	Nombre d'entreprises de production de poulet au Canada, 1990 à 2000
Tableau 2.5A	Prix payés aux producteurs de poulet à griller, Canada, 1990 à 2000
Tableau 2.6A	Prix payés aux producteurs de poulet à rôtir, Canada, 1997 à 2000
Tableau 3.1A	Allocations commerciales de dindon au Canada de 1990-1991 à 2000-2001
Tableau 3.2A	Répartition des allocations commerciales de dindon au Canada, 1990-1991 à 2000-2001
Tableau 3.3A	Répartition de la production totale de dindon au Canada, 1990 à 2000
Tableau 3.4A	Nombre d'entreprises de production de dindon au Canada, 1990 à 2000
Tableau 3.5A	Prix payés aux producteurs de dindon à griller de moins de 5,4 kg, 1990 à 2000
Tableau 3.6A	Prix payés aux producteurs de dindon à griller entre 5,4 kg et 9,0 kg, 1990 à 2000
Tableau 3.7A	Prix payés aux producteurs de dindon lourd, 1990 à 2000
Figure 3.1A	Production de dindon en Ontario, par catégorie, 1990 à 2000
Figure 3.2A	Production de dindon en Colombie-Britannique, par catégorie, 1990 à 2000
Tableau 5.1A	Liste des abattoirs sous inspection gouvernementale au Québec en 2000
Tableau 5.2A	Abattage de volaille, Québec, Ontario, provinces de l'Ouest et Canada, 1990 à 2000

Tableau 5.3A	Statistiques générales sur l'industrie de la transformation et surtransformation de volaille, 1990 à 1998
Tableau 5.4A	Prix moyens de vente du poulet au Québec, 1990 à 2000
Tableau 5.5A	Prix moyens de vente du dindon à griller au Québec, 1990 à 2000
Tableau 7.1A	Consommation apparente par personne au Canada, de 1980 à 2000
Tableau 7.2A	Approvisionnement et consommation de poulet au Canada, 1980 à 2000
Tableau 7.3A	Approvisionnement et consommation de dindon au Canada, 1980 à 2000
Tableau 7.4A	Indices des prix à la consommation au Canada, de 1980 à 1999
Tableau 7.5A	Approvisionnement et consommation de poule au Canada, 1980 à 2000
Tableau 7.6A	Commerce interprovincial de poulet vivant du Québec avec l'Ontario, de 1990 à 2000
Figure 7.1A	Achats interprovinciaux de dindon vivant par le Québec, de 1990 à 2000
Tableau 10.1A	Consommation apparente de viande par personne aux États-Unis, 1980 à 2000

CHAPITRE 1

LA GESTION DE L'OFFRE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

1.1 L'historique

Depuis 1971, les producteurs de volailles du Québec disposent d'un plan conjoint de mise en marché en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (L.R.Q., c. M-35.1). Le Plan conjoint des producteurs de volailles, qui est administré par la Fédération des producteurs de volailles du Québec (FPVQ), couvre les secteurs du poulet et du dindon de chair. Il a pour objet, notamment, de contrôler la production du poulet et du dindon de chair, de satisfaire aux exigences et aux besoins du marché et d'éviter une surproduction. Pour ce faire, le Plan accorde à la Fédération plusieurs pouvoirs, notamment ceux de contingenter la production et la mise en marché et de négocier les prix et les conditions de vente et de paiement avec les organismes accrédités.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) est l'organisme de supervision qui a pour principales fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires et de résoudre les difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits, en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

En 1972, la *Loi sur les offices des produits agricoles* (L.R. 1985, c. F-4) a permis l'établissement des offices nationaux de commercialisation. L'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD) et les Producteurs de poulet du Canada (PPC) ont été créés respectivement en 1974 et 1978. Ces offices sont chargés de l'administration de leur plan de commercialisation respectif qui permet, entre autres, de fixer le contingent national et de le répartir entre les provinces. La mise en place de systèmes nationaux de gestion de l'offre exige une délégation de pouvoirs entre les deux paliers de gouvernement. Cette délégation de pouvoirs a été actualisée dans le cadre d'accords fédéraux-provinciaux (AFP) qui réunissent, dans un document global, divers aspects comme le fondement juridique du système, les obligations des parties et une série d'éléments opérationnels qui définissent le mode de fonctionnement des offices canadiens.

Le Conseil national des produits agricoles (CNPA) est l'organisme fédéral qui assure la surveillance des offices canadiens de commercialisation, en veillant à ce que le régime de commercialisation méthodique maintienne, dans son fonctionnement, l'équilibre entre les intérêts des diverses parties en cause, des producteurs aux consommateurs.

Le conseil d'administration des PPC comprend quatorze membres, dont dix producteurs provenant des offices provinciaux de commercialisation, deux transformateurs, un surtransformateur et un représentant des restaurateurs et des services alimentaires. La Colombie-Britannique et l'Alberta siègent au conseil d'administration des PPC, mais n'en

sont pas membres en ce moment. La Colombie-Britannique n'est plus membre depuis 1990, alors que l'Alberta s'est retirée de l'AFP en décembre 2000 pour diverses raisons, notamment parce que la Colombie-Britannique, n'étant pas signataire de l'Accord, n'en respecte pas toutes les règles.

Pour ce qui est de l'OCCD, le conseil d'administration compte huit producteurs provenant des offices provinciaux de commercialisation, deux transformateurs et un surtransformateur. Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard ne sont pas membres compte tenu du faible volume de dindon produit par ces provinces.

1.2 L'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

En vertu du système de gestion de l'offre, une limitation des importations de produits étrangers avait également été instaurée au Canada. Depuis 1995, à la suite de la signature de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) par le Canada, les limitations quantitatives des importations de produits agricoles ont été remplacées par un système d'équivalents et de contingents tarifaires. Ainsi, pour plusieurs produits agricoles, dont le poulet et le dindon, des quotas tarifaires ont été établis. Les importations effectuées en deçà du seuil sont frappées de faibles taux de droit (0 % pour les États-Unis), alors que les importations excédentaires sont soumises à des tarifs nettement plus élevés (variant pour les produits de volaille de 154 % à 238 %). Au Canada, le contrôle des importations de produits agricoles est effectué au moyen de licences d'importation en vertu de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*. Cette loi est appliquée par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

L'Accord sur l'agriculture de l'OMC fixait le quota tarifaire de poulets à 39 844 tonnes. Ce quota tarifaire avait été déterminé en tenant compte que le Canada avait déjà accordé un accès de 7,5 % de la production de poulet de l'année précédente lors de la négociation de l'Accord de libre-échange Canada–États-Unis (ALE) et qu'on ne pouvait pas diminuer l'accès déjà accordé. Normalement, puisque ce contingent dépassait les 5 % d'accès minimal requis par l'Accord, il aurait dû demeurer fixe mais il continue à augmenter avec la croissance de la production au Canada en vertu des dispositions de l'ALE.

Pour la production du dindon, le niveau d'accès est fixé à 5 588 tonnes pour l'année 2000 et les années suivantes (5 % de la consommation nationale de la période de référence). Toutefois, comme lors de la négociation de l'ALE, le Canada avait accordé aux États-Unis un accès de 3,5 % de l'allocation nationale de l'année précédente, il est possible que le niveau d'accès prévu à l'OMC soit dépassé si l'allocation canadienne augmente de façon significative.

1.3 Le renouvellement des accords fédéraux-provinciaux

Au cours des dernières années, l'administration des plans de commercialisation du poulet et du dindon déroge, sur plusieurs aspects, des dispositions des AFP. Par exemple, le processus d'établissement et de partage des allocations entre les provinces a subi des modifications majeures. De plus, l'amendement à l'une ou l'autre des sections de ces

accords requiert le consentement unanime de tous les signataires. Par conséquent, le processus d'amendement des accords est fastidieux et complexe. En juillet 1998, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont convenu de réviser les AFP dans le secteur avicole afin que les offices nationaux jouissent d'une plus grande latitude pour adapter leurs systèmes de commercialisation à la conjoncture du marché.

Dans le secteur du poulet, l'élaboration d'un nouvel accord a été entreprise par l'Association nationale des régies agroalimentaires (ANRA) et par les PPC, en collaboration avec des représentants des divers intervenants de l'industrie. Les travaux de tous ces intervenants se sont poursuivis pendant plus de deux ans et à l'automne 2000, les PPC ont présenté un projet d'AFP complet. Le nouvel AFP sera adopté au cours de 2001.

Le nouvel accord sera accepté par toutes les provinces, permettant ainsi à la Colombie-Britannique et à l'Alberta de participer de nouveau au Plan national de commercialisation du poulet.

Dans le secteur du dindon, les travaux sur le renouvellement de l'AFP, qui ont débuté en 1998, ont été suspendus en 2000 car l'OCCD préférait attendre les résultats du processus de travail réalisé dans le secteur du poulet.

CHAPITRE 2

LA PRODUCTION DE POULET

2.1 Les contingents de production

Le système de contingent est le mécanisme en vertu duquel l'Office national (les PPC) attribue des allocations à chaque office provincial de commercialisation, déterminant la quantité qu'une province peut produire durant une période déterminée. Les offices provinciaux répartissent ensuite ce contingent entre les producteurs individuels.

Entre 1978 (date de la mise en place du Plan de commercialisation du poulet) et 1994, le Québec a connu une diminution de sa part du marché canadien, qui est passée de 36,9 % à 29,7 %, et affiche une croissance de son allocation (87 %) plus faible que la moyenne canadienne (134 %). À cette époque, les critères de la formule de partage des allocations n'étaient pas toujours utilisés rigoureusement par l'Office national. Dans les faits, le partage des allocations s'est parfois effectué par décision arbitraire des membres de l'Office national.

En 1994, en prévision de la signature des Accords de l'OMC et sous la pression de l'industrie ontarienne qui proposait des changements dans les modes d'allocation, les PPC ont adopté une approche davantage orientée vers le marché. Cette approche visait à établir les allocations nationales et provinciales, de façon à mieux répondre aux besoins de tous les intervenants de l'industrie. C'est en 1998 que les PPC ont adopté officiellement cette méthode d'allocation lors de la signature de l'« Entente nationale sur l'allocation ».

Le nouveau système d'allocation est basé sur un cycle mobile de huit semaines, ce qui permet en gros six périodes d'allocation par année (tableau 2.1A, en annexe). Il prévoit une démarche ascendante où chacun des transformateurs d'une province détermine la quantité de poulets dont il a besoin pour servir sa part de marché et en fait part à l'office provincial, qui définit les besoins du marché provincial. Celui-ci demande aux PPC une allocation équivalente à ses besoins. Les PPC établissent l'allocation nationale en tenant compte de ces demandes et des autres paramètres de l'entente.

En effet, le nouveau système prévoit notamment une limitation à la hausse des contingents provinciaux et régionaux. Une province ne peut accroître sa production de plus de 8 % pour une période par rapport à la période correspondante de l'année précédente, mais la croissance régionale et nationale ne peut dépasser 5 %. Aux fins de l'entente, il y a trois régions au Canada, l'Ouest, le Canada central (Ontario et Québec) et les provinces de l'Atlantique. Le système comporte également diverses mesures de rajustements de l'allocation de contingents afin d'éviter de trop fortes croissances de la production qui pourraient provoquer une détérioration des conditions du marché. Ces mesures visent à rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande sur les marchés.

En 1995, le gouvernement fédéral mettait fin à la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* (Nid-de-Corbeau). Il mettait en place un programme d'adaptation de 1,6 milliard de dollars pour permettre aux fermiers et à l'industrie alimentaire de l'Ouest de faire face aux nouvelles réalités du marché. Les producteurs de céréales de l'Ouest, du Manitoba en particulier, se sont tournés vers la production de viande pour expédier leurs grains plutôt que de payer des frais de transport plus élevés pour écouler leurs céréales sur les marchés d'exportation. Les deux principales productions visées étaient le porc et le poulet. La nouvelle méthode d'allocation adoptée par les PPC a permis une certaine réorientation des céréales vers la production de poulets.

À la suite des Accords de l'OMC en 1995, le marché d'exportation a été ouvert pour les produits de poulet. Avant 1995, le Canada devait limiter sa production afin de pouvoir contrôler ses importations. Depuis cette date, le contrôle des importations se fait uniquement par des équivalents tarifaires (tarif élevé qui, au départ, devait offrir la même protection) et la restriction sur les exportations a été abolie. Le contingent canadien comporte donc une composante « exportation ».

Au cours de la période de 1990 à 2000, l'allocation annuelle au Canada a augmenté de 5,1 % par année, s'élevant à 868,1 millions de kg au cours de cette dernière année (tableau 2.1).

Tableau 2.1

Allocations annuelles totales de poulet au Canada, 1990 à 2000

Année	Atlantiques	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique	Canada
			'000kg			
1990	43 937	169 222	191 615	81 130	58 916	544 820
1991	44 221	166 862	193 387	80 990	65 740	551 200
1992	44 032	167 837	192 651	81 340	70 432	556 292
1993	46 407	175 966	205 126	86 061	80 707	594 268
1994	52 011	203 847	241 480	97 873	92 252	687 463
1995	56 491	203 929	237 893	103 090	101 512	702 916
1996	58 033	203 219	234 547	103 312	99 183	698 293
1997	61 225	216 868	248 817	112 390	107 009	746 309
1998	65 881	234 011	268 948	126 233	115 360	810 433
1999	65 498	237 588	268 952	131 940	114 695	818 674
2000	70 502	249 198	285 378	140 365	122 653	868 097
Taux de croissance	**5,4**	**4,4**	**4,3**	**6,2**	**7,6**	**5,1**

Note : À compter de 1995, les allocations périodiques ont été ramenées sur une base annuelle

Sources : - Les Producteurs de poulet du Canada, données sur les allocations, 3 mai 2001.

- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

L'allocation totale du Québec a atteint 249,2 millions de kg en 2000. Elle a connu une croissance de 4,4 % annuellement au cours de cette période. Elle a toutefois été inférieure à la moyenne canadienne, mais presque équivalente à celle de l'Ontario, qui a été de 4,3 %.

Les provinces de l'Ouest ont connu de plus fortes augmentations de la production sous l'influence conjuguée de l'abolition de la *Loi sur le transport des grains* et l'ouverture des marchés extérieurs. Les Prairies ont augmenté leurs allocations de 6,2 %, alors que la Colombie-Britannique a eu la plus forte augmentation, avec une hausse annuelle moyenne de 7,6 %. La Colombie-Britannique a surtout profité de la période 1990-1994 pour augmenter substantiellement sa production. En 1994, lorsqu'elle a accepté de participer à l'Entente sur l'allocation, elle a fait reconnaître sa production comme allocation provinciale. De 1994 à 2000, l'allocation de la Colombie-Britannique a augmenté de façon plus conforme à la croissance nationale. Par contre, les provinces des Prairies ont surtout augmenté leur allocation entre 1995 et 2000, alors que leur taux de croissance annuel dépassait les 7 %.

Ceci s'est évidemment traduit par une diminution de la part de l'allocation québécoise au Canada, qui a diminué de 31,1 % à 28,7 % au cours de la décennie (tableau 2.2). C'est surtout au cours de la première partie de la décennie que le Québec a perdu des parts de l'allocation canadienne. Depuis 1995, la part du Québec est resté relativement stable. Les exportations sont un des principaux facteurs expliquant cette stabilité de la part du Québec.

Tableau 2.2
Répartition des allocations annuelles de poulet au Canada, 1990 à 2000

Année	Atlantiques	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique
			- % -		
1990	8,1	31,1	35,2	14,9	10,8
1991	8,0	30,3	35,1	14,7	11,9
1992	7,9	30,2	34,6	14,6	12,7
1993	7,8	29,6	34,5	14,5	13,6
1994	7,6	29,7	35,1	14,2	13,4
1995	8,0	29,0	33,8	14,7	14,4
1996	8,3	29,1	33,6	14,8	14,2
1997	8,2	29,1	33,3	15,1	14,3
1998	8,1	28,9	33,2	15,6	14,2
1999	8,0	29,0	32,9	16,1	14,0
2000	8,1	28,7	32,9	16,2	14,1
2000/1990 (%)	0,7	-7,6	-6,5	8,6	30,7

Sources : - Les Producteurs de poulet du Canada, données sur les allocations, 3 mai 2001.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

La part de l'Ontario a aussi diminué, mais, contrairement au Québec, sa part de marché a continué à diminuer depuis 1995, de sorte que sur le marché du centre du Canada, le Québec a su mieux profiter des occasions de marché que l'Ontario, surtout sur les marchés d'exportation.

Les provinces des Prairies avaient connu une décroissance importante de leur part de marché de 1990 à 1994. Toutefois, depuis 1995, leur part de marché a augmenté substantiellement, passant de 14,2 à 16,2 % des allocations totales canadiennes. L'abolition

de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* et le programme de transition sont des facteurs importants de cette croissance. Leurs coûts de production en ont été diminués de façon significative, rendant leur production plus compétitive avec celle du Centre du pays et de la Colombie-Britannique.

Quant à la Colombie-Britannique, si son allocation a augmenté considérablement de 1990 à 1995, sa part du contingent national a diminué légèrement au cours des dernières années.

2.2 La production au Canada

La production de poulet au Canada a augmenté de 52,5 % entre 1990 et 2000, s'élevant à 873,5 millions de kg au cours de cette dernière année (figure 2.1). Ceci traduit une hausse de la demande de poulet, qui a été soutenue tout au cours de la décennie. La production suit les allocations de contingents accordées aux producteurs. La production totale de poulet inclut la production de poulet réalisée en vertu du système de gestion de l'offre et celle qui n'y est pas assujettie. En effet, dans chaque province, les exploitations agricoles ont la possibilité de produire une certaine quantité de poulet qui n'est pas assujettie au système de la gestion de l'offre (tableau 2.2A, en annexe).

La production de poulet du Québec est passée de 169 millions de kg en 1990 à 243 millions en 2000, soit une croissance annuelle de 4,1 %. L'Ontario a connu la même augmentation. C'est la production de poulet de la Colombie-Britannique qui a connu la hausse la plus élevée, soit 7,2 % annuellement. Les productions de poulet du Québec et de l'Ontario ont connu les taux annuels moyens les plus bas au Canada entre 1990 et 2000.

Figure 2.1

Production de poulet au Canada, 1990 à 2000

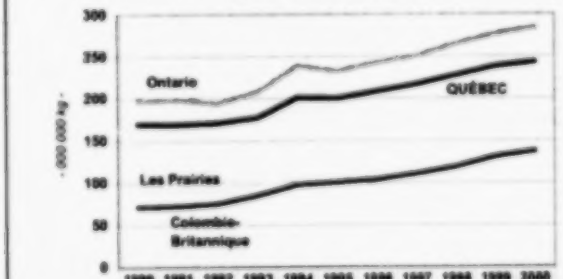

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
QC	169,4	169,1	170,0	177,3	200,0	200,2	208,4	216,6	227,1	237,0	242,9
ONT	197,3	198,6	193,9	209,2	238,0	232,6	242,9	250,5	265,0	276,7	284,1
Prairies	91,0	90,9	90,1	95,9	105,7	106,0	106,9	113,5	123,6	134,9	148,4
CB	71,0	72,2	74,9	84,9	97,2	100,3	103,8	110,1	118,3	130,5	137,0
CAN	573,9	575,5	574,4	613,5	695,7	695,1	720,9	790,3	798,5	847,1	873,5

Sources : - Statistique Canada, Production de volaille et oeufs, cat. 23-202.
- Les Producteurs de poulet du Canada, Repères, 24 janvier 2001.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

L'importance de la production du Québec par rapport à celle du Canada a décliné de 29,6 % à 27,8 % entre 1990 et 2000, soit une baisse de 6 % au cours de cette période (tableau 2.3A, en annexe). L'Ontario a connu la même diminution. Le Québec et l'Ontario ont connu les plus fortes baisses au Canada. La part de marché de la Colombie-Britannique a augmenté de près de 27 % de 1990 à 2000, s'établissant à 15,7 % au cours de cette dernière année.

2.3 Le rapport entre la production et l'allocation au Canada

Le Québec a eu, en moyenne, une production égale à son allocation totale de 1990 jusqu'au 20 décembre 1997. Toutefois, de 1998 à 2000, la production a été légèrement inférieure à celle de son quota, puisque le rapport de la production sur l'allocation totale était d'environ 98 %. Les provinces atlantiques et les provinces des Prairies ont connu une plus mauvaise performance à ce chapitre, connaissant un rapport inférieur à 100 % depuis 1996 (tableau 2.3).

Tableau 2.3

Rapport de la production sous gestion de l'offre sur l'allocation totale au Canada, 1990 à 2000

Période	Atlantiques	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique	Canada
			- % -			
1990	98,9	99,5	101,0	98,4	118,6	101,9
1991	99,3	100,7	101,0	99,6	108,8	101,5
1992	100,3	101,4	99,7	100,5	105,8	101,1
1993	100,2	100,4	100,7	101,9	104,5	101,3
1994	101,0	98,3	98,4	100,2	104,6	99,7
Du 1er janv. 1995 au 23 déc. 1995	100,5	100,6	99,5	99,9	100,4	100,1
Du 24 déc. 1995 au 18 janv. 1997	98,8	100,1	101,1	97,0	101,3	100,0
Du 19 janv. 1997 au 20 déc. 1997	98,1	101,1	101,3	99,3	103,4	101,0
Du 21 déc. 1997 au 16 janv. 1999	98,2	97,7	99,4	95,7	103,0	98,8
Du 17 janv. 1999 au 12 fév. 2000	99,7	98,3	100,5	99,2	111,3	101,1
Du 13 fév. 2000 au 13 janv. 2001	98,7	98,0	99,4	99,8	111,4	100,7

Sources : - Les Producteurs de poulet du Canada, données sur les allocations, 3 mai 2001.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Au Canada, la Colombie-Britannique est la seule province qui a continuellement dépassé son allocation totale de 1990 à 2000. En effet, la production de poulet de cette province dépassait en moyenne son contingent de 6,6 % au cours de cette période. Il est à souligner que cette province a eu une production qui a été supérieure à son allocation de plus de 10 % en 1999 et 2000. La situation n'est pas étrangère à la décision de l'Alberta de se retirer de l'Accord provincial, car le surplus de poulets se retrouvait sur le marché des autres provinces.

Au Québec, les producteurs ont rempli plus que leurs allocations intérieures au cours des trois dernières années. En 2000, la production intérieure atteignait 101,3 % de l'allocation intérieure. Toutefois, l'allocation pour l'exportation est loin d'avoir été totalement remplie. Les

producteurs ont produit 71 % de leur allocation d'exportation en 1998 et seulement 57 % de celle-ci pour l'année 2000. Cette situation est due au fonctionnement du système des allocations pour l'exportation (tableau 2.4).

Tableau 2.4

Production et allocation pour les marchés intérieurs et d'exportation du poulet au Québec, du 21 décembre 1997 au 13 janvier 2001

PÉRIODE	Allocation	Production	Production/Allocation
	- '000 kg -	*- '000 kg -*	*- % -*
		TOTALE	
Du 21 décembre 1997 au 16 janvier 1999[1]	245 659	239 996	97,7
Du 17 janvier 1999 au 12 février 2000[2]	259 756	255 248	98,3
Du 13 février 2000 au 13 janvier 2001[3]	229 527	224 838	98,0
		INTÉRIEURE	
Du 21 décembre 1997 au 16 janvier 1999[1]	228 765	227 900	99,6
Du 17 janvier 1999 au 12 février 2000[2]	237 597	238 540	100,4
Du 13 février 2000 au 13 janvier 2001[3]	212 259	214 930	101,3
		EXPORTATION	
Du 21 décembre 1997 au 16 janvier 1999[1]	16 895	12 096	71,6
Du 17 janvier 1999 au 12 février 2000[2]	22 159	16 708	75,4
Du 13 février 2000 au 13 janvier 2001[3]	17 268	9 908	57,4

: Inclut les périodes de A-17 à A-23.
: Inclut les périodes de A-24 à A-30.
: Inclut les périodes de A-31 à A-36.

ources : - Les Producteurs de poulet du Canada, données sur les allocations, 3 mai 2001.
- FPVQ, Rapports annuels.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

2.4 Le nombre d'exploitations au Canada

Le nombre d'exploitations de poulet qui détenaient des contingents de production au Canada ont augmenté de 18 % entre 1990 et 2000, pour atteindre 2 817 au cours de cette dernière année (tableau 2.4A, en annexe).

Les exploitations du Québec ont connu une hausse de 6 % et se situaient à 729 en 2000. Il y avait 1 150 entreprises en Ontario en 2000 et elles avaient augmenté de 31 % au cours de cette période. En comparaison, le nombre d'entreprises situées dans les provinces des Prairies s'établissait à 511, en hausse de 11 %, alors que la Colombie-Britannique connaissait une augmentation de 22 % au cours de la même période (tableau 2.5).

Tableau 2.5

Nombre d'entreprises de production de poulet au Canada, 1990 et 2000

Année	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique	Canada
			- nombre -		
1990	690	875	459	238	2 394
2000	729	1 150	511	290	2 817
Croissance (%)	5,7	31,4	11,3	21,8	17,7

Sources : - Les Producteurs de poulet du Canada, Manuel de données sur le poulet.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

2.5 La production au Québec

Au Québec, un producteur peut produire jusqu'à 100 poulets par année sans être obligé de détenir une allocation. La présente section traite uniquement de la production de poulet réalisée en vertu du système de gestion de l'offre. Les données de production sont toutes en poids éviscéré, alors que les catégories de poulet sont exprimées en poids vif.

La production de poulet se répartit en trois catégories : le poulet à griller conventionnel jusqu'à 2,35 kg, le gros poulet à griller d'un poids de 2,36 à 3 kg et le poulet à rôtir d'un poids supérieur à 3,1 kg.

La production de poulet du Québec est passée de 168 millions de kg à 243 millions de 1990 à 2000 (figure 2.2). En 1990, la production de poulet à griller conventionnel était de 146 millions de kg, soit 86 % de la production totale de poulet. Celle du gros poulet à griller représentait 8 millions de kg ou 5 % de la production. La production de gros poulets était de 14 millions de kg, soit 9 % de la production.

En 2000, la production de poulet à griller conventionnel ne représentait plus que 70 % de la production totale de poulet, soit 171 millions de kg, celle de gros poulet à griller s'élevait à 52 millions de kg, ou 21 % de la production totale de poulet. La production de poulet à rôtir a eu une légère croissance et s'établissait à 21 millions de kg, ou 9 % en 2000. Ainsi, la production de gros poulet à griller au Québec a été phénoménale, augmentant de 19 % par année au cours de cette période. Un phénomène particulier s'est produit en 2000, alors que la production de

Figure 2.2

Production de poulet au Québec, par catégorie 1990 à 2000

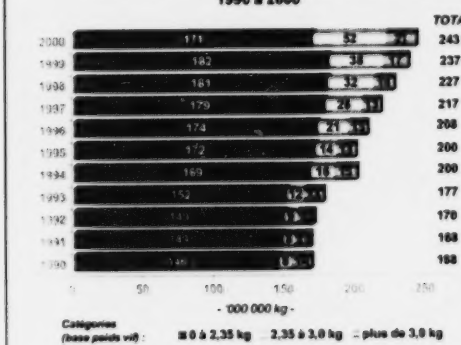

Sources : - Fédération des producteurs de volaille du Québec
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole

Tableau 2.5

Nombre d'entreprises de production de poulet au Canada, 1990 et 2000

Année	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique	Canada
			- nombre -		
1990	690	875	459	238	2 394
2000	729	1 150	511	290	2 817
Croissance (%)	5,7	31,4	11,3	21,8	17,7

Sources : - Les Producteurs de poulet du Canada, Manuel de données sur le poulet.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

2.5 La production au Québec

Au Québec, un producteur peut produire jusqu'à 100 poulets par année sans être obligé de détenir une allocation. La présente section traite uniquement de la production de poulet réalisée en vertu du système de gestion de l'offre. Les données de production sont toutes en poids éviscéré, alors que les catégories de poulet sont exprimées en poids vif.

La production de poulet se répartit en trois catégories : le poulet à griller conventionnel jusqu'à 2,35 kg, le gros poulet à griller d'un poids de 2,36 à 3 kg et le poulet à rôtir d'un poids supérieur à 3,1 kg.

La production de poulet du Québec est passée de 168 millions de kg à 243 millions de 1990 à 2000 (figure 2.2). En 1990, la production de poulet à griller conventionnel était de 146 millions de kg, soit 86 % de la production totale de poulet. Celle du gros poulet à griller représentait 8 millions de kg ou 5 % de la production. La production de gros poulets était de 14 millions de kg, soit 9 % de la production.

En 2000, la production de poulet à griller conventionnel ne représentait plus que 70 % de la production totale de poulet, soit 171 millions de kg, celle de gros poulet à griller s'élevait à 52 millions de kg, ou 21 % de la production totale de poulet. La production de poulet à rôtir a eu une légère croissance et s'établissait à 21 millions de kg, ou 9 % en 2000. Ainsi, la production de gros poulet à griller au Québec a été phénoménale, augmentant de 19 % par année au cours de cette période. Un phénomène particulier s'est produit en 2000, alors que la production de

Figure 2.2

Production de poulet au Québec, par catégorie 1990 à 2000

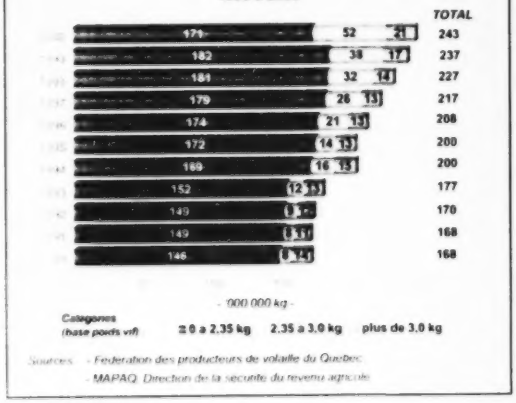

Sources : - Fédération des producteurs de volaille du Québec
MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole

poulet à griller conventionnel a baissé de 182 à 171 millions de kg, tandis que la production de gros poulet à griller a augmenté de 38 à 52 millions de kg. L'explication la plus plausible serait que le volume de poulet à griller conventionnel expédié en Ontario au cours de l'année 1999 a été remplacé par du gros poulet à griller au cours de l'année 2000.

2.6 La structure de production

La seule information disponible pour analyser la structure de la production du poulet provient de la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec. Les données de la Fiche concernent tous les producteurs, incluant ceux qui n'ont pas besoin de contingent pour produire du poulet. Comme cette monographie a pour sujet la production de poulet faite dans le cadre de la gestion de l'offre, le portrait a été restreint aux entreprises détenant un contingent de production au Québec.

Il y a eu une augmentation de 19 % de la production totale de poulet entre 1993 et 1997. Celle-ci s'est élevée à 139,6 millions de têtes au Québec au cours de cette dernière année. Le nombre de producteurs produisant du poulet est passé de 740 à 731 au cours de cette période. Ainsi, la production moyenne par entreprise au Québec est passée de 159 077 poulets en 1993 à 190 914 en 1997.

Les entreprises produisant plus de 360 000 poulets représentaient 49 % de la production en 1997 par rapport à 39 % en 1993 (tableau 2.6), alors que la part des entreprises produisant moins de 360 000 poulets avait diminué de 60 % à 52 % en 1997. La concentration de la production dans les entreprises de plus grande taille se poursuit donc.

Tableau 2.6

Répartition des entreprises et de la production de poulet au Québec, 1993 et 1997

Strate de production	1993		1997	
	Entreprise	Production	Entreprise	Production
(nombre)	- % -		- % -	
Moins de 179 999	68,6	28,4	62,1	21,9
De 180 000 à 359 999	20,8	32,1	22,6	29,6
De 360 000 à 539 999	6,2	17,1	9,6	21,8
De 540 000 et plus	4,3	22,4	5,7	26,7

Source : - MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole,
Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec.

2.7 La répartition régionale de la production au Québec

En 1997, les principales régions productrices étaient les suivantes (figure 2.3) :

⇒ Montérégie : 40,7 millions de poulets ou 29 % de la production québécoise;

⇒ Lanaudière : 33,6 millions, soit 24 % de la production;

⇒ Chaudière-Appalaches : 22,1 millions de poulets, soit 16 % de la production;

⇒ Centre-du-Québec : 15,6 millions de poulets, soit 11 % de la production;

⇒ Mauricie : 11,8 millions de poulets ou 8 % de la production.

Les entreprises de ces cinq régions ont produit 124 millions de poulets, soit 89 % du total québécois en 1997. En 1993, la production de poulet était de 117,8 millions au Québec. Les principales régions productrices étaient les mêmes qu'en 1997, avec un volume de 103 millions, soit 87 % du total. L'importance de chacune des régions est quasi similaire au cours de ces deux périodes.

Figure 2.3
Production régionale de poulet au Québec, 1993 et 1997

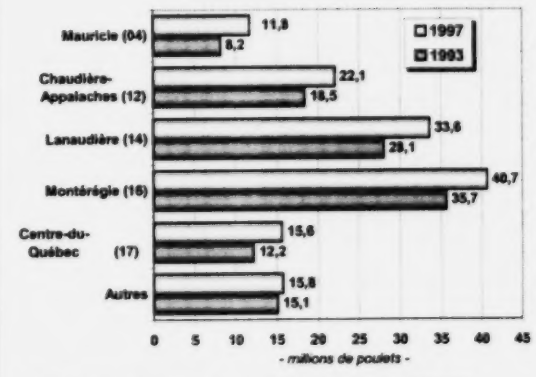

Note : Production de poulet : 1993 = 117 771 825 et 1997 = 139 594 320.
Source : - MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec.

2.8 L'emploi dans la production au Québec

D'après les données de la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, l'emploi dans la production de poulet semble diminuer. Il est passé de 2 130 en 1992 à 1 801 en 1996 (tableau 2.7). Toutefois, la diminution de l'emploi dans ce secteur de production pourrait être plus faible puisque les données de 1996 ne comprennent pas les emplois à temps partiel de 40 semaines ou plus.

La proportion de la main-d'œuvre familiale par rapport à celle embauchée semble rester relativement stable dans le temps. En effet, la main-d'œuvre familiale correspond à peu près à 57 % de l'emploi total dans ce secteur. Par contre, la main-d'œuvre embauchée à temps plein semble avoir diminué de presque la moitié entre 1992 et 1996. Le nombre d'employés à temps plein est passé de 407 en 1992 à 220 en 1996.

Tableau 2.7

Nombre d'emplois dans la production de poulet au Québec, 1992 et 1996

Année	Familiale	Temps plein	Temps partiel saisonnier	Total embauchée	Total main-d'œuvre
1992	1 203	407	520	**927**	**2 130**
1996	1 066	220	515	**735**	**1 801**

Source : - MAPAQ, Direction de la recherche économique et scientifique, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec.

2.9 Le coût de production et la productivité

Des études sur les coûts de production ont été réalisées périodiquement à l'échelle nationale pour la gestion du système. La dernière enquête remontait à 1990. Devant la faible représentativité de ce coût de production, la Fédération des producteurs de volailles du Québec a donné au Groupe de recherche en économie et politiques agricoles de l'Université Laval (GREPA) le mandat d'estimer de nouveau le coût de production du poulet du Québec en 1996. Une indexation de ce coût de production a été réalisée par la Fédération des producteurs de volailles du Québec pour le premier trimestre de l'année 1999. Depuis avril 1999, les indices fournis par Statistique Canada pour effectuer cette indexation ne sont plus disponibles. Celle-ci est toujours basée sur les critères techniques de l'enquête de 1996.

2.9.1 L'enquête effectuée par le GREPA en 1996

Le coût moyen de production du poulet à griller des fermes avicoles québécoises a été déterminé à partir d'un échantillon représentatif de producteurs ayant des contingents variant entre 2 000 et 13 935 mètres carrés. La population statistique incluait au moins 50 % des producteurs réalisant ensemble au moins 70 % du volume produit au Québec.

Plusieurs critères techniques caractérisant spécifiquement la production de poulet à griller proviennent de cette enquête. Les fermes avicoles échantillonnées détenaient en 1996 un contingent moyen de poulet à griller de 4 861 mètres carrés. Le nombre d'élevages par année était en moyenne de 6,25. Le taux de mortalité en cage a été de 0,6 % et le taux de confiscation a atteint 1,7 % en 1996.

Le coût de production est constitué de trois éléments : les coûts réels totaux, la rémunération du temps de travail non payé (par opposition au temps de travail des salariés) et la rémunération de l'avoir propre ou encore des actifs, selon le cas. Les taux de rémunération utilisés pour déterminer les montants d'amortissement et les coûts de main-d'œuvre et de rendement de l'actif sont basés sur les lignes directrices du Conseil national des produits agricoles.

Le coût de production du poulet à griller a diminué de 12,6 % entre 1996 et 1999, s'établissant à 113,74 cents le kilogramme au cours de cette dernière année (figure 2.4). Les deux principaux postes du coût de production sont les coûts des moulées et les achats de poussins.

C'est principalement le coût des moulées qui a diminué entre ces deux années, passant de 72,05 cents le kilogramme en 1996 à 54,01 en 1999, soit une baisse de 25 %. Toutefois, l'année 1996 est une année peu représentative puisque la sécheresse qui avait eu lieu aux États-Unis en 1995 a eu pour effet d'augmenter considérablement les prix des grains et nécessairement celui des moulées.

Figure 2.4

Coût de production du poulet à griller au Québec, 1996 et 1999

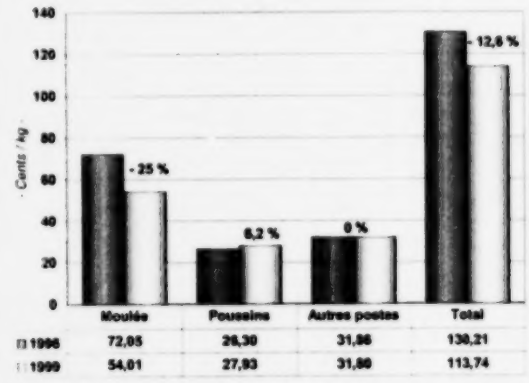

	Moulée	Poussins	Autres postes	Total
1996	72,05	26,30	31,86	130,21
1999	54,01	27,93	31,86	113,74

Sources : - GREPA, Les coûts de production du poulet à griller au Québec en 1996.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Le coût des poussins a toutefois connu une hausse de 6,2 % au cours de cette période et il s'élevait à 27,93 cents le kilogramme en 1999.

2.9.2 La productivité

Sur plusieurs aspects, la productivité s'est beaucoup améliorée au cours de la décennie. Des contacts effectués auprès de différentes entreprises québécoises ont permis d'observer de réels progrès, notamment dans la réduction de la durée d'élevage (qui s'est traduite par une diminution du taux de mortalité) et du taux de conversion alimentaire. Ainsi, les oiseaux sont vendus plus jeunes et à des poids d'abattage plus élevés en 2000 comparativement à 1990. Ils ont maintenant une meilleure résistance aux maladies et au stress.

D'après l'information recueillie auprès de ces entreprises, la durée d'élevage de la production de poulet à griller (mâles et femelles) est passée de 43 jours en 1990 à près de 40 jours en 2000 (Tableau 2.8). Les taux de mortalité[1] des élevages de poulet à griller ont baissé considérablement, surtout pour les poulets mâles où le taux de mortalité a diminué de plus de la moitié. Des modifications apportées à la régie d'élevage (les premières semaines) ne sont pas étrangères à ce résultat. Le taux de mortalité des poulets femelles est moins élevé que celui des mâles, notamment parce qu'elles sont abattues plus jeunes, ce qui les rend moins fragiles lors des situations de stress, comme lors du chargement et du transport vers les abattoirs.

[1] Les couvoirs livrent 2 % de plus de poussins que le nombre demandé par les producteurs de poulet. Le taux de mortalité exclut cette valeur de 2 %.

Tableau 2.8

Critères de productivité dans la production de poulet à griller au Québec, 1990 et 2000

Critères de productivité	Mâle		Femelle	
	1990	2000	1990	2000
Poids vivants *(kg)*	2,22	2,36	1,87	1,96
Taux de conversion *(kg moulée/kg poids)*	2,01	1,82	2,02	1,84
Taux de mortalité *(%)*	4,19	1,70	2,02	0,70
Taux de confiscation *(%)*	2,72	3,55	2,44	2,68
Durée de l'élevage *(jrs)*	43,47	40,40	42,60	39,37

Source : - MAPAQ, Direction des services technologiques.

Les taux de confiscation des poulets mâles et femelles ont augmenté de 1990 à 2000. Cette situation serait attribuable, entre autres, au fait que, depuis quelques années, les poulets sont davantage sujets aux maladies, comme la cellulite et l'ascite. Ces maladies ne causent pas de mortalité, mais peuvent hausser le taux de confiscation à l'abattoir. Il est à noter que les taux de conversion de ces entreprises ont diminué de façon remarquable au cours de cette période.

La durée d'élevage dans la production de poulet à rôtir a également diminué, passant de 62 à 57,5 jours de 1990 à 2000 (tableau 2.9). Un fait marquant de cette période a été la mise en place du *Guide des bonnes pratiques sur le transport et la manipulation des oiseaux*, qui a contribué à diminuer de façon significative les confiscations de poulet à rôtir aux abattoirs. Le taux de mortalité a grandement diminué, pour se situer à 2,64 % en 2000.

Tableau 2.9

Critères de productivité dans la production de poulet à rôtir au Québec, 1990 et 2000

Critères de productivité	1990	2000
Poids vivants *(kg)*	3,60	3,57
Taux de conversion *(kg moulée/kg poids)*	2,25	2,04
Taux de mortalité *(%)*	6,00	2,64
Taux de confiscation *(%)*	4,00	3,47
Durée de l'élevage *(jrs)*	62,00	57,45

Source : - MAPAQ, Direction des services technologiques.

Contrairement à la production de poulet à griller, le taux de confiscation de poulet à rôtir serait en baisse s'établissant à 3,47 % en 2000. Le taux de conversion est passé de 2,25 kg de moulée par kg de poids vif à 2,04 en 2000, alors que le poids à l'abattage se maintenait au cours de ces deux années.

2.10 Les prix payés aux producteurs

Au Québec, les prix payés aux producteurs sont déterminés par négociation entre la Fédération des producteurs de volailles (FPVQ) et l'Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAQ) selon les termes de la Convention de mise en marché.

Les prix payés aux producteurs du poulet à griller, de moins de 2,3 kg, au Québec et en Ontario, varient dans le même sens de 1990 à 2000 (figure 2.5 et tableau 2.5A, en annexe). De plus, comme les producteurs et les transformateurs se sont entendus pour un prix de référence identique dans le Canada central, ce prix est équivalent depuis 1998.

On constate que les prix ont subi une chute radicale entre 1993 et 1994 lorsque les PPC ont mis en place le nouveau système d'allocation. La période d'implantation a été marquée par une forte hausse de la production laquelle n'était pas nécessaire sur le marché intérieur. La situation s'est ajustée en 1995. Par la suite, la hausse du prix des céréales a fait grimper le coût de production, de sorte que les prix ont connu une hausse substantielle en 1996 et 1997. La chute des prix des céréales en 1998 a aussi entraîné une diminution des prix. Les prix semblent se stabiliser en 2000.

Figure 2.5

Prix payés aux producteurs de poulet à griller, 1990 à 2000

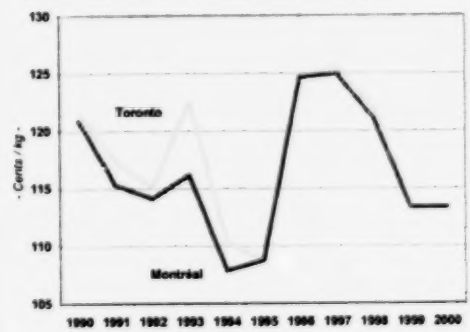

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, Revue du marché avicole.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Figure 2.6

Prix payés aux producteurs de poulet à rôtir, 1997 à 2000

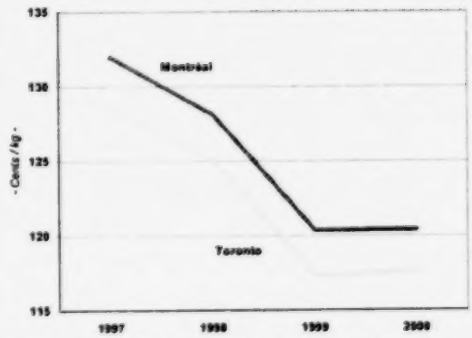

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, Revue du marché avicole.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Les prix des poulets à rôtir ne sont disponibles que pour les années 1997 à 2000 (figure 2.6 et tableau 2.6A, en annexe). En moyenne, ce prix a été de 125,2 cents/kg à Montréal, comparativement à 122,2 cents/kg à Toronto. Le prix à Montréal a été en moyenne légèrement plus élevé que celui de Toronto. Là aussi, la diminution des prix des céréales a entraîné les prix du poulet à rôtir à la baisse.

2.11 Les recettes monétaires

Les recettes monétaires en provenance du marché au Canada ont augmenté à un taux annuel moyen de 4,5 %, passant de 956 millions de dollars en 1990 à 1,35 milliard en 2000 (figure 2.7).

Figure 2.7

Recettes monétaires des producteurs de poulet, Canada 1990 à 2000

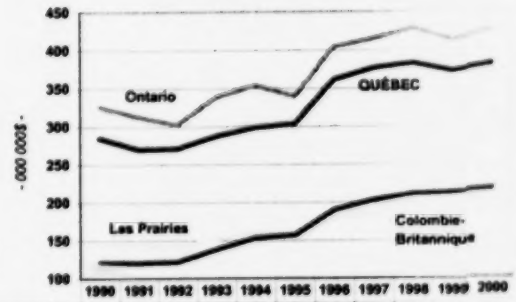

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
QC	285	270	271	287	299	304	361	377	383	372	381
ONT	326	312	302	338	354	339	404	415	429	414	426
Prairies	148	142	141	152	160	155	179	186	197	201	213
CB	121	121	122	138	153	157	190	203	211	213	217
CAN	956	921	912	996	1 052	1 044	1 242	1 291	1 337	1 314	1 347

Sources : - Statistique Canada, catalogues 21-603 et 23-202.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Les recettes monétaires du Québec ont connu une hausse annuelle moyenne de 4,1 %, s'élevant à 381 millions en 2000. Cette croissance a été supérieure à celle de l'Ontario qui était de 3,7 % par année. Par contre, celles-ci sont demeurées stables au cours des quatre dernières années, l'augmentation de la production compensant tout juste les baisses de prix. Cependant, étant donné la baisse du prix des céréales, on peut présumer que le revenu net des producteurs s'est amélioré.

En comparaison, les recettes monétaires de la Colombie-Britannique et des provinces des Prairies augmentaient annuellement de 7,1 % et 4,4 % respectivement.

La part des recettes monétaires du poulet du Québec, comparativement au Canada, a diminué de 29,8 % en 1990 à 28,3 % en 2000, tout comme celle de l'Ontario qui a connu toutefois une baisse plus importante.

La part des recettes des provinces des Prairies connaissait beaucoup de variabilité au cours de cette période, alors que celle de la Colombie-Britannique augmentait de 12,7 % en 1990 à 16,1 % en 2000.

2.12 La situation financière des entreprises au Québec

Selon les données de l'Enquête financière sur les fermes de Statistique Canada, la valeur moyenne des fermes qui produisent du poulet est supérieure à celle de l'ensemble du secteur agricole au Québec. Leur actif s'élevait à 1,7 million de dollars par entreprise en 1999 comparativement à 936 000 $ pour l'ensemble des fermes (tableau 2.10). Toute proportion gardée, elles sont également moins endettées. Leur taux d'endettement est de 16 %, alors qu'il est de 24 % dans l'ensemble du secteur agricole. Leur dette moyenne est de 270 000 $, de sorte que leur avoir net s'établit à 1,5 million de dollars.

Tableau 2.10
Bilan des entreprises de production de poulet au Québec, au 31 décembre, 1995, 1997 et 1999

	1995	1997	1999
		- 000 $/ferme -	
Actif total	1 164	1 176	1 742
- Contingents	511	475	908
Passif	233	234	270
Avoir net	931	942	1 472
Taux d'endettement (%)	20,0	19,9	15,5
Dette/revenus bruts	0,43	0,44	0,47

Sources : - Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes.
- La Financière agricole du Québec,
Direction de la recherche et de la planification.

Au cours des dernières années, la valeur des entreprises s'est accrue de près de 50 %. En moyenne, leur actif est passé de 1,2 million de dollars à 1,7 million de dollars depuis le milieu de la décennie. Cette augmentation est principalement attribuable à une appréciation de la valeur des contingents détenus par ces entreprises. Celle-ci était de 908 000 $ en moyenne en 1999, comparativement à 511 000 $ en 1995. Ceci a entraîné une diminution du taux d'endettement de 20 % en 1995 à 16 % en 1999 puisque l'appréciation des contingents n'a pas généré de sorties monétaires correspondantes. Depuis le milieu de la décennie, l'avoir net de ces entreprises est passé de 931 000 $ à 1,5 million de dollars.

La structure financière des producteurs de poulet au Québec se compare avec celles observées dans les principales régions canadiennes, pour lesquelles des données fiables sont disponibles. La valeur moyenne des fermes est légèrement supérieure en Ontario et en Colombie–Britannique, soit 1,9 million de dollars (figure 2.8). La valeur des contingents détenus par entreprise en Ontario est de 978 000 $ par rapport à 908 000 $ au Québec. Elle s'est accrue de 90 % entre 1997 et 1999, tant en Ontario qu'au Québec. La valeur moyenne des contingents par entreprise est de 770 000 $ en Colombie-Britannique et de 550 000 $ dans la région de l'Atlantique.

Figure 2.8
Actif moyen des entreprises de production de poulet
Canada, 1999

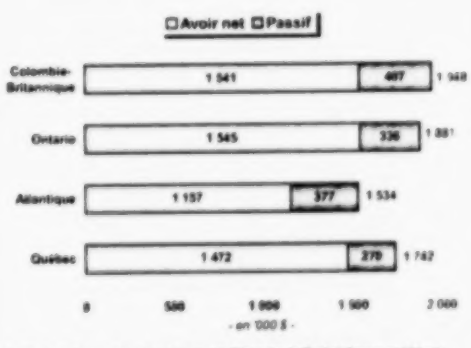

Note : La précision des données pour le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta est inférieure à celle que Statistique Canada considère comme fiable.

Sources : - Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes
- La Financière agricole du Québec,
Direction de la recherche et de la planification

Figure 2.9
Taux d'endettement des entreprises de production de poulet
Canada, 1995, 1997 et 2000

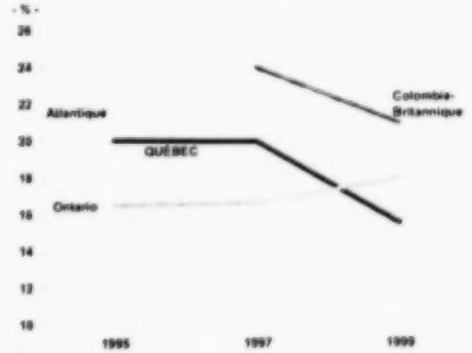

Sources : - Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes
- La Financière agricole du Québec,
Direction de la recherche et de la planification

Les entreprises du Québec sont les moins endettées en proportion de leur actif. Le taux d'endettement atteint 18 % en Ontario, 21 % en Colombie-Britannique et 25 % dans les provinces atlantiques (figure 2.9). La dette par dollar de revenu est également moins élevée pour les producteurs de poulet du Québec. Elle était de 0,47 $ par dollar de revenu brut en 1999, comparativement à 0,71 $ pour les producteurs de la Colombie-Britannique, à 0,68 $ pour ceux de l'Ontario et à 0,48 $ pour ceux de l'Atlantique.

Au Québec, les entreprises de production de poulet généraient des revenus bruts moyens de 576 000 $ en 1999. Il s'agit d'une hausse de 8 % par rapport à 1997. Ils sont supérieurs à ceux des entreprises de l'Ontario, qui sont de 492 000 $, et se comparent avec la Colombie-Britannique à 573 000 $.

En 1999, chaque entreprise québécoise a consacré en moyenne 86 000 $ à des projets d'investissement (figure 2.10). Dans l'ensemble, la valeur de ces investissements totalise 40 millions de dollars. Les investissements ont récemment connu un mouvement à la hausse. En 1995 et 1997, les dépenses à ce titre étaient évaluées à un peu moins de 20 millions de dollars.

Au cours des dernières années, les activités de la Société de financement agricole (SFA), maintenant La Financière agricole du Québec, ont reflété cette évolution. De 1995 à 1999, la Société a garanti des prêts aux exploitations

Figure 2.10
Investissements effectués par les entreprises
de production de poulet - Québec, 1995, 1997 et 1999

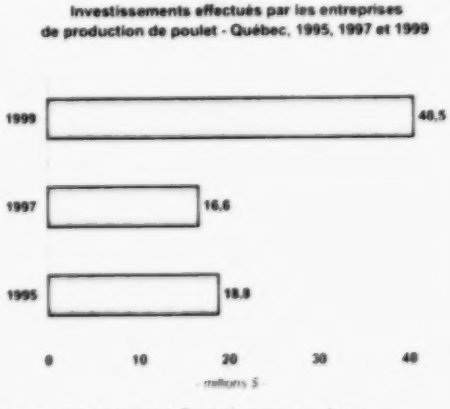

Sources : - Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes
- La Financière agricole du Québec,
Direction de la recherche et de la planification

Figure 2.8
Actif moyen des entreprises de production de poulet
Canada, 1999

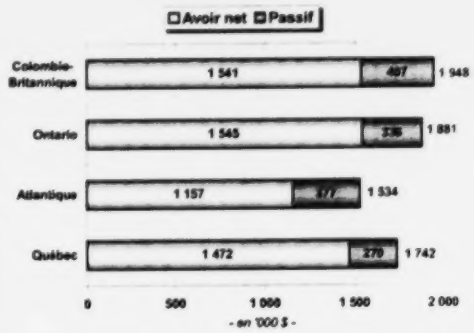

Note : La précision des données pour le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta est inférieure à celle que Statistique Canada considère comme fiable.

Sources : - Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes.
- La Financière agricole du Québec,
Direction de la recherche et de la planification.

Figure 2.9
Taux d'endettement des entreprises de production de poulet
Canada, 1995, 1997 et 2000

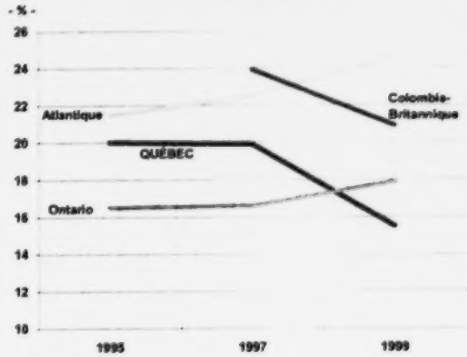

Sources : - Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes.
- La Financière agricole du Québec.
Direction de la recherche et de la planification.

Les entreprises du Québec sont les moins endettées en proportion de leur actif. Le taux d'endettement atteint 18 % en Ontario, 21 % en Colombie-Britannique et 25 % dans les provinces atlantiques (figure 2.9). La dette par dollar de revenu est également moins élevée pour les producteurs de poulet du Québec. Elle était de 0,47 $ par dollar de revenu brut en 1999, comparativement à 0,71 $ pour les producteurs de la Colombie-Britannique, à 0,68 $ pour ceux de l'Ontario et à 0,48 $ pour ceux de l'Atlantique.

Au Québec, les entreprises de production de poulet généraient des revenus bruts moyens de 576 000 $ en 1999. Il s'agit d'une hausse de 8 % par rapport à 1997. Ils sont supérieurs à ceux des entreprises de l'Ontario, qui sont de 492 000 $, et se comparent avec la Colombie-Britannique à 573 000 $.

En 1999, chaque entreprise québécoise a consacré en moyenne 86 000 $ à des projets d'investissement (figure 2.10). Dans l'ensemble, la valeur de ces investissements totalise 40 millions de dollars. Les investissements ont récemment connu un mouvement à la hausse. En 1995 et 1997, les dépenses à ce titre étaient évaluées à un peu moins de 20 millions de dollars.

Au cours des dernières années, les activités de la Société de financement agricole (SFA), maintenant La Financière agricole du Québec, ont reflété cette évolution. De 1995 à 1999, la Société a garanti des prêts aux exploitations

Figure 2.10
Investissements effectués par les entreprises
de production de poulet - Québec, 1995, 1997 et 1999

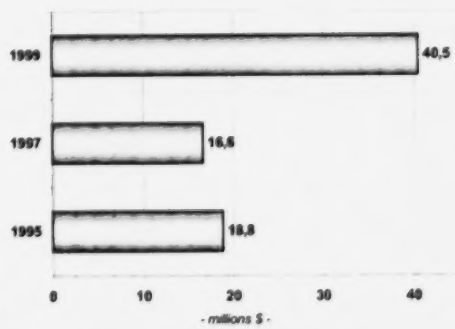

Sources : - Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes.
- La Financière agricole du Québec.
Direction de la recherche et de la planification.

spécialisées dans la production du poulet pour des montants entre 5 et 11 millions de dollars par année. Au cours des neufs premiers mois de 2000-2001, le financement consenti a atteint 17,0 millions de dollars. Dans l'ensemble, on dénombre à la SFA 240 clients spécialisés dans l'élevage de poulet, pour un encours de 52 millions de dollars.

CHAPITRE 3

LA PRODUCTION DE DINDON

3.1 Les contingents de production

Le Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec couvre la production des dindons à griller et lourds. Il doit aussi tenir compte de la production de viande provenant de l'abattage des dindons de reproduction.

Le système d'allocation de contingent est le mécanisme en vertu duquel l'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD) attribue des allocations à chaque office provincial de commercialisation, déterminant la quantité qu'une province peut produire pendant une période déterminée. Les offices provinciaux répartissent ensuite cette allocation en contingents entre les producteurs individuels.

Jusqu'en 1994, la répartition se faisait selon les critères de l'Accord fédéral-provincial, notamment les coûts de production respectifs et les changements dans les marchés du dindon. En 1994, la nouvelle formule prévoyait que 65 % de l'accroissement des contingents serait distribué aux provinces au prorata de leur part de l'allocation nationale et l'autre 35 % en fonction de l'accroissement de leur marché.

En 1999, une nouvelle politique a été développée afin d'établir les allocations provinciales. Une base a été établie à 132 millions de kg et a été répartie en allocations provinciales (tableau 3.1). Ce volume et cette répartition servent de point de départ pour toute hausse ou baisse subséquente du contingent national.

Tableau 3.1
Point de départ pour déterminer les allocations provinciales de dindon, 1999

Province	Allocation	Parts provinciales
	- kg -	- % -
Colombie-Britannique	15 563 401	11,79
Alberta	11 943 578	9,05
Saskatchewan	4 955 662	3,75
Manitoba	9 313 455	7,06
Ontario	53 460 561	40,5
Québec	30 221 228	22,89
Nouveau-Brunswick	2 677 236	2,03
Nouvelle-Écosse	3 864 878	2,93
- Total	131 999 999	100

Sources : - OCCD, Politique sur l'allocation du contingent commercial national.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Les modifications annuelles du contingent national de dindon sont allouées aux provinces sur la base de leur part du contingent de 132 millions de kg. Ces allocations commerciales provinciales peuvent aussi être ajustées selon une estimation des fluctuations des marchés provinciaux. De plus, chaque province peut accéder à deux banques de contingents pour des nouveaux produits ou des conditions particulières de marché.

L'allocation totale inclut l'allocation commerciale et la viande provenant des multiplicateurs. L'allocation commerciale couvre la production locale destinée au marché intérieur et la viande provenant des dindes multiplicatrices. L'allocation commerciale n'inclut toutefois pas les exportations, contrairement à ce qui a été présenté pour les allocations du poulet au chapitre 2.

L'allocation commerciale de la production de dindon au Canada a oscillé de 117 à 131 millions de kg entre 1990-1991 et 2000-2001, s'élevant à 131,0 millions de kg au cours de cette dernière année (tableau 3.1 A en annexe).

Le Québec se situe au dernier rang avec une croissance minime au cours de cette période, et son allocation s'est élevée à 30 millions de kg en 2000-2001. En comparaison, l'allocation de l'Ontario a connu une croissance similaire; elle s'établissait à 53,1 millions de kg au cours de cette dernière année. C'est la province de la Colombie-Britannique qui a le plus augmenté, avec un taux annuel moyen de 1,8 %.

Au cours de cette période, la part de l'allocation québécoise au Canada a légèrement diminué de 23,6 % en 1990-1991 à 22,9 % en 2000-2001 (tableau 3.2A en annexe). Cette baisse de l'allocation ne reflète pas entièrement l'évolution de la production de dindon au Québec puisque les allocations n'incluent pas les exportations.

3.2 La production au Canada

La production totale de dindon inclut la production réalisée en vertu du système de gestion de l'offre et celle qui n'est pas couverte par ce système. La production canadienne de dindon exclut celles des provinces de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Elle a augmenté à un taux annuel moyen de 1,4 % entre 1990 et 2000, s'élevant à 151,7 millions de kg au cours de cette dernière année (figure 3.1). Celle du Québec a augmenté au cours de la même période, pour s'établir à 33,9 millions de kg en 2000.

Figure 3.1

Production de dindon au Canada, 1990 à 2000

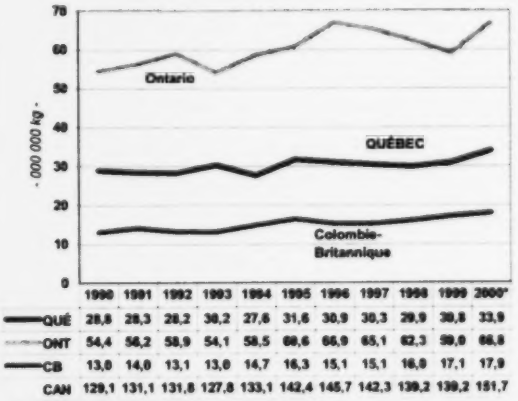

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
QUÉ	28,8	28,3	28,2	30,2	27,6	31,6	30,9	30,3	29,9	30,8	33,9
ONT	54,4	56,2	58,9	54,1	58,5	60,6	66,9	65,1	62,3	59,0	66,8
CB	13,0	14,0	13,1	13,0	14,7	16,3	15,1	15,1	16,0	17,1	17,9
CAN	129,1	131,1	131,8	127,8	133,1	142,4	145,7	142,3	139,2	139,2	151,7

* Estimation pour l'année 2000, données de l'OCCD.

Note : Les données de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard ne sont pas incluses dans celles du Canada.

Sources : - Statistique Canada, Production de volaille et oeufs, cat. 23-202
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

La production de dindon des provinces de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec a connu des taux de croissance annuels significatifs au cours de cette période. Celui de la Colombie-Britannique a été le plus élevé, soit 3,1 % par année, comparativement à 1,7 % pour l'Ontario et 1,3 % pour le Québec de 1990 à 2000. La production des autres provinces a légèrement augmenté au cours de cette période.

La production du Québec par rapport à celle du Canada est demeurée stable; elle était de 22,4 % en 2000, alors que celle de l'Ontario a augmenté légèrement, pour atteindre 44 % en 2000. En comparaison, la part de marché de la Colombie-Britannique passait de 10,1 % en 1990 à 11,8 % en 2000 (tableau 3.3A en annexe).

Ce sont surtout les provinces des Prairies, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick qui ont connu une baisse relative de leurs parts de marché.

Il existe cinq catégories de dindons au Canada :

⇒ Dindon à griller : moins de 5 kg;

⇒ Dinde mi-lourde : de 5 à 8 kg;

⇒ Dindon mâle lourd : de 8 à 11 kg;

⇒ Dindon de reproduction;

⇒ Dindon de plus de 11 kg[2].

La production canadienne réalisée en vertu de la gestion de l'offre est passée de 128,1 millions de kg en 1990 à 151,7 millions de kg en 2000, soit une hausse de 23,6 millions de kg ou 19 % (figure 3.2). Cette augmentation provient essentiellement des hausses des productions de dindon mâle lourd, soit 17,7 millions de kg, et de 8,2 millions de kg de dinde mi-lourde. Il y a eu une baisse de la production de dindon à griller au cours de cette période.

Figure 3.2

Production de dindon au Canada par catégorie, 1990 à 2000

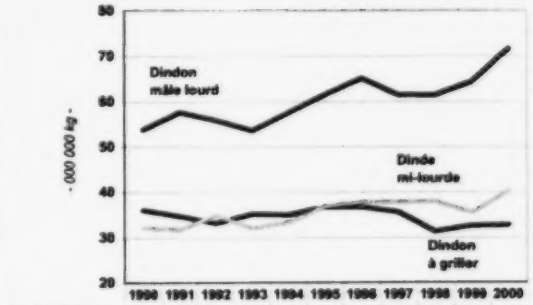

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Dindon à griller	36	35	33	35	35	37	37	36	31	33	33
Dinde mi-lourde	32	32	35	32	33	37	38	38	38	36	40
Dindon mâle lourd	54	58	56	54	58	61	65	61	61	64	72
Dindon adulte	6	6	7	6	6	6	7	7	8	7	7
Total	128	130	131	127	132	142	148	142	139	139	152

Sources : - OCCD, Données sur le dindon canadien 2000.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Ce sont surtout les provinces du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique qui sont responsables de la forte hausse de la production de dindon au Canada.

[2] Dans ce document, les statistiques relatives à cette catégorie sont incluses dans la catégorie « de 8 à 11 kg ».

Au Québec, la production de dindon est passée de 28,8 millions de kg en 1990 à 33,9 millions de kg en 2000, soit une augmentation de 5,1 millions de kg ou 18 % (figure 3.3). Cette hausse provient essentiellement de la production de dindon mâle lourd. Il y a eu une légère diminution de la production de dinde mi-lourde au cours de cette période.

Figure 3.3

Production de dindon au Québec par catégorie, 1990 à 2000

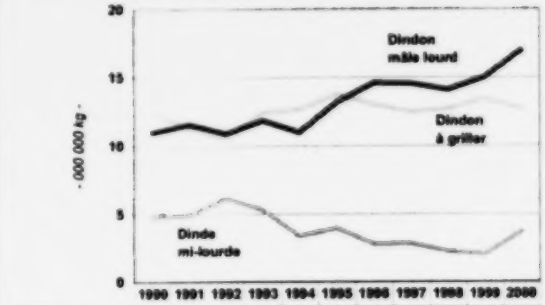

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Dindon à griller	12,5	11,3	10,6	12,4	12,6	13,8	13,0	12,5	12,7	13,4	12,7
Dinde mi-lourde	4,8	4,9	6,1	5,3	3,4	3,9	2,8	2,8	2,2	2,1	3,7
Dindon mâle lourd	11,0	11,6	10,9	11,8	11,0	13,2	14,6	14,5	14,1	15,0	17,0
Dindon adulte	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5
Total	28,8	28,3	28,2	30,1	27,5	31,5	30,9	30,4	29,5	31,0	33,9

Sources : - OCCD, Données sur le dindon canadien 2000.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Contrairement à l'Ontario et à la Colombie-Britannique qui ont connu au cours de la même période une baisse de la production de dindon à griller, celle du Québec est demeurée stable. La production de dindon à griller du Québec s'élevait à environ 12,7 millions de kg en 2000, représentant 39 % de la production canadienne. Le dindon mâle lourd est la principale catégorie de dindons produite au Québec. Les gros dindons sont produits principalement pour alimenter le marché de la surtransformation.

La production de dindon en Ontario s'est élevée à 61,1 millions de kg en 2000, soit une hausse de 23 % depuis 1990 (figure 3.1A en annexe). Cette augmentation provient essentiellement de la production de dindon mâle lourd, qui a pris de plus en plus d'importance au cours de cette période. Il y a eu aussi une légère croissance de la production de dinde mi-lourde, et une légère baisse de la production de dindon à griller.

En Colombie-Britannique, la production de dindon est passée de 12,9 millions de kg en 1990 à 17,7 millions de kg en 2000, soit une hausse de 37 % (figure 3.2 A en annexe). Cette augmentation provient essentiellement de la production de dindon mâle lourd et de dinde mi-lourde. Il y a eu une baisse de la production de dindon à griller au cours de cette période.

3.3 Le nombre d'exploitations au Canada

Le nombre d'exploitations qui détenaient des contingents de production au Canada a diminué de 7 % entre 1990 et 2000, s'établissant à 546 au cours de cette dernière année (tableau 3.4A en annexe). Les variations sont peu significatives par province, le Québec perdant quatre producteurs, l'Ontario en gagnant sept et la Colombie-Britannique en perdant sept.

Tableau 3.2

Nombre d'entreprises de production de dindon au Canada, 1990 et 2000

Année	Québec	Ontario	Colombie-Britannique	Canada
1990	145	160	57	586
2000	141	167	50	546
Croissance (%)	-3	4	-12	-7

Sources : - OCCD.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

3.4 La structure de production au Québec

La seule information disponible pour analyser la structure de la production du dindon à griller provient de la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec et porte sur les années 1993 et 1997.

La production de dindon à griller a continué de se concentrer entre 1993 et 1997. Les entreprises qui produisaient plus de 72 000 dindons étaient responsables de 50,7 % de cette production comparativement à 43,5 % en 1993 (tableau 3.3).

Tableau 3.3

Répartition des entreprises et de la production de dindon à griller au Québec, 1993 et 1997

Strate de production	1993		1997	
	Entreprise	Production	Entreprise	Production
(nombre)	- % -		- % -	
Moins de 35 999	68,9	28,2	66,0	24,4
De 36 000 à 71 999	19,8	28,3	20,2	24,9
De 72 000 à 107 999	3,8	9,4	6,4	12,1
De 108 000 et plus	7,5	34,1	7,4	38,6

Source : - MAPAQ, Direction de la recherche économique et scientifique, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec.

La production des entreprises des strates de production de 72 000 à 108 000 dindons représentait 12,1 % de la production en 1997 comparativement à 9,4 % en 1993. Celles des strates de la production de plus de 108 000 dindons avaient généré une production de 39 % en 1997, comparativement à 34 % en 1993.

Quant au nombre d'entreprises de production de dindon lourd, il a légèrement baissé au cours de cette période, passant de 93 à 91, soit une diminution de 2,2 %. La production moyenne est passée de 19 303 dindons lourds en 1993 à 20 455 en 1997.

Les entreprises des strates inférieures à 72 000 dindons étaient responsables de 56,5 % de la production totale en 1997, comparativement à 62,1 % en 1993, (tableau 3.4). Par contre, les entreprises de 72 000 dindons et plus représentaient 43,5 % de la production en 1997 comparativement à 37,9 % en 1993.

Tableau 3.4

Répartition des entreprises et de la production de dindon lourd au Québec, 1993 et 1997

Strate de production	1993		1997	
	Entreprise	Production	Entreprise	Production
(nombre)	%		%	
Moins de 35 999	82,8	30,7	84,6	39,0
De 36 000 à 71 999	12,9	31,4	7,7	17,5
De 72 000 et plus	4,3	37,9	7,7	43,5

Source : - MAPAQ, Direction de la recherche économique et scientifique, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec.

3.5 La répartition régionale de la production au Québec

Comme pour les strates de production, les données proviennent de la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles. Elles sont donc disponibles pour les années 1993 et 1997 uniquement.

En 1997, les principales régions productrices étaient les suivantes :

⇒ Montérégie : 3,5 millions de dindons, soit 60 % de la production québécoise;

⇒ Lanaudière : 0,8 million de dindons, soit 14 % de la production;

⇒ Capitale-Nationale : 0,6 million de dindons, soit 10 % de la production.

Ces trois régions produisaient 4,9 millions de dindons, soit 84 % de la production totale en 1997 au Québec.

Figure 3.4

Production régionale de dindon au Québec, 1993 et 1997

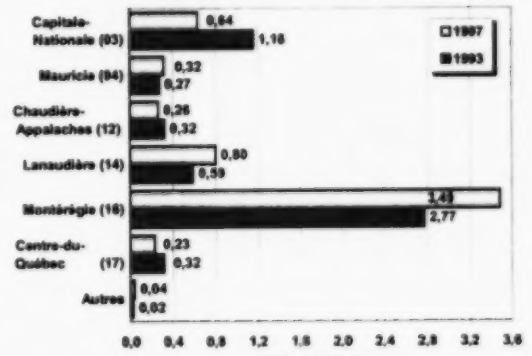

Note : Production de dindon : 1993 = 5 464 186 et 1997 = 5 777 069.
Source : - MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec.

En 1993, la production québécoise était de 5,5 millions de dindons. Les principales régions productrices étaient les mêmes qu'en 1997 et elles avaient produit un volume de 4,6 millions de dindons, soit 84 % de la production québécoise.

Au cours de cette période, les régions de la Montérégie, de Lanaudière et de la Mauricie ont augmenté leurs productions de dindon, alors que celle de la Capitale nationale et, dans une moindre mesure, celle de la Chaudière-Appalaches connaissaient une baisse de leurs productions (figure 3.4).

3.6 L'emploi dans la production au Québec

D'après les données de la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, l'emploi dans la production de dindon semble relativement stable. Il est passé de 244 personnes en 1992 à 254 en 1996 (tableau 3.5). Toutefois, la répartition des emplois a beaucoup changé pendant cette période, reflétant sans doute la spécialisation des entreprises observée plus tôt. La main-d'œuvre familiale diminue au profit de la main-d'œuvre embauchée. La main-d'œuvre saisonnière ou à temps partiel prend de plus en plus d'importance, représentant 61 % de la main-d'œuvre engagée et 31 % de la main-d'œuvre totale.

Tableau 3.5

Nombre d'emplois dans la production de dindon au Québec, 1992 et 1996

Année	Familiale	Temps plein	Temps partiel saisonnier	[illegible] embauchée	Total main-d'œuvre
1992	148	53	43	96	244
1996	126	50	78	128	254

Source : - MAPAQ, Direction de la recherche économique et scientifique, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec.

3.7 Le coût de production et la productivité

3.7.1 Le coût de production

Tout comme dans la production de poulet, des études sur les coûts de production du dindon sont réalisées par l'OCCD à l'échelle nationale pour la gestion du système. Le coût de production est établi à partir des données d'une ferme modèle et des résultats d'enquêtes effectuées auprès d'exploitations de dindons détentrices de contingents. La dernière enquête a été effectuée en 1992 auprès de 60 producteurs canadiens, dont 21 résidaient au Québec.

Depuis, une indexation des coûts des principaux postes et une mise à jour des coefficients de production (taux de mortalité, de conversion alimentaire, etc.) sont effectuées périodiquement par l'OCCD. Le tableau 3.6 présente le coût moyen des principaux postes pour les années 1991 et 1999. Les données pour l'année 1991 ont été établies à partir de

coûts indexés de 52 semaines, alors que pour l'année 1999, elles représentent le coût moyen indexé de 12 semaines réparties sur les 12 mois de l'année. Pour les trois catégories de production, le coût de la moulée et l'achat de dindonneaux sont les deux principaux postes du coût de production. En 1999, pour le dindon à griller, ces deux postes s'élevaient à 0,91 $/kg, tandis qu'ils étaient de 0,87 $/kg pour la dinde mi-lourde et de 0,90 $/kg pour le dindon mâle lourd.

Tableau 3.6

Coût de production du dindon à griller, dinde mi-lourde et dindon mâle lourd au Québec, 1991 et 1999

Éléments du coûts	Dindon à griller			Dinde mi-lourdes			Dindon mâle lourd		
	1991		1999(1)	1991		1999(1)	1991		1999(1)
	- cents/kg -	- % -	- cents/kg -	- cents/kg -	- % -	- cents/kg -	- cents/kg -	- % -	- cents/kg -
Moulée	62,21	42,7	59,25	63,20	44,9	63,91	70,91	52,1	72,89
Dindonneau	29,12	20,0	31,62	22,63	16,1	22,78	18,29	13,5	17,55
Autres	54,42	37,3	ND	54,79	39,0	ND	46,78	34,4	ND
Total	145,75	100,0	ND	140,62	100,0	ND	135,98	100,0	ND

(1) Coût moyen indexé de 12 semaines réparties sur les 12 mois de l'année

Sources : -MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.
-OCCD.

3.7.2 La productivité

Il y a eu beaucoup d'améliorations dans la productivité, par exemple les diminutions des taux de conversion et les réductions des durées d'élevage, ces dernières ayant eu pour effet de baisser les taux de mortalité. Les oiseaux ont maintenant une meilleure résistance aux maladies et au stress.

Le dégriffage des dindonneaux au couvoir ainsi que la publication du *Guide des bonnes pratiques sur le transport et la manipulation des oiseaux* sont deux éléments qui ont contribué à diminuer les confiscations de dindons aux abattoirs.

En 1990, l'élevage des dindons à griller était mixte, alors qu'en 2000, les élevages sont en majorité sexés et un très faible volume de production est mixte. D'après l'information recueillie auprès d'entreprises entre 1990 et 2000, la production de dindons à griller mixtes a connu une légère diminution de la durée d'élevage, qui est passée de 87,5 jours en 1990 à 82,8 jours en 2000. La durée d'élevage des dindons à griller mâles est de 82 jours, et celle des femelles est de 84 jours.

Au cours de cette période, le taux de mortalité a grandement diminué, passant de 4 % en 1990 pour les élevages mixtes à 1,51 % pour les élevages de mâles et à 1,59 % pour ceux des femelles en 2000. L'amélioration de la régie du producteur lors des premières semaines de l'élevage et la qualité des dindonneaux sont les facteurs qui ont le plus contribué à cette diminution du taux de mortalité.

Tableau 3.7

Critères de productivité dans la production de dindon à griller au Québec, 1990 et 2000

Critères de productivité	Mixte		Mâle	Femelle
	1990	2000	2000	2000
Poids vivants *(kg)*	5,47	5,54	5,98	5,04
Taux de conversion *(kg moulée/kg poids)*	2,25	2,05	2,06	2,13
Taux de mortalité *(%)*	3,97	1,51	1,59	1,59
Taux de confiscation *(%)*	3,76	1,54	1,81	1,14
Durée de l'élevage *(jrs)*	87,45	82,75	82,05	84,00

Le taux de confiscation a également baissé, pour s'établir à 1,54 % dans le cas des élevages mixtes en 2000, comparativement à 3,76 % en 1990. Cette importante diminution provient notamment des améliorations apportées aux transbordements des oiseaux, qui ont eu pour effet de diminuer les blessures.

Les entreprises ont noté une amélioration du taux de conversion, qui est passé de 2,25 kg de moulée par kg en 1990 à 2,05 pour les élevages mixtes en 2000, 2,06 pour les mâles et 2,13 pour les femelles.

De 1990 à 2000, la durée d'élevage des dindons mâles lourds a diminué de 123,8 jours à 121,4 jours. Ceux-ci sont surtout vendus pour la surtransformation. Une partie des dindons femelles lourds est aussi vendue pour la surtransformation. La durée d'élevage de ces oiseaux est passée de 106,5 jours à 93,2 jours au cours de cette période. L'autre partie des dindons femelles lourds, soit environ 75 %, est vendue entier dans les magasins d'alimentation. Ils sont alors élevés pour une durée d'environ 84 jours, tout comme les dindons à griller.

Les poids à l'abattage des dindons lourds mâles ont augmenté de 13,2 kg en 1990 à 14,6 kg en 2000. Ceux des dindons lourds femelles sont passés de 8 kg à 7,7 kg au cours de la même période.

Tableau 3.8

Critères de productivité dans la production de dindon mâle lourd au Québec, 1990 et 2000

Critères de productivité	1990	2000
Poids vivants *(kg)*	13,18	14,56
Taux de conversion *(kg moulée/kg poids)*	2,55	2,38
Taux de mortalité *(%)*	8,71	5,79
Taux de confiscation *(%)*	5,88	4,35
Durée de l'élevage *(jrs)*	123,80	121,43

Source : - MAPAQ. Direction des services technologiques.

Le taux de mortalité a beaucoup diminué au cours de cette période, s'établissant à 5,8 % pour les mâles et à 1,6 % pour les femelles en 2000. Le taux de conversion s'est aussi amélioré pour ces deux types d'élevage.

3.8 Les prix payés aux producteurs

Au Québec, les prix du dindon vivant sont négociés au Comité des prix du dindon, constitué de représentants de la Fédération des producteurs de volailles et de l'Association des abattoirs avicoles du Québec. En cas de mésentente, une demande d'arbitrage peut être transmise à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Les négociations de prix et la décision de l'arbitre, le cas échéant, doivent être basées sur les critères suivants :

- ✓ Les coûts de production;
- ✓ La concurrence interprovinciale;
- ✓ La condition des marchés;
- ✓ L'offre et la demande.

Figure 3.5
Prix payés aux producteurs de dindon à griller de moins de 5,4 kg, 1990 à 2000

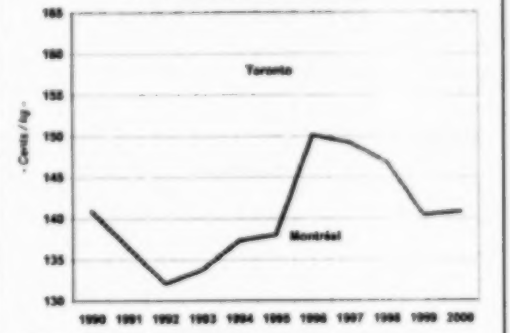

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, Revue du marché avicole
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole

Le prix du dindon à griller de moins de 5,4 kg à Montréal est nettement inférieur à celui de Toronto (tableau 3.5A en annexe). Il a été de 140,5 cents le kilogramme à Montréal au cours de la période de 1990 à 2000, comparativement à 149,9 cents le kilogramme à Toronto.

Le prix du dindon à griller à Montréal est en moyenne inférieur de 10 cents le kilogramme comparativement à celui de Toronto, et il est aussi le plus bas au Canada.

Le prix moyen du dindon à griller de plus de 5,4 kg et de moins de 9,0 kg à Montréal a été de 139,9 cents le kilogramme de 1990 à 2000, comparativement à 146,8 cents à Toronto. Les prix à Montréal ont été en moyenne 7 cents de moins qu'à Toronto et ils ont été les plus bas au Canada (tableau 3.6A en annexe).

Les prix du dindon de ces deux catégories ont atteint leur niveau le plus bas en 1992 pour ensuite remonter à un sommet en 1996 à la suite de l'augmentation des prix des céréales. De 1996 à 1999, les prix sont à la baisse, mais semblent se stabiliser en 2000.

Le prix moyen du dindon lourd de plus de 9,0 kg a été de 146,2 cents le kilogramme de 1990 à 2000 à Montréal, comparativement à 143,6 cents à Toronto (figure 3.7 et tableau 3.7A en annexe). Les producteurs de dindon lourd du Québec ont reçu un prix supérieur à celui des producteurs ontariens.

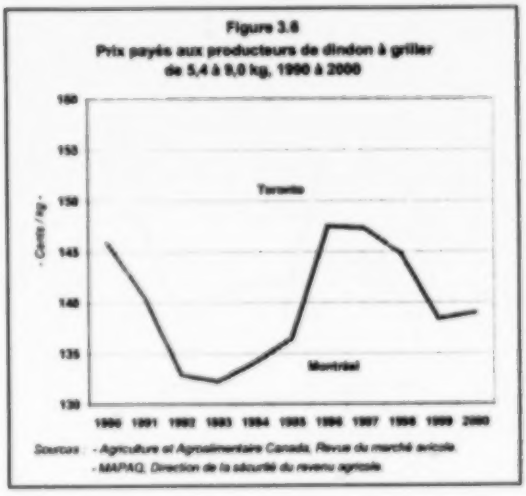

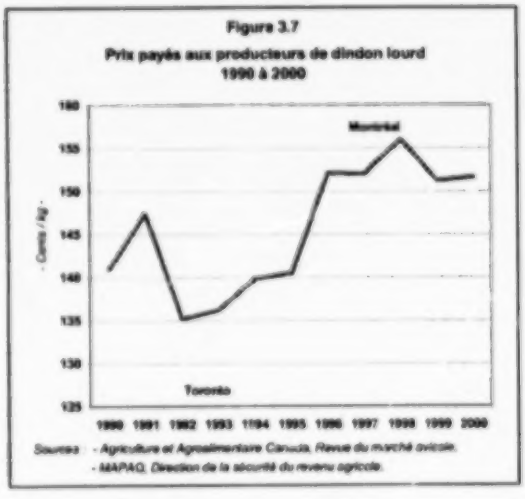

Si le prix du dindon lourd a suivi la même tendance que celui du dindon à griller de 1990 à 1996, il est demeuré stable de 1996 à 2000, malgré la diminution du prix des céréales. Ceci traduit une forte demande pour cette catégorie de dindon au cours des trois dernières années, notamment pour la surtransformation.

3.9 Les recettes monétaires

Les recettes monétaires du dindon au Canada ont augmenté à un taux annuel moyen de 1,8 % entre 1990 et 2000, et elles sont passées de 231 millions de dollars en 1990 à 263 millions en 2000 (figure 3.8).

Les recettes monétaires du Québec ont connu une croissance annuelle moyenne de 2,0 %, s'élevant à 59 millions de dollars en 2000. En comparaison, celles de la Colombie-Britannique et de l'Ontario croissaient respectivement de 2,9 % et 2,1 % annuellement (tableau en annexe).

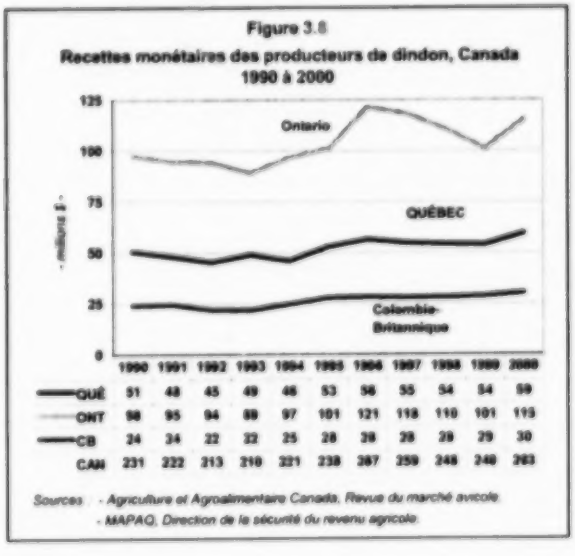

La part des recettes monétaires du dindon du Québec, comparativement au Canada, a augmenté de 21,9 % en 1990 à 22,6 % en 2000, tout comme celle de l'Ontario, qui a connu toutefois une hausse plus importante. La part des recettes de la Colombie-Britannique augmentait de 10,4 % en 1990 à 11,5 % en 2000.

3.10 La situation financière des entreprises au Québec

Compte tenu de l'échantillon de l'Enquête financière sur les fermes, Statistique Canada considère comme moins fiables les données relatives au secteur du dindon au Québec. Selon ces données, la valeur des entreprises qui élèvent du dindon au Québec est comparable à celles qui élèvent du poulet, soit environ 1,7 million de dollars. Leur dette serait de l'ordre de 440 000 $ par entreprise (tableau 3.8).

Tableau 3.9
Bilan des entreprises de production de dindon au Québec au 31 décembre 1999

	1999
	- 000 $/ferme -
Actif total	1 686
-Contingents	751
Passif	441
Avoir net	1 245
Taux d'endettement (%)	26,2
Dette / revenus bruts	0,70

Sources : - Statistique Canada, Enquête financière sur les fermes
- La Financière agricole du Québec,
Direction de la recherche et de la planification

CHAPITRE 4

LA COMMERCIALISATION
Les conventions de mise en marché

La *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (L.R.Q., c. M-35.1) prévoit que toute personne ou société engagée dans la mise en marché d'un produit visé par un plan conjoint est tenue de négocier avec l'office de producteurs ou son agent de négociation, les conditions et modalités de production et de mise en marché de ce produit. Ainsi, dans les secteurs du poulet et du dindon de chair, deux conventions de mise en marché ont été négociées. Les organismes signataires de ces conventions sont, dans les deux cas, la Fédération des producteurs de volailles (FPVQ) et l'Association des abattoirs avicoles du Québec Inc. (AAAQ). Toute convention de mise en marché doit être homologuée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

Les conventions de mise en marché du poulet et du dindon engagent les acheteurs à s'approvisionner auprès de producteurs détenteurs de quotas.

4.1 La détermination des besoins des acheteurs et de l'allocation provinciale

Les allocations de contingents de poulet sont établies pour des périodes mobiles de huit semaines. Dans la Convention de mise en marché du poulet, le processus pour déterminer les besoins des acheteurs et l'allocation provinciale doit commencer au plus tard 18 semaines avant le début de chaque période. Tout d'abord, les acheteurs font connaître leurs besoins d'approvisionnements en poulets vivants à l'AAAQ. Des plafonds de croissance sont prévus à la convention lorsque les besoins d'approvisionnements sont supérieurs aux achats de l'année précédente. Dans l'éventualité où la croissance est supérieure à ces plafonds, une demande spéciale peut être déposée par l'acheteur à l'AAAQ. Celui-ci doit alors démontrer que cet approvisionnement supplémentaire est destiné à de nouveaux marchés, qu'il ne déstabilisera pas les conditions du marché et qu'il se fera de façon ordonnée.

Par la suite, les représentants de l'AAAQ rencontrent ceux de la FPVQ pour établir le volume de poulet à produire pour la période (allocation du Québec). Ce volume est transmis à l'office national, « Les producteurs de poulet du Canada» (PPC), pour approbation. Une fois l'allocation provinciale fixée définitivement, un volume d'approvisionnement garanti est établi pour chaque acheteur de poulet. Les acheteurs doivent conclure, avec les producteurs détenteurs de contingents de poulet, des ententes d'approvisionnement et les déposer à la FPVQ.

Dans la production de dindon, les allocations de contingents sont tout d'abord établies à l'échelle nationale en tenant compte des besoins canadiens et sont réparties entre les provinces selon le volume historique de celles-ci.

Lorsque l'allocation provinciale est fixée définitivement, la FPVQ répartit celle-ci sous forme de contingents entre les producteurs. En cas de mésentente au sein du Comité des approvisionnements, l'une ou l'autre des parties peut recourir à la procédure d'arbitrage prévue à la Convention.

4.2 L'établissement du prix au producteur

Pour la production de poulet, la FPVQ et l'AAAQ ont établi une catégorie de référence (poulet de 2,11 à 2,35 kg) et se sont entendus pour appliquer des prix identiques pour cette catégorie dans tout le Canada central (Québec et Ontario). Les prix des autres catégories de poulet sont fixés par négociation à partir de cette catégorie de référence. Le processus de négociation débute à la demande de l'une ou l'autre des parties. La négociation doit être basée sur les critères suivants :

⇒ les coûts de production;

⇒ la concurrence interprovinciale;

⇒ les conditions du marché;

⇒ l'offre et la demande;

⇒ tout autre facteur susceptible d'être pris en considération dans le but de tenir compte des intérêts légitimes des producteurs, des éleveurs, des abattoirs et des consommateurs.

Pour la production du dindon, c'est le Comité des prix du dindon, constitué de six membres, trois nommés par la Fédération et trois par l'AAAQ, qui est chargé de la négociation du prix. Les discussions de négociation de prix sont basées sur les même critères que ceux énumérés précédemment.

Dans les deux cas, à défaut d'entente entre les parties, une demande d'arbitrage est transmise à la RMAAQ.

4.3 Les autres dispositions prévues aux conventions de mise en marché

Les conventions de mise en marché du poulet et du dindon prévoient également plusieurs autres dispositions, notamment les délais de paiements aux producteurs, les garanties de paiement, ainsi que les modalités de transport et de pesée des animaux.

4.4 La dénonciation de la Convention de mise en marché du poulet

Au cours de la dernière année, de nombreux litiges relativement à la Convention de mise en marché du poulet se sont accumulés. Dans ce contexte, le 28 août 2000, les

administrateurs de la FPVQ ont décidé à l'unanimité de dénoncer la Convention de mise en marché du poulet.

Lorsqu'une telle situation se présente, la Convention prévoit l'enclenchement automatique des procédures de renouvellement. Pendant que la procédure de renouvellement suit son cours, il est prévu que la Convention actuelle continue de s'appliquer.

Par ailleurs, certaines entreprises impliquées dans l'achat et la transformation du poulet, estimant qu'elles n'étaient pas adéquatement représentées par l'AAAQ, ont formé une association pour les représenter, soit l'« Association des propriétaires d'abattoirs et acheteurs d'animaux vivants du secteur privé du Québec inc. (division volailles) ». Cette nouvelle association, qui représente 52 abattoirs et acheteurs de poulet, a été mandatée, le 6 avril 2000, pour demander une accréditation à la RMAAQ et ainsi négocier une convention de mise en marché du poulet avec la FPVQ. Le 14 décembre 2000, la RMAAQ a accrédité la nouvelle association.

Ainsi, la prochaine Convention de mise en marché du poulet doit se négocier avec deux associations distinctes pour représenter les acheteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec. À défaut d'entente, un processus d'arbitrage est prévu.

Par ailleurs, la représentativité de l'AAAQ a été sérieusement remise en cause par le départ de certains de ses membres, en mai 2001.

La convention de mise en marché du dindon n'a pas été dénoncée et continue donc de s'appliquer intégralement, malgré les problèmes de représentativité de l'Association.

CHAPITRE 5

LA TRANSFORMATION

L'industrie de la transformation de la volaille comprend les activités d'abattage et d'éviscération (transformation primaire), de découpe et de désossement (transformation secondaire) et de fabrication de divers produits alimentaires (surtransformation).

La viande de volaille, vendue sur les marchés interprovincial et d'exportation, est assujettie à l'inspection par le gouvernement fédéral par le truchement de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Les abattoirs sous inspection fédérale doivent se conformer à la *Loi sur l'inspection des viandes* (L.R., 1985, ch. 25, 1er suppl.) et la *Loi sur les produits agricoles* (L.R., 1995, ch. 20, 4^{e} suppl.). Les abattoirs sous inspection provinciale ne peuvent vendre que sur le marché du Québec. Enfin, les abattoirs qui sont exempts de permis doivent obligatoirement vendre leurs produits uniquement au comptoir.

La classification de la volaille comporte deux catégories : « A » et « Utilité » (« U »). La catégorie « U » regroupe les oiseaux dont la chair est d'aussi bonne qualité que la catégorie « A », mais à qui il manque un membre ou une partie de membre ou dont la peau est déchirée lors de la manipulation. La catégorie « U » occupe une proportion moins importante, car les oiseaux qui obtiendraient cette classification peuvent être désossés, transformés en découpe, ou en produits surtransformés.

5.1 Structure de l'industrie

5.1.1 Les établissements

Au Québec, plus de 50 entreprises font de l'abattage de volailles en 2000. De ce nombre, 16 sont sous inspection gouvernementale et effectuent 99 % des abattages totaux du Québec (tableau 5.1A, en annexe). Il y a une quarantaine d'établissements de petite taille sans inspection permanente ou de type B qui sont exempts de permis et qui abattent un volume très faible de la production québécoise (moins de 1 %).

Les quatre plus importantes entreprises d'abattage du Québec transforment près de 95 % des poulets et 100 % des dindons produits au Québec. Elles exploitent six établissements d'abattage qui comptent un total de 3 400 employés.

Les deux plus importantes entreprises de transformation, Olymel et Exceldor, sont des coopératives de producteurs. Olymel est une société en commandite, membre à part entière de la Coopérative fédérée de Québec. Cette entreprise est un chef de file de l'industrie du porc et de la volaille, avec un chiffre d'affaires de 1,3 milliard de dollars en 2000, dont plus du tiers provient de la division volaille. La division avicole de la Coopérative fédérée de Québec a été connue sous différentes raisons sociales, soit Bexel

dans les années 1980, Unival en 1992 et Aliments Flamingo en 1993. La Coopérative fédérée de Québec a acquis Galco Food Products en 1989, une entreprise de surtransformation ontarienne, et les installations de Tyson Canada en 1991, qui comprenaient plusieurs usines d'abattage. En mai 1998, Aliments Flamingo fusionne avec Olymel et adopte ce nom.

Le siège social d'Olymel est situé à Saint-Hyacinthe et compte 220 employés. Dans le secteur de la volaille, l'entreprise abat et transforme plus de 1,5 million de poulets par semaine. Elle contrôle ainsi environ 47 % des abattages du Québec et 13 % des abattages canadiens. Les poulets sont transformés dans deux usines. L'une d'entre elles est située à Berthierville dans la région de Lanaudière et compte 370 employés. La seconde est située à Saint-Damase en Montérégie et compte 240 employés. Dans une autre usine située à Sainte-Rosalie, 600 employés s'occupent des opérations de désossement, de surtransformation et d'emballage du poulet. L'usine de surtransformation Galco Food, qui emploie 393 personnes, est située à Bramalea en Ontario. Bien que située en Ontario, cette usine transforme surtout les poulets abattus au Québec.

Olymel effectue aussi l'abattage de plus de 100 000 dindons par semaine, soit près de 70 % des dindons abattus au Québec et 16 % de ceux abattus au Canada. Les dindons sont transformés par Unidindon, une association entre les entreprises Olymel et Exceldor, dans une seule usine située à Saint-Jean-Baptiste en Montérégie qui emploie 374 personnes. C'est dans l'usine située à Iberville que les 174 employés travaillent au désossement, à la surtransformation et à l'emballage du dindon. Olymel exporte divers produits sur plusieurs continents, dont l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine. Les principaux produits exportés sont des découpes primaires de poulet et de dindon, du gras de poulet et même des pattes, un mets très prisé en Extrême-Orient.

Exceldor est la deuxième entreprise en importance dans la transformation de volaille au Québec, avec un chiffre d'affaires de 230 millions de dollars en 2000. Elle résulte de la fusion, en 1995, de la Coopérative de Dorchester (située à Saint-Anselme dans la région de la Chaudière-Appalaches) et de la Société coopérative avicole régionale de Saint-Damase pour former le Groupe Dorchester/Saint-Damase. La Coopérative de Dorchester avait acquis l'abattoir La Poulette Grise de La Malbaie en 1989 et, à la suite à la fermeture de cette usine en 1997, les abattages de poulets ont été concentrés à l'usine de Saint-Anselme.

Depuis 1998, l'entreprise se nomme Exceldor. Elle possédait aussi Aliments Dorchester, un établissement de surtransformation de poulet situé à Québec qui a été fermé en 1998. Le nombre total d'employés d'Exceldor avait alors baissé de 950 à 800. L'acquisition de l'achalandage de l'Abattoir Laurentien en 2000 a permis à Exceldor d'augmenter sa part du marché québécois du poulet de 28 % à 35 %. Exceldor détient aussi 32 % du marché québécois du dindon.

L'entreprise Volailles Grenville, la troisième en importance au Québec, a entrepris ses opérations en 1993. L'usine d'abattage, où travaillent 300 personnes, est située à Grenville dans l'Outaouais. Elle transforme environ 400 000 poulets par semaine.

L'entreprise Volailles Giannone, située à Saint-Cuthbert dans la région de Lanaudière, concentre ses activités dans l'abattage et la commercialisation de gros poulets refroidis à l'air selon un procédé unique au Canada. L'entreprise détient environ 3,5 % du marché québécois du poulet.

L'industrie de la transformation du Québec a connu une importante rationalisation au cours des 10 dernières années. En fait, des 13 abattoirs d'importance en activité en 1990, il en reste six en 2000. Pour le dindon, ce nombre est passé de quatre usines à une seule. Cette rationalisation a contribué à améliorer l'efficacité et la compétitivité des entreprises de transformation.

Le Québec compte aussi plus de 50 autres abattoirs de plus petite taille qui traitent environ 5 % des abattages québécois de poulet. Plusieurs d'entre eux sont regroupés au sein de l'Association des propriétaires d'abattoirs et acheteurs d'animaux vivants du secteur privé du Québec Inc. (division volaille), notamment 12 abattoirs sous inspection gouvernementale et 16 abattoirs exempts de permis et qui ne sont pas inspectés.

Les établissements d'abattage sont situés dans les régions à forte densité de production. Les régions de Lanaudière et de la Montérégie abattent près de 70 % du volume de poulet produit au Québec. Voici la répartition géographique des usines d'abattage du Québec (figure 5.1).

Figure 5.1
Localisation des usines de transformation de la volaille au Québec

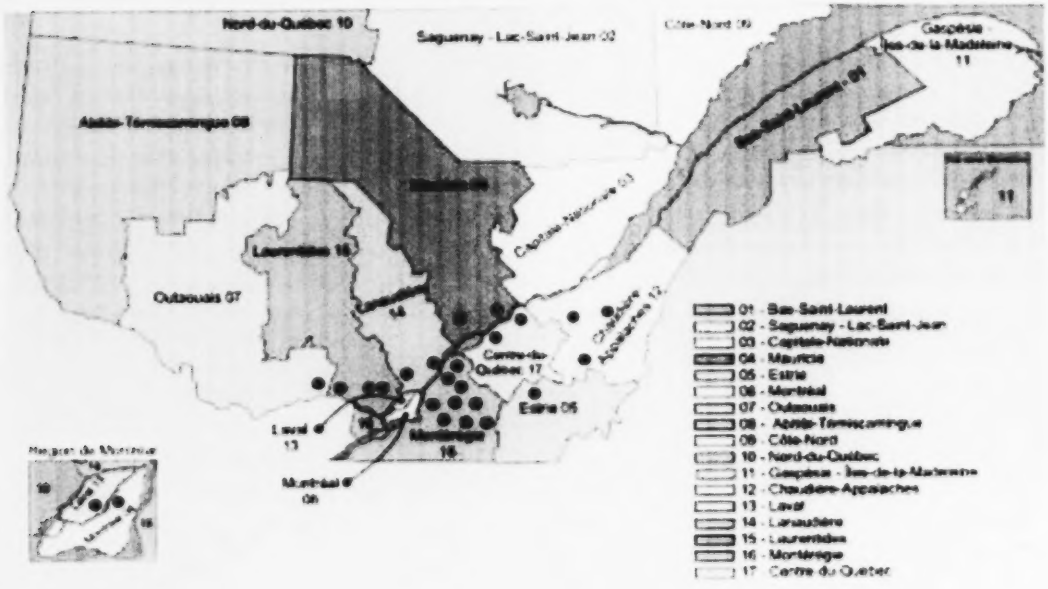

5.1.2 Les abattages

Le volume des abattages de volailles (poulet et dindon) a varié en fonction des fluctuations de la production de volailles. Les abattages sont passés de 198 000 tonnes en 1990 à 272 000 tonnes en 2000 (une croissance de 37 %). Le poulet représente 86 % de ce volume, soit 234 000 tonnes (tableau 5.1). La part du Québec dans le volume de poulets abattus au Canada a baissé de 30 % à 27 % au cours des dix dernières années. L'Ontario a aussi connu une baisse similaire (tableau 5.2A, en annexe). Cette situation s'explique par le fait que les provinces de l'Ouest ont connu une croissance plus grande de leur production de poulets, faisant ainsi augmenter d'autant leurs volumes d'abattage et leur part dans la production canadienne.

Tableau 5.1

Abattage de poulets et de dindons au Québec, et pourcentage du volume canadien, 1990 à 2000

Année	Poulet		Dindon		Total	
	Tonnes	- % -	Tonnes	- % -	Tonnes	- % -
1990	169 387	30,3	28 805	22,2	198 192	28,8
1991	165 773	29,6	28 468	21,6	194 242	28,0
1992	166 892	29,5	25 411	19,2	192 303	27,5
1993	174 741	29,0	29 900	23,2	204 641	28,0
1994	197 298	28,8	27 557	20,5	224 855	27,4
1995	201 865	29,4	33 115	23,1	234 980	28,3
1996	210 248	29,4	32 239	21,9	242 488	28,2
1997	218 270	29,1	30 983	21,7	249 254	27,9
1998	218 896	27,6	31 641	22,8	250 537	26,9
1999	228 943	27,3	34 432	24,7	263 375	26,9
2000(1)	234 474	26,8	37 446	24,6	271 920	26,5

(1) Données provisoires

Sources: *- Agriculture et Agroalimentaire Canada, Revue annuelle du marché agricole.*
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Les abattoirs s'approvisionnent surtout auprès des producteurs québécois et achètent peu de volailles vivantes à l'extérieur de la province. Depuis quelques années, on observe un accroissement significatif du commerce interprovincial de poulets vivants, notamment du Québec vers l'Ontario. Pendant ce temps, les abattoirs québécois ont augmenté leurs achats à l'extérieur du Québec à un rythme beaucoup moindre (voir section 7.4 sur le commerce interprovincial). Cette baisse des approvisionnements de poulet provenant du Québec touche les entreprises québécoises, car l'abattage de ces oiseaux contribuerait à amortir leurs coûts fixes et, par conséquent, améliorerait leur compétitivité.

La plupart des abattoirs effectuent la découpe du poulet en morceaux (cuisses, poitrines, ailes). Plusieurs transformateurs primaires effectuent aussi le désossement. Cette opération est aussi réalisée par un certain nombre de fabricants de produits alimentaires qui achètent des oiseaux entiers ou des découpes auprès des abattoirs. C'est surtout la poitrine de poulet qui est désossée. Elle est vendue fraîche ou congelée aux distributeurs alimentaires, sur le marché HRI (hôtels-restaurants-institutions) ou à des fabricants de produits alimentaires divers. L'utilisation de la poitrine de poulet pour le désossement provoque un déséquilibre de l'offre des différentes parties de l'oiseau. Un grand nombre de cuisses de poulet se retrouvent sur le marché et doivent être écoulées à rabais en raison d'une offre supérieure à la demande. C'est la raison pour laquelle les transformateurs exportent davantage ce produit.

Au cours de la période étudiée, le volume de dindon abattu s'est accru de 29 000 à 37 000 tonnes, soit une augmentation de 30 %. L'Ontario abat presque deux fois plus de dindon que le Québec. Toutefois, la part du volume canadien abattu par le Québec a augmenté, passant de 22,1 à 24,6 %, alors que celle de l'Ontario a légèrement augmenté. L'augmentation au Québec est notamment due à l'abattage d'oiseaux en provenance des Maritimes et à un accroissement des activités d'exportation (section 7.4 sur le commerce interprovincial).

Le dindon qui est vendu au détail est surtout offert sous forme d'oiseau entier congelé (75 %), alors que les découpes et les produits surtransformés représentent 10 % et 15 % respectivement. Le gros dindon est principalement utilisé pour le marché de la surtransformation.

5.1.3 La surtransformation

La surtransformation consiste à produire des produits à base de volaille à plus forte valeur ajoutée, comme les charcuteries, morceaux de poulet cuits, produits panés, croquettes, burgers, mets préparés et pâtés. L'industrie de la surtransformation de la volaille se divise en deux groupes : d'une part, les abattoirs, qui en plus de faire l'abattage, sont actifs dans la surtransformation et, d'autre part, les fabricants de produits alimentaires qui utilisent de la volaille pour la fabrication de leurs produits. Il n'y a pas de donnée statistique officielle portant sur cette activité de l'industrie québécoise ou canadienne. Cependant, il est estimé qu'environ 30 % du poulet produit au Canada fait l'objet de désossement et de surtransformation.

Ce chiffre n'inclut pas les quantités de volailles vendues sur le marché de détail et des services alimentaires pour y subir une surtransformation. En effet, ces secteurs effectuent des opérations de surtransformation, telles que la cuisson et la fabrication de diverses préparations alimentaires. Étant donné que plus de 40 % des poulets produits sont acheminés sur le réseau des HRI, une importante proportion des volailles abattues est surtransformées à ce niveau.

Olymel est le plus important surtransformateur de volailles du Québec. Il exerce cette activité dans trois usines, soit : pour le poulet, celle de Sainte-Rosalie en Montérégie et Galco Food en Ontario et, pour le dindon, l'usine d'Iberville. L'entreprise fabrique une vaste

gamme de produits cuits : croquettes, bâtonnets, pépites, doigts, lanières, languettes, burgers, escalopes et grillades de poulet, morceaux de poulet frit, des charcuteries de poulet et dindon à faible teneur en matière grasse (cretons, bologne, rôtis, roulés et pain de viande, poitrines et filets de dindon fumé).

Les autres entreprises d'abattage du Québec effectuent peu de surtransformation. Cependant, il y a une centaine d'entreprises, de taille variable, dont l'une des activités consiste à fabriquer des produits à base de volaille. Ces fabricants s'approvisionnent auprès des abattoirs, car ils ne disposent pas des facilités d'abattage nécessaire. Certains d'entre eux, comme les fabricants de charcuteries, achètent des volailles désossées par des transformateurs secondaires pour en faire des produits à base de volaille à plus forte valeur ajoutée. Ces surtransformateurs s'approvisionnent sur les marchés québécois, ontarien et américain.

Le plus important fabricant de produits à base de poulet est la Compagnie de volailles Maxi Ltée/Maxi Poultry Co. Ltd, située à Saint-Lin des Laurentides, dans la région de Lanaudière. L'entreprise est une pionnière dans la surtransformation au Canada, car elle est en exploitation depuis 1970, soit bien avant que ce secteur connaisse le développement qu'il connaît aujourd'hui. Elle compte 300 employés et son chiffre d'affaires dépasse les 50 millions de dollars. Elle fabrique, entre autres, des croquettes de poulet, du poulet pané pour les grandes chaînes de restauration et d'autres aliments surgelés à base de morceaux de volailles. Ses marques de commerce sont Yummy, Maxi, Gourmet Facile, Gourmet Abordable et Divercité. Ses produits sont vendus un peu partout au Canada et aux États-Unis.

L'entreprise Les Aliments Wong Wing Inc. de Montréal est un important fabricant de mets chinois préparés. L'entreprise exerce des activités depuis 1948 et compte 346 employés. Elle utilise la viande de poulet dans certains de ses produits tels que les rouleaux de printemps au poulet, les boulettes de poulet panées, les dîners de poulet à l'ananas, riz frit au poulet, le poulet aux amandes et les ailes de poulet à l'ail sec. Ses produits sont vendus partout au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en Amérique du Sud, en Amérique centrale et aux Antilles.

Parmi les nombreux autres surtransformateurs québécois, mentionnons Ouimet-Cordon Bleu Inc. (qui fabrique des ragoûts de poulet et de la viande de poulet en conserve), Aliments Martel Inc. et Charcuterie Tour Eiffel Inc.

5.2 Importance économique de l'industrie

Les statistiques officielles sur l'industrie manufacturière de la viande de volaille du Québec portent sur un total de 30 établissements de transformation et surtransformation. En 1998, la valeur des livraisons manufacturières s'élevait à 844 millions de dollars, représentant 24,5 % des livraisons canadiennes (tableau 5.2). Il faut noter que ce chiffre n'inclut pas l'activité manufacturière d'établissements de propriété québécoise situés en Ontario. La valeur ajoutée de l'industrie s'est accrue de 113 millions de dollars durant la période considérée, pour se situer à 272 millions de dollars en 1998.

Tableau 5.2

Statistiques générales sur l'industrie de la transformation et de la surtransformation de volaille, Québec, 1990 à 1998

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Nombre d'établissements	28	29	27	27	26	27	27	27	30
Nombre de travailleurs à la production	3 108	3 028	3 412	3 435	3 262	3 311	3 364	4 087	4 808
Autres corps d'emplois	302	412	395	375	512	558	419	463	630
Nombre d'heures payées, fabrication ('000)	6 282	6 517	6 881	6 959	6 989	7 008	6 651	8 353	9 085
Salaire, fabrication (M$)	82,4	88,9	91,1	89,1	89,5	91,6	89,9	106,0	112,6
Salaire horaire à la production ($/hres)	13,1	13,6	13,2	12,8	12,8	13,1	13,5	12,7	12,4
Coûts des matières premières (M$)	398,2	383,9	434,8	402,5	396,7	451,7	427,2	528,5	561,9
Combustible et électricité (M$)	6,0	6,0	8,0	8,0	9,0	9,0	8,0	9,0	10,0
Valeur des livraisons, fabrication (M$)	557,9	581,8	586,5	631,7	667,6	610,4	635,8	759,1	844,2
Valeur ajoutée, fabrication (M$)	159,4	191,9	141,9	222,1	258,0	157,5	200,4	223,1	272,3

Sources : - Statistique Canada, catalogue 31-203.
- MAPAQ, Direction de la recherche économique et scientifique.

En Ontario, les statistiques portent sur 32 établissements générant des livraisons de 1,4 milliard de dollars et une valeur ajoutée de 436 millions de dollars en 1998 (tableau 5.3A en annexe). En 1997, la Colombie-Britannique compte 14 établissements dont la valeur des livraisons est de 505 millions de dollars et la valeur ajoutée, de 135 millions de dollars. Pendant la même année, dans toutes les autres provinces, on comptait 25 établissements avec des livraisons de 638 millions de dollars et une valeur ajoutée de 204 millions de dollars.

Les statistiques disponibles sur cette industrie présentent certains frais d'exploitation de l'ensemble des entreprises. Au Québec, le coût des matières premières, qui constitue le poste le plus important, représentait 561 millions de dollars en 1998. Cette industrie versait à ses 4 808 travailleurs à la production, un montant de 113 millions de dollars. Les coûts au poste des combustibles et de l'électricité utilisés totalisaient 10 millions de dollars.

5.3 L'emploi dans l'industrie

L'emploi dans l'industrie de la transformation et la surtransformation de la volaille est réparti à peu près comme suit : 88 % dans la production et 12 % dans les autres corps d'emploi, notamment ceux reliés à l'administration.

Au Québec, l'emploi dans cette industrie a fortement augmenté dans les années 1990. C'est un peu plus de 2 000 emplois qui se sont ajoutés durant la période de 1990 à 1998. L'emploi au Québec a augmenté plus rapidement en moyenne que celui de l'Ontario et du Canada. En effet, au cours de cette période, le Québec a connu une croissance moyenne de 6,3 % par année comparativement à 2,1 % en Ontario et à 3 % au Canada. Aux États-Unis, l'emploi a augmenté en moyenne de 2,9 % par année durant la même période.

Ainsi, le Québec s'est taillé une place importante au Canada en matière d'emploi dans l'industrie de la viande de volaille. En 1991, le Québec comptait pour 24,7 % des emplois dans ce secteur au Canada, tandis que l'Ontario comptait pour 42,9 % (figure 5.2). Par contre, en 1998, la part du Québec a augmenté à 30,5 % (l'Ontario a baissé à 38 %).

Figure 5.2

Part des provinces dans l'emploi de la transformation de la volaille au Canada, 1990 à 1998

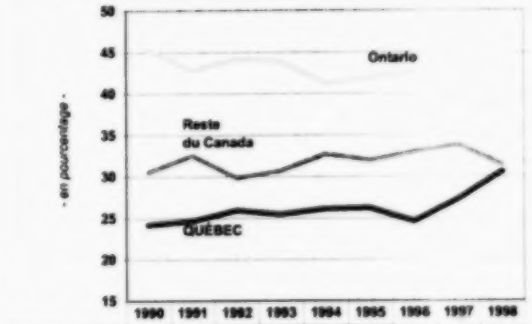

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Québec	24,2	24,7	25,9	25,4	26,1	26,2	24,5	27,3	30,5
Ontario	45,3	42,9	44,2	43,9	41,2	41,9	42,5	38,9	38,0
Reste du Canada	30,5	32,5	29,8	30,7	32,7	31,9	33,0	33,8	31,4

Sources : - Statistique Canada, catalogues 21-603 et 23-202.
- MAPAQ, Direction de la recherche scientifique et économique.

Le nombre d'heures travaillées par employé à la production dans les secteurs de la transformation et de la surtransformation de la volaille semble diminuer plus fortement au Québec que dans le reste du Canada (figure 5.3, tableau 5.2A en annexe). Au Québec, durant les années 1995 à 1998, les heures travaillées tournaient, en moyenne, autour de 2 007 heures comparativement à 2 072 heures durant les années 1990 à 1994. Or, dans le reste du Canada, le nombre d'heures travaillées était, en moyenne, de 2 047 comparativement à 2 065 durant les mêmes périodes.

La diminution du nombre d'heures travaillées dans les emplois liés à la production dans la transformation et la surtransformation de la volaille au Québec vient atténuer l'impact des quelque 1 800 emplois créés dans ce secteur. En fait, les emplois créés dans ce secteur ont probablement été davantage des emplois à temps réduit.

Figure 5.3

Heures travaillées par employé, 1990 à 1998

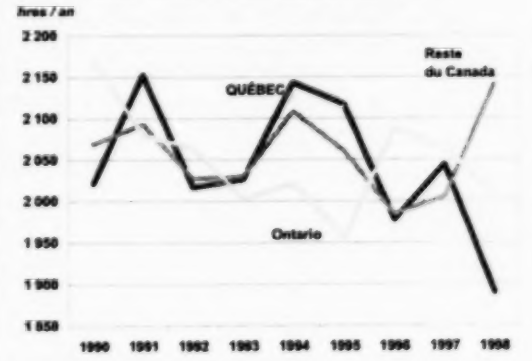

Sources : - Statistique Canada, catalogue 31-203.
- MAPAQ, Direction de la recherche scientifique et économique.

Un fait marquant dans le marché des emplois de ce secteur est que le taux horaire payé pour les emplois liés à la production diminue au Québec (figure 5.4). En moyenne, ce taux est passé de 13,12 $/heure en 1990, à 12,81 $/heure en 1994 et à 12,39 $/heure en 1998. Par contre, le phénomène semble inverse en Ontario et dans le reste du Canada. En Ontario, par exemple, le taux horaire est passé de 11,37 $/heure en 1990 à 13,03 $/heure en 1994 et à 14,05 $/heure en 1998.

Figure 5.4
Taux horaire dans l'industrie de la volaille, 1990 à 1998

Sources : - Statistique Canada, catalogue 31-203.
- MAPAQ, Direction de la recherche scientifique et économique.

5.4 La productivité

Malgré la rationalisation de l'industrie de l'abattage au cours de la dernière décennie, le rendement économique de l'industrie de la transformation et de la surtransformation au Québec a été relativement plus faible qu'en Ontario et à l'échelle canadienne. Au cours des cinq dernières années (de 1994 à 1998), chaque heure-personne payée engendrait en moyenne 29,24 $ de valeur ajoutée au Québec contre 33,17 $ en Ontario et 31,62 $ au Canada. La performance supérieure enregistrée par l'industrie manufacturière ontarienne peut s'expliquer par le fait que celle-ci fabrique davantage de produits à plus forte valeur ajoutée que le Québec. En effet, pendant la même période, l'industrie ontarienne a généré pour chaque kilogramme de volailles abattues une valeur ajoutée de 1,18 $/kg, comparativement à 0,92 $/kg au Québec et à 1,03 $/kg dans l'ensemble du Canada.

5.5 Les prix de gros

Plusieurs facteurs peuvent venir influencer la détermination du prix de gros, notamment les frais d'exploitation des transformateurs, le niveau des inventaires, la disponibilité du produit et la demande du consommateur. Conséquemment, le prix de gros varie plus que le prix payé aux producteurs.

Au cours des dix dernières années, le prix de gros annuel moyen du poulet à griller entier au Québec a oscillé entre 2,19 $/kg et 2,63 $/kg (tableau 5.3). La chute de prix observée en 1994 a été provoquée, tel que mentionné dans la section 2, par la forte hausse des approvisionnements intérieurs, occasionnée par l'augmentation des contingents. Il n'a pas été possible de comparer ces prix avec ceux de l'Ontario, car les données statistiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada sur les prix de gros en Ontario n'ont pas été publiées depuis 1993.

Pour ce qui est du poulet vendu en morceaux, le prix de gros reconstitué, qui représente la valeur par kilogramme d'un poulet entier vendu en parties (poitrines, cuisses, ailes, abats), a toujours été inférieur au prix de gros du poulet entier. Le prix du poulet reconstitué a été en moyenne de 2,19 $/kg de 1993 à 2000. Son niveau le plus bas a été enregistré en 1999, lorsqu'il a atteint 1,97 $/kg.

Tableau 5.3

Prix de gros aux transformateurs de poulet et de dindon au Québec, 1990 à 2000

Année	Poulet		Dindon		
	entier	reconstitué	À griller	Femelle	Mâle
	$/kg		$/kg		
1990	2,59	ND	2,68	2,82	2,98
1991	2,41	ND	2,73	2,75	2,80
1992	2,41	ND	2,71	2,51	2,45
1993	2,50	2,39	2,54	2,55	2,59
1994	2,19	2,04	2,59	2,61	2,99
1995	2,25	2,03	2,54	2,58	2,82
1996	2,63	2,45	2,57	2,63	2,76
1997	2,58	2,33	2,70	2,75	2,81
1998	2,55	2,27	2,81	2,88	2,99
1999	2,37	1,97	3,01	3,10	3,27
2000	2,33	2,02	2,75	2,88	3,10

Sources: *- Les Producteurs de poulet du Canada, Manuel de données sur le poulet.*
- OCCD, Données sur le dindon canadien 2000.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada, Revue du marché avicole.
- Fédération des producteurs de volaille du Québec.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Au cours de la dernière décennie, les prix de gros du poulet ont subi de fortes fluctuations, avec une variation de 66 cents/kg entre le prix le plus élevé et le plus bas (figure 5.5). Cette variation a été de 62 cents/kg pour les détaillants (poulet entier seulement) et de 24 cents/kg pour la production. Il en résulte que l'écart entre le prix de gros et le prix aux producteurs, qui a été en moyenne de 78 cents, a connu un niveau aussi bas que 46 cents en 1999 (tableau 5.4A en annexe).

Figure 5.5

Prix moyens de vente du poulet au Québec, 1990 à 2000

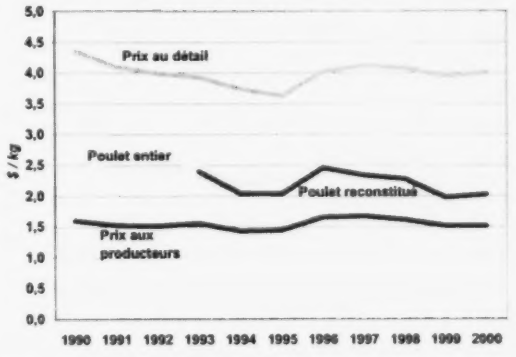

Sources : - Les Producteurs de poulet du Canada, Manuel de données sur le poulet.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Pour le dindon à griller (moins de 5,4 kg, congelé), le prix de gros a fluctué entre 2,54 $/kg et 3,00 $/kg durant la période. L'absence de données ne permet pas de comparer ces prix avec ceux de l'Ontario. La variation entre le prix de gros le plus bas et le plus élevé a été de 47 cents/kg (figure 5.6). Cette variation a été de 45 cents cents/kg pour les détaillants (dindon entier seulement) et de 18 cents/kg pour la production. L'écart entre le prix de gros et le prix aux producteurs a été en moyenne de 95 cents, alors que l'écart minimum a été de 69 cents en 1996 (tableau 5.5A en annexe).

Figure 5.6
Prix moyens de vente du dindon à griller au Québec
1990 à 2000

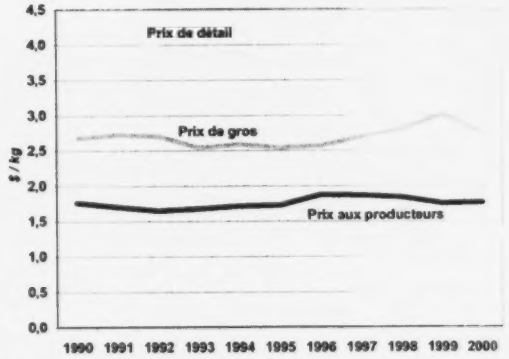

Sources : - OCCD, Données sur le dindon canadien 2000.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada, Revue du marché avicole.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

CHAPITRE 6

LA DISTRIBUTION

6.1 Le commerce de gros

Le commerce de gros n'a pas échappé au phénomène de la concentration à l'échelle canadienne. Alors que le commerce de gros au Québec était dominé par des entreprises québécoises au début des années 1990, il est maintenant concentré dans quelques entreprises nationales, dont trois couvrent plus de 85 % du commerce de gros. En effet, au cours des dernières années, Provigo a été acheté par Loblaw et Hudon et Deaudelin (IGA) a été acheté par Oshawa qui a été acheté à son tour par Sobeys. Seul Métro-Richelieu a échappé à cette vague de centralisation, mais des rumeurs persistantes continuent d'alimenter les journaux financiers sur l'avenir de ce grossiste. Les autres besoins sont comblés par un nombre important de grossistes très généralement de petite taille. Malgré le niveau de concentration, la concurrence est vive et les marges bénéficiaires nettes sont faibles.

Les services alimentaires (restaurants et institutions) effectuent surtout leurs achats de produits alimentaires auprès de trois grands distributeurs spécialisés. Le plus important des trois est Services Alimentaires Serca appartenant à Sobeys. Parmi les autres entreprises majeures, Distal Inc. est la propriété de Gordon Foodservice, un distributeur américain spécialisé dans les services alimentaires. Pour ce qui est d'Éconogros et de Distagro, ils appartiennent tous les deux à Métro-Richelieu Inc. Les trois principaux grossistes indépendants spécialisés dans la distribution des viandes, soit Chatel, le Groupe Lauzon et Québec Packers, sont aussi des intervenants importants. La compagnie Loblaw a récemment quitté ce secteur en vendant sa filiale Dellixo à Sobeys et à Distribution Paul-Émile Dubé Inc.

Les grossistes indépendants ont accès à deux regroupements d'achat provinciaux : Mouska et Colabor. Le premier se spécialise dans les produits surgelés et les produits carnés, alors que le second se spécialise davantage dans les produits secs et surgelés. Colabor est membre d'un regroupement national d'achat.

Par contre, la concentration et le déplacement des centres de décisions à l'extérieur du Québec obligent les transformateurs à réviser leurs stratégies de commercialisation. Les grossistes achètent de plus en plus pour desservir tout le marché de l'Est du Canada. Le poulet et le dindon pouvant se transporter sur de grandes distances et les réseaux de distribution des grands grossistes étant performants, ces derniers peuvent facilement s'approvisionner d'un seul transformateur ou d'un nombre limité de transformateurs pour desservir l'ensemble de l'Est du Canada. Ils peuvent donc mettre plus facilement en concurrence les transformateurs de l'Ontario et du Québec, notamment afin d'avoir des approvisionnements pour la totalité de ce marché et des prix plus bas. Les distributeurs

exigent aussi davantage des industriels en ce qui concerne l'entreposage, la gestion de la chaîne de production et la collecte des données.

6.2 Le commerce de détail

Dans le secteur du détail, plus de 80 % de la viande de volaille est vendue sous les bannières contrôlées par Loblaw, Métro-Richelieu et Sobeys. De plus, ces grossistes ont investi beaucoup dans les magasins corporatifs au cours des dernières années, notamment pour concurrencer les magasins-entrepôts (Club Costco). C'est ainsi que le paysage québécois s'est garni de magasins Sobeys, Loblaw et Maxi, généralement de plus grande surface que les supermarchés traditionnels. Cependant, une part importante du commerce de détail continue de se faire à partir de magasins franchisés, de même que par des indépendants.

Les supermarchés continuent de s'approprier l'essentiel des achats de nourriture, y compris les produits de volaille. Ils sont cependant en concurrence non seulement avec les magasins d'alimentation spécialisés (boucheries, fromageries-charcuteries, fruiteries, etc.), mais aussi avec des points de vente « non traditionnels », tels que les magasins-entrepôts (Costco) et les gros dépanneurs modernes conçus spécifiquement pour desservir le marché de l'alimentation rapide.

L'offre des supermarchés pour les produits de volaille est bien adaptée à la demande des consommateurs. Quelle que soit leur taille, les supermarchés offrent une large gamme de produits de volaille primaires et de plus en plus de produits surtransformés. Le poulet est souvent en promotion.

Les magasins Costco ont créé une nouvelle dynamique dans le commerce de détail. Tous ont été équipés pour vendre une large gamme des produits de volaille frais et congelés. Non seulement ces magasins-entrepôts introduisent-ils une concurrence supplémentaire sur tout le marché du détail, mais ils offrent aussi un autre canal de diffusion aux producteurs d'aliments. Ils ont tendance à s'approvisionner directement auprès des entreprises de transformation et ont souvent des exigences particulières d'emballage et de format. Le prix est un facteur essentiel dans le choix de leurs fournisseurs.

Au cours des dernières années, certains détaillants ont transféré à d'autres intervenants certaines tâches effectuées auparavant en magasin, afin de réduire leurs coûts et de contourner certains problèmes opérationnels tels que les dangers de contamination. Par exemple, ils laissent de plus en plus les activités de découpe et d'emballage, dont celles des produits de la volaille, aux abattoirs ou aux ateliers de découpe.

6.3 Les services alimentaires

Au Québec, en 1999, les recettes de l'industrie des services alimentaires ont atteint près de 7 milliards de dollars, dont 5,4 milliards dans les services du secteur de la restauration (77,6 %) et 1,6 milliard dans les autres services alimentaires (22,4 %).

Ces recettes, lorsque traduites en achats d'aliments et boissons, totalisent environ 2,5 milliards de dollars. Elles équivalent à des ventes pour les distributeurs et fabricants d'environ 2,3 milliards de dollars en nourriture et de 200 millions de dollars en boissons.

Tableau 6.1

Estimé des recettes de l'industrie des services alimentaires au Québec, 1999

Services alimentaires	Chaînes	Indépendant	Total
		- 000 000$ -	
Restaurants *(incluant les traiteurs à forfait)*	2 500	2 900	5 400
Hébergement	350	350	700
Institutions *(incluant la restauration en milieu de travail)*		450	450
Services commerciaux non traditionnels *(industrie des loisirs, distribution automatique, magasin de détail)*	ND	450	450
Total	2 850	4 150	7 000

Sources : - Food Service Facts 2000, Market review and forecast, Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires.
- Coup d'œil sur l'industrie de l'hébergement au Canada, 1995-1996.
- MAPAQ, Direction de la recherche économique et scientifique.

Les entreprises dont l'activité principale est la restauration constituent le cœur de l'industrie des services alimentaires. Elles incluent non seulement les restaurants, mais aussi les traiteurs à forfait.

Le Québec est la province où les chaînes sont proportionnellement les moins développées. Toutefois, la part des chaînes dans les recettes totales de la restauration y est tout de même très importante. En effet, leurs recettes de 2,5 milliards de dollars représentent 45,8 % des recettes totales de la restauration.

Les grandes chaînes de restaurants sont davantage orientées vers la restauration spécialisée et rapide, qui s'avère plus propice à la standardisation des menus et à une production plus industrielle des ingrédients et des produits. Cela facilite la centralisation des achats, permettant ainsi la réduction des coûts de transaction et l'augmentation du pouvoir de négociation. Les grandes chaînes assument elles-mêmes le rôle de grossiste pour leurs établissements affiliés ou corporatifs. Leur pouvoir d'achat leur permet de transiger directement avec les transformateurs, outrepassant ainsi les intermédiaires et distributeurs.

Les chaînes de restaurants spécialisés dans le poulet se concentrent soit dans le poulet rôti sur broche soit dans le poulet frit. Elles achètent leurs oiseaux entiers ou en découpes selon des spécifications bien précises comme le poids, la catégorie ou le type de refroidissement.

La société québécoise Le Groupe St-Hubert Inc. chapeaute un réseau d'une centaine de restaurants centrés essentiellement sur des plats de poulet rôti sur broche. Ces

restaurants, en très grande majorité franchisés, sont des restaurants à service complet et à clientèle plutôt familiale. Ils ont aussi des comptoirs de commandes à emporter et des services de livraison à domicile.

Au Québec, la chaîne d'origine américaine PFK (Poulet Frit Kentucky) compte environ 125 succursales. Sa spécialité est le poulet frit en 9 morceaux (maintenant en 10 morceaux). Parmi les autres produits offerts, il y a les croquettes, les sandwiches et les ailes. Les approvisionnements en poulet des succursales PFK situées au Québec proviennent en majorité des abattoirs québécois. Les transformateurs québécois approvisionnent aussi certains restaurants PFK d'autres provinces, particulièrement ceux situés près des frontières du Québec.

Aujourd'hui, les restaurants à service rapide spécialisés dans le bœuf, tels que McDonald's, servent aussi de grandes quantités de poulet, et ce, sous plusieurs formes : morceaux panés, croquettes, burgers, filets de poitrine, languettes et poulet pop corn.

Les restaurants avec service, et particulièrement ceux qui s'adressent aux familles, sont aussi de gros utilisateurs. La viande de poulet se prête bien à de nombreux plats combinés, tels que pâtes ou salades garnies. Elle est aussi très utilisée dans les mets internationaux.

Pour améliorer leur rentabilité, les restaurateurs et institutions ont aussi été obligés de se consolider et de sabrer dans leurs coûts, y compris ceux reliés à leur approvisionnement en aliments et en boissons. Leurs responsables magasinent beaucoup plus et négocient de façon encore plus serrée avec leurs fournisseurs, qu'ils soient distributeurs ou transformateurs. Pour obtenir de meilleurs prix, ils ont aussi formé des regroupements d'achat ou donné plus d'envergure à des regroupements existants, en particulier dans le secteur institutionnel.

Les restaurateurs indépendants ont des pouvoirs d'achat très variables, certains ne servant que quelques centaines de repas par semaine, alors que d'autres peuvent en servir jusqu'à 6000. Quelques groupes d'achat se sont formés afin d'alléger les fonctions d'achat, mais surtout pour avoir un pouvoir de négociation plus fort. Les plus petits achètent beaucoup dans les clubs-entrepôts et les comptoirs au comptant des grands distributeurs. Les plus gros indépendants achètent beaucoup des grands distributeurs et des transformateurs.

Au tout début des années 1990, le secteur a été touché de plein front par la récession et, dans une moindre mesure, par l'entrée en vigueur de la TPS. Le poids des services alimentaires a alors diminué de façon importante et, dix ans plus tard, le secteur n'a pas encore récupéré totalement malgré une remontée constante. Ce secteur est très sensible aux facteurs socio-économiques affectant le pouvoir d'achat des ménages.

À la concurrence intra-secteur très vive s'ajoute la pression exercée par les supermarchés. Ces derniers offrent de plus en plus de produits et de plats préparés et beaucoup d'entre eux sont à base de volaille. Toutefois, cette menace peut aussi se transformer en occasion si ces repas sont préparés et commercialisés en association avec des transformateurs ou par les exploitants de services alimentaires eux-mêmes.

Dans leurs opérations, les restaurateurs et les institutions pourraient accentuer l'utilisation de produits surtransformés pour comprimer leurs coûts de main-d'œuvre et varier leurs menus. Actuellement, la plupart des services alimentaires produisent encore à partir de produits primaires ou semi-transformés. Selon des spécialistes du domaine, il y aurait, dans certains créneaux de la restauration, une tendance à l'achat de repas complets déjà préparés. On peut servir des repas dans un espace restreint sans construire un véritable espace cuisine.

Des regroupements d'achat existent dans le secteur de la santé ainsi que dans les établissements carcéraux et militaires, car les services alimentaires autogérés sont pressés d'améliorer leur performance et les politiques préférentielles d'achat sont limitées par les accords commerciaux. Dans le secteur scolaire, comme dans les cafétérias d'entreprises et les grands chantiers, les services alimentaires sont surtout confiés à de grands traiteurs à forfait.

CHAPITRE 7

LES MARCHÉS

7.1 Le marché intérieur du poulet et du dindon au Canada

7.1.1 Le marché intérieur du poulet

La consommation apparente de poulet[1] au Canada a connu un taux de croissance annuel moyen de 4,0 % entre 1980 et 2000 au Canada, passant de 413,9 millions à 890,8 millions de kg (figure 7.1). En 1999, les Canadiens ont dépensé 3,5 milliards de dollars à l'achat de viande de poulet.

Deux facteurs principaux expliquent cette croissance : l'augmentation de la quantité consommée par personne et, dans une moindre mesure, la croissance de la population canadienne. La population canadienne a augmenté de 24,5 à 30,7 millions de personnes de 1980 à 2000, soit une moyenne annuelle de 1,2 %. La consommation apparente de poulet a connu une hausse moyenne annuelle de 2,7 % entre 1980 et 2000, pour s'élever à 29,0 kg par personne au cours de cette dernière année (tableau 7.1A en annexe).

Figure 7.1
Consommation apparente par personne au Canada, 1980 à 2000

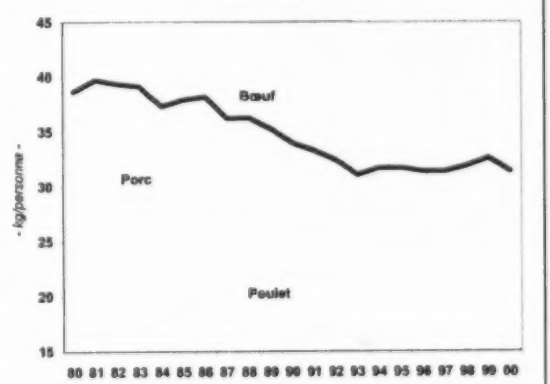

Sources : - Statistique Canada, Consommation des aliments au Canada, cat. 32-230.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

En comparaison, la consommation apparente de bœuf par personne a diminué à un taux annuel moyen de 1,4 % de 1980 à 2000, s'établissant à 31,4 kg par personne. Tout comme pour le bœuf, la consommation apparente de porc a connu une diminution annuelle moyenne de 0,5 %, pour s'établir à 28,6 kg par personne en 2000.

Le marché canadien est approvisionné par la production intérieure et par les importations. La production canadienne de poulet destinée au marché intérieur a augmenté à un taux annuel moyen de 3,7%, et elle s'est élevée à 795 millions de kg en 2000 (tableau 7.2A en annexe).

[1] Consommation apparente = stock de début + production + importations – exportations – utilisation industrielle – pertes – stocks à la fin.

Les importations approvisionnent de plus en plus le marché intérieur, puisqu'elles ont augmenté à un taux de croissance annuel moyen de 7,1 % entre 1980 et 2000. Elles sont passées de 19,9 millions à 95,6 millions de kg de 1980 à 2000, ayant plus que quadruplé au cours de cette période. En 1980, la production intérieure représentait 95,2 % de la consommation, et les importations 4,8 %. En 2000, elle ne représentait plus que 89,2 %, comparativement à 9,3 % pour les importations (figure 7.2).

Selon les données de l'Association canadienne des surtransformateurs de volailles, tous les secteurs de marché du poulet ont connu une croissance au Canada de 1990 à 1999 (tableau 7.1).

Figure 7.2
Approvisionnement de poulet au Canada
1980 à 2000

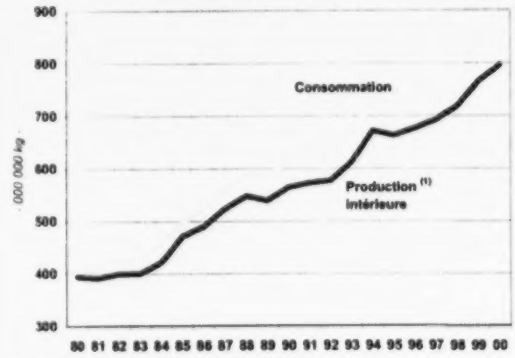

(1) Production intérieure destinée au marché intérieur.

Sources : - Statistique Canada, Consommation des aliments au Canada, cat. 32-229-XPB, Production de volaille et oeufs, cat. 23-202.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Tableau 7.1

Estimation du niveau de consommation de poulet au Canada, pour divers secteurs du marché - 1990, 1993, 1996 et 1999

Secteurs de marché	Consommation				Variation	Importance relative de chaque secteur	
	1990	1993	1996	1999[1]	1990 à 1999	1990	1999
	- 000 000 kg -				- % -	- % -	
Détail	364	387	421	491	34,9	60,9	57,4
Restauration rapide	155	173	204	219	41,3	25,9	25,6
Restauration service complet	50	57	69	98	96,0	8,4	11,5
Hôtels et institutions	29	35	45	47	62,1	4,8	5,5
Total	**598**	**652**	**739**	**855**	**43,0**	**100,0**	**100,0**

(1) Préliminaire.

Sources : - Étude préparée par DeValk Consulting Inc. pour l'Association canadienne des surtransformateurs de volaille.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

La majorité du poulet est vendu dans les magasins de détail (57 % en 1999). Toutefois, le pourcentage de poulet consommé à l'extérieur du foyer progresse plus rapidement que les autres secteurs (de 39,1 % à 42,6 % de 1990 à 1999), principalement dans les restaurants à repas complets, où la part de marché est passée de 8,4 % en 1990 à

11,5 % en 1999. La proportion de poulet consommée dans la restauration rapide est demeurée relativement stable. En termes de volume, le Conseil national des produits agricoles (CNPA) estime que 60 % du poulet est vendu au consommateur sous forme de découpes (poitrines, pattes, ailes, etc.), tandis que 10 % est vendu sous forme d'oiseaux entiers et 30 % en produits désossés et surtransformés.

Les données sur la consommation mensuelle indiquent un maximum de consommation au cours des mois de mai et de juillet et un creux au cours des mois d'hiver.

7.1.2 Les facteurs d'évolution de la demande du poulet

La consommation de poulet a continuellement augmenté, en même temps que les indices de prix réels du poulet étaient à la baisse. Ceci pourrait suggérer que la baisse du prix du poulet a été un des facteurs qui a favorisé la croissance de la consommation. Toutefois, cette hausse de la consommation s'est réalisée dans une période où les prix réels des autres viandes ont aussi diminué (figure 7.3). La baisse du prix du poulet n'aurait pas été le facteur déterminant de cette augmentation de la consommation.

Figure 7.3

Indices des prix réels du boeuf, du porc et de la volaille au Canada, 1980 à 1999

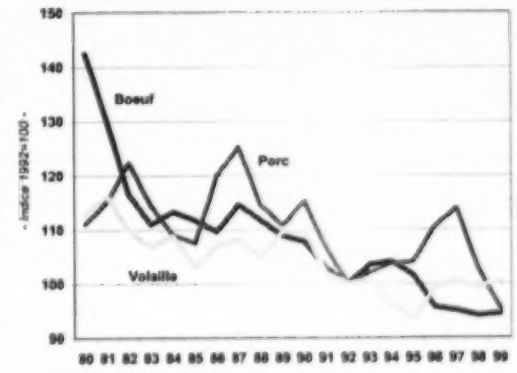

Sources : - Statistique Canada, Banque Cansim.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Le revenu personnel disponible par personne a été relativement stable en dollars constants au Canada entre 1980 et 1999. En conséquence, ce facteur n'aurait pas favorisé la consommation de viande au cours de cette période.

La hausse de la consommation du poulet proviendrait, en grande partie, d'un changement dans les goûts et les préférences des consommateurs. La préoccupation santé, l'aspiration au temps libre et la recherche de diversité sont au nombre des phénomènes sociologiques qui paraissent avoir eu la plus forte influence sur les choix de consommation alimentaire au cours de cette période.

Les viandes rouges ont perdu beaucoup d'attrait auprès des consommateurs au cours des dernières années. Ces viandes sont perçues comme étant beaucoup plus grasses que la viande de poulet. De plus, les maladies comme celles de la vache folle, la fièvre aphteuse et la peste porcine minent le niveau de confiance du consommateur. Enfin, la présence accrue de produits de substitution, souvent mieux perçus en matière de santé, a également joué un rôle déterminant dans la baisse de consommation des viandes rouges.

Depuis 10 ans, les habitudes alimentaires et les comportements des Canadiens ont beaucoup changé pour simplifier leurs tâches alimentaires. Une étude effectuée par CROP Inc. sur l'évolution des habitudes alimentaires démontre qu'en 1987, 30 % des consommateurs canadiens déclaraient acheter des mets préparés surgelés et frais occasionnellement ou régulièrement, comparativement à 58 % en 1997.

La viande de poulet est fréquemment utilisée dans les mets préparés, car elle offre un large éventail de produits qui se prêtent bien à la préparation de ce type de repas. Au Québec, quoique la consommation de mets préparés surgelés et frais soit un peu moins importante qu'au Canada, elle a également progressé. En effet, en 1987, seulement 20 % des Québécois interrogés achetaient des mets préparés occasionnellement ou régulièrement, alors qu'en 1997, cette proportion était de 53 %. Aujourd'hui, près de 73 % de l'ensemble des acheteurs québécois interrogés consomment au moins occasionnellement des mets préparés surgelés ou frais.

Les surtransformateurs ont fait preuve de dynamisme dans l'introduction de nouveaux produits à base de poulet, de façon à mieux répondre aux différents besoins des consommateurs.

7.2 Le marché intérieur du dindon

La consommation de dindon au Canada a connu une croissance moyenne annuelle de 1,6 % entre 1980 et 2000, passant de 102,5 millions à 130,8 millions de kg (figure 7.4). La croissance de la consommation a suivi celle de la population canadienne, au cours des deux dernières décennies, pour s'établir à 4,2 kg par personne en 2000. En 1999, les Canadiens ont consacré près de 500 millions de dollars à l'achat de viande de dindon.

Figure 7.4

Approvisionnement de dindon au Canada, 1980 à 2000

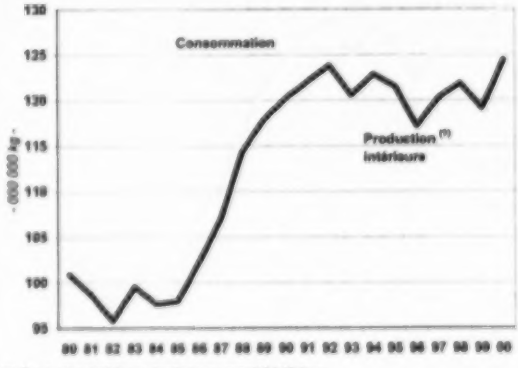

(1) Production intérieure destinée au marché intérieur.

Sources : - Statistique Canada, Consommation des aliments au Canada, cat. 32-229-XPB, Production de volaille et oeufs, cat. 23-202.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Au cours de cette période, la production intérieure destinée au marché canadien a augmenté à un taux annuel moyen de 1,4 %, s'élevant à 124,4 millions de kg en 2000. Les importations ont connu une croissance significative, puisqu'elles étaient de 1,6 million de kg en 1980 et qu'elles se sont établies à 6,4 millions de kg en 2000, ayant connu une hausse annuelle moyenne de 7,4 % (tableau 7.3A en annexe).

En 1980, la production intérieure destinée au marché canadien représentait 98,4 % de la consommation de dindon, et les importations, 1,6 %. En 2000, ces proportions étaient respectivement de 95,1 % et 4,9 %.

Au Canada, selon l'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD), plus de la moitié de la viande de dindon est vendue dans les magasins de détail et l'autre partie dans le secteur des hôtels, restaurants et institutions (HRI).

En 1999, près des trois quarts des ventes au détail de dindon au Québec et au Canada consistent en oiseaux entiers (frais et surgelés), alors que les découpes fraîches représentent 9 % des ventes et les produits transformés, près de 15 %. Au cours de la dernière décennie, en volume, ce sont les ventes au détail de produits transformés qui ont le plus progressé, alors que les ventes de dindons entiers stagnent. Les gros dindons entiers sont moins populaires, alors que la consommation de dindons de moins de 8 kg progresse[2]. Ainsi, les consommateurs québécois et canadiens ont tendance à acheter davantage de produits de dindons à valeur ajoutée, comme la chair de poitrine fumée, la charcuterie et la viande hachée (tableau 7.2).

Tableau 7.2

Ventes au détail de dindon au Québec et au Canada, 1989, 1993, 1996 et 1999

Produits	ANNÉE				Importance relative	
	1989	1993	1996	1999	1989	1999
	- 000 kg -				- % -	
Canada						
Entiers (frais et surgelés)	51 112	48 995	53 777	51 514	84,1	77,4
Morceaux	5 647	4 363	6 202	5 988	9,3	9,0
Transformés	3 992	4 429	7 893	9 011	6,6	13,5
Total	**60 751**	**57 787**	**67 872**	**66 513**	**100**	**100**
Québec						
Entiers (frais et surgelés)	9 333	7 923	9 209	8 441	77,4	74,7
Morceaux	1 581	796	992	1 025	9,0	9,1
Transformés	561	929	1 534	1 829	13,5	16,2
Total	**11 475**	**9 648**	**11 735**	**11 295**	**100**	**100**

Sources : - *OCCD (à l'exclusion des achats américains).*
- *Le Groupe NPD Canada inc.*
- *MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.*

Sur le marché du détail, les Québécois consomment en moyenne moins de dindon que les Canadiens. Les ventes de dindon connaissent d'importantes fluctuations saisonnières. Les ventes réalisées entre les mois de septembre et décembre représentent près de 60 % des ventes annuelles. Durant le seul mois de décembre, cette proportion atteint 20 %. Quoiqu'il existe maintenant toute une gamme de nouveaux produits faciles à préparer, plusieurs consommateurs perçoivent encore le dindon comme une « viande des fêtes ».

[2] Source : Rapport annuel de l'OCCD, 1999.

7.2.1 Les facteurs d'évolution de la demande du dindon

La consommation de dindon a augmenté de 1985 jusqu'au début des années 1990, bénéficiant d'une baisse des prix réels (figure 7.5). De 1992 à 1998, il y a eu un affaiblissement de la consommation de la viande de dindon au cours d'une période où l'indice des prix connaissait une légère augmentation. Il semble que le prix soit un des facteurs déterminants dans la consommation totale de dindon.

Figure 7.5
Consommation apparente par personne et indice des prix réels des autres volailles au Canada, 1980 à 1999

Sources : - Statistique Canada, Consommation des aliments au Canada, cat. 32-230.
- Statistique Canada, Banque Cansim.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Au cours des dernières années, l'introduction de nombreux produits transformés a permis de compenser la baisse de consommation de dindon entier lourd. Les mêmes facteurs qui ont amené l'augmentation de la consommation de poulet (facilité d'utilisation, santé, etc.) semblent favoriser le maintien de la consommation de dindon.

7.3 Le marché intérieur de la viande de poule

Dans certains produits de surtransformation de poulet, la viande de poule est parfois utilisée. Elle vient remplacer la viande de poulet, offrant un rapport qualité-prix intéressant pour certains types de produits. La consommation apparente de poule a connu une forte croissance entre 1980 et 2000, s'élevant à 55,9 millions de kg (tableau 7.3 et 7.3A, en annexe).

Tableau 7.3
Production, importation, exportation et consommation apparente de viande de poule au Canada, 1980, 1990 et 2000

Année	Production	Importation	Exportation	Consommation apparente
	- 000 tonnes -			
1980	31,1	0,4	1,6	30,4
1990	25,9	17,4	0,1	42,1
2000	24,2	50,7	19,0	55,9

Sources : - Statistique Canada, Consommation des aliments au Canada - partie I, 1999.
- Statistique Canada, Production de volaille et œufs 2000, cat. 23-202-XIB.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

7.4 Le commerce interprovincial du poulet

Les statistiques disponibles sur les mouvements interprovinciaux ne portent que sur la volaille vivante. Aucune donnée relative aux expéditions de volailles abattues n'est disponible.

Au Canada, le commerce interprovincial du poulet vivant a connu une croissance annuelle moyenne de 5,1 % entre 1990 et 2000. Il est passé de 14,1 millions de kg en 1990 à 24,7 millions de kg de poulets en 1999.

Au Québec, les ventes de poulet vivant à destination des autres provinces ont été variables de 1990 à 1997, se situant en moyenne à 4,1 millions de kg. La majorité de ces ventes (plus de 85 %) sont dirigées vers l'Ontario (figure 7.6).

En 1998 et 1999, un conflit de travail dans plusieurs usines d'abattage a obligé les entreprises touchées à faire abattre d'importants volumes de poulet en Ontario. Ces transferts ont atteint 10,8 millions de kg en 1998 et 14,4 millions de kg en 1999 (tableau 7.6A, en annexe). Au cours de ces deux années, des relations d'affaires se sont développées entre transformateurs ontariens et producteurs québécois, notamment pour l'approvisionnement en gros poulet à griller. Malgré la fin des conflits de travail dans les usines québécoises, les ventes à l'Ontario se sont maintenues en 2000 à 14,2 millions de kg, ce qui représente 96 % des ventes interprovinciales totales. Les volumes de poulet de plus de 2,5 kg, ont représenté 10,6 millions de kg, soit 75 % du total des ventes de poulet vivant faites à l'Ontario en 2000. Les ventes interprovinciales totales représentent 6,1 % de la production du Québec en 2000, alors qu'elle n'atteignaient pas 2 % en 1990.

Les achats de poulet vivant du Québec se situaient en moyenne à 3,4 millions de kg par année. Ils proviennent uniquement de l'Ontario depuis 1994. Ils ont atteint un niveau record de 6 millions de kg en 2000. Même si la répartition par catégorie n'est pas disponible, il est probable que les abattoirs québécois importent surtout du poulet à griller conventionnel.

Figure 7.6
Commerce interprovincial de poulet vivant au Québec, 1990 à 2000

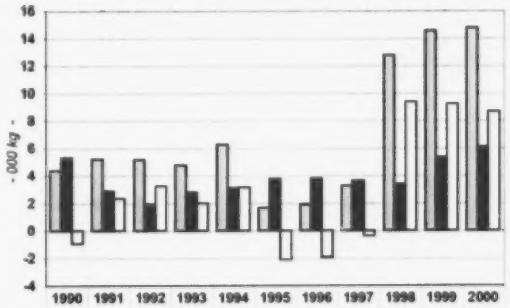

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Vente	4,37	5,21	5,13	4,77	6,26	1,66	1,88	3,24	12,75	14,55	14,75
Achat	5,30	2,88	1,90	2,78	3,12	3,77	3,80	3,62	3,38	5,33	6,09
Solde	-0,94	2,33	3,24	1,99	3,14	-2,11	-1,92	-0,38	9,37	9,22	8,66

Sources : - Les Producteurs de poulet du Canada.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Alors que dans les années 1995 à 1997, les abattoirs québécois ont acheté plus de poulet en Ontario que les producteurs québécois n'en ont vendu dans les autres provinces, la tendance est maintenant complètement renversée. En 2000, les producteurs québécois ont vendu dans les autres provinces 8,6 millions de kg de plus que ce qui a été acheté par les abattoirs du Québec à l'extérieur de la province.

7.5 Le commerce interprovincial du dindon

Au Canada, le commerce interprovincial du dindon vivant a connu une hausse annuelle moyenne de 5,0 % entre 1990 et 2000, passant de 3,3 millions à 5,5 millions de kg.

Au Québec, les ventes interprovinciales de dindon vivant ont été peu importantes, sauf en 1992, où les ventes représentaient 2,8 millions de kg.

Les achats de dindon vivant en provenance des autres provinces étaient pratiquement inexistants de 1990 à 1994. Toutefois, depuis 1995, les achats sont passés de 1,6 million à 3,8 millions de kg en l'an 2000, et le taux de croissance annuel moyen a été de 18 % par année (figure 7.7).

Ces achats proviennent des provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. La fermeture d'un des deux abattoirs de la Nouvelle-Écosse a amené les producteurs de ces provinces à commercialiser davantage leurs dindons au Québec. En 2000, les achats en provenance du Nouveau-Brunswick étaient de 2,4 millions de kg de dindon et ceux en provenance de la Nouvelle-Écosse s'élevaient à 1,4 million de kg (figure 7.1A, en annexe).

Figure 7.7
Commerce interprovincial de dindon vivant au Québec, 1990 à 2000

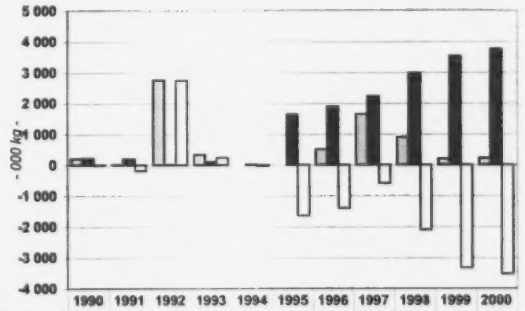

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Vente	211	11	2 757	343	0	0	502	1 649	893	199	225
Achat	216	193	14	105	24	1 640	1 889	2 238	2 986	3 535	3 752
Solde	-5	-182	2 743	238	-24	-1 640	-1 387	-590	-2 093	-3 336	-3 528

Sources : - OCCD.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

7.6 Le commerce mondial

Les importations mondiales de viande de volaille ont connu un essor remarquable de 1992 à 1996, progressant d'environ 20 % par année. Cette croissance s'est ralentie par la suite à environ 5 % de 1996 à 2000 (tableau 7.4). La forte hausse de la demande mondiale s'est accompagnée de déficit des approvisionnements sur certains marchés nationaux, en particulier la Fédération de Russie, qui est devenue un des principaux pays importateurs. Près de 65 % du commerce mondial concerne les morceaux de poulet congelés, en particulier la poitrine désossée utilisée dans la fabrication d'autres produits.

Tableau 7.4

Exportation et importation mondiale de viande de volaille, principaux pays et Québec, 1990 à 2000

EXPORTATION (1 000 tonnes métriques)											
Pays	**1990**	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**	**2000(p)**
Canada	**7**	**12**	**9**	**17**	**36**	**67**	**76**	**98**	**116**	**117**	**124**
- Québec[1]	**1**	**3**	**1**	**2**	**3**	**16**	**26**	**33**	**41**	**32**	**27**
États-Unis	554	631	786	1 028	1 472	1 969	2 324	2 565	2 515	2 582	2 716
Brésil	305	327	390	429	495	435	582	665	631	794	900
UE	250	350	520	638	779	885	762	782	847	875	833
Hong Kong	75	95	141	205	322	489	568	583	609	780	800
Total volaille	1 700	2 000	2 365	2 837	3 711	4 618	5 135	5 555	5 711	6 074	6 349
- total poulet	ND	ND	ND	2 466	3 154	4 000	4 438	4 703	4 884	5 212	5 501
- total dindon	ND	ND	ND	229	299	353	432	540	482	471	505

IMPORTATION (1 000 tonnes métriques)											
Pays	**1990**	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**
Canada	**71**	**73**	**92**	**83**	**73**	**96**	**106**	**128**	**137**	**136**	**153**
- Québec[2]	**15**	**14**	**19**	**12**	**7**	**9**	**5**	**8**	**13**	**6**	**11**
Chine	68	86	174	240	344	625	650	780	804	1 183	1 210
Hong Kong	239	280	310	396	533	695	799	871	915	1 106	1 120
Russie	214	115	55	193	501	870	1 116	1 250	980	920	1 000
Japon	301	358	406	402	455	549	563	510	522	567	565
Total volaille	ND	ND	1 874	2 285	2 974	3 888	4 528	4 890	4 754	5 410	5 626
- total poulet	ND	ND	ND	1 898	2 488	3 295	3 924	4 266	4 062	4 721	4 961
- total dindon	ND	ND	ND	182	205	219	322	349	355	356	349

(P) Données préliminaires sauf pour le Québec.

(1) Estimation basée sur le chiffre des exportations dédouanées au Québec.

(2) Il s'agit des importations dédouanées au Québec qui sont nettement sous-estimées par rapport aux importations réelles.

Sources: - FAS post reports, official statistics, and inter-agency analysis, Foreign Agricultural Service, Commodity and Marketing Programs, Dairy, Livestock and Poultry Division.

- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Les exportations mondiales de volaille, qui sont passées de 1,7 à 6,3 millions de tonnes de 1990 à 2000, sont dominées par les États-Unis, avec 43 % du total en 2000 comparativement à 33 % en 1990. Le Brésil occupe le deuxième rang, avec 14 % du total, suivi de l'Union européenne (13 %) et de Hong Kong (12,6 %). Ces quatre pays représentent donc plus de 80 % des exportations mondiales de volaille. L'Union européenne a perdu des parts de marché, notamment au profit du Brésil. En 2000, le Canada se classait au septième rang des principaux pays exportateurs, avec 1,8 % des exportations mondiales.

Quant aux importations mondiales de volaille, elles sont réalisées principalement par la Chine avec 21,5 % du total en 2000, suivie de près de Hong Kong (19,9 %) et de la Russie (17,8 %). Le Canada comptait pour 2,7 % des importations mondiales.

7.7 Les exportations du Canada

7.7.1 Les exportations totales de volaille

De 1990 à 1993, les exportations de volaille du Canada étaient minimes, autour de 10 000 tonnes. De 1994 à 2000, elles ont connu une forte progression, passant de 36 000 à 124 000 tonnes. En 1995, les nouveaux accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont levé la restriction de l'article 11 du GATT qui obligeait les pays qui pratiquaient la gestion de l'offre à limiter leur production. Pour le Canada, ceci signifiait que les transformateurs primaires de volaille pouvaient désormais commercialiser leurs produits sur les marchés mondiaux.

En 2000, les exportations canadiennes étaient constituées de poulet (66 %), de dinde (18 %) et de poule (15 %). Il n'est pas possible d'établir cette répartition pour le Québec. Plus des deux tiers (69 %) de l'augmentation des ventes de volaille effectuées par le Canada sur les marchés mondiaux de 1990 à 2000 proviennent du poulet, 15 % de la dinde et 16 % de la poule. Depuis 1998, les exportations de volaille canadiennes ont légèrement augmenté. En 2000, les principaux marchés du Canada étaient les États-Unis, Cuba, la Chine, Hong Kong, l'Afrique du Sud et la Russie.

Malgré la croissance importante des ventes de volaille du Canada et du Québec sur les marchés mondiaux ces dernières années, la valeur des exportations de l'industrie canadienne de la transformation de la volaille ne représentait, en 1999, que 2,2 % (82,8 millions de dollars) des livraisons de cette industrie et 3 % (32,4 millions de dollars) pour le Québec. Par ailleurs, il est intéressant de constater qu'en 1999, 39,1 % des exportations canadiennes provenaient du Québec, comparativement à 20 % en 1995 et à 4,6 % en 1990 (tableau 7.5).

Tableau 7.5

Valeur des exportations de l'industrie de la volaille du Québec et du Canada, 1990 à 1999

	EXPORTATIONS ('000 000$)									
	1990	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**
Canada	20,2	22,6	19,0	22,2	31,8	64,0	77,7	92,1	100,6	82,8
Québec	0,9	4,3	2,4	2,5	3,1	12,8	23,5	30,9	38,8	32,4
- % -	4,6	19,1	12,6	11,4	9,7	20,0	30,2	33,5	38,6	39,1

Sources : - Statistique Canada, Division du commerce international, compilation spéciale.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Les produits de première transformation comptent pour 90 % des exportations canadiennes de l'industrie de la transformation et les produits élaborés, 10 %. Dans l'ensemble, les exportations englobent les morceaux de viande brune (cuisses) et les pattes de poulet, les morceaux de poulet adulte et de dindon et les produits élaborés comme les hamburgers de poulets, les saucisses fumées de poulet et autres mets préparés. Au Québec, les exportations se composent principalement de morceaux de viande brune (cuisses).

7.7.2 Les exportations de poulet

De 1 108 tonnes en 1990, les exportations canadiennes de poulet sont passées à 82 000 tonnes en 2000, soit 9,4 % de la production canadienne[3] de poulet, qui a été expédiée sur les marchés mondiaux comparativement à 0,8 % en 1990 (tableau 7.6). Les exportations de poulet occupent une proportion de plus en plus grande des exportations totales de viande de volaille. En 2000, elles comptaient pour 66 % des exportations canadiennes de volaille (proportion qui n'a pratiquement pas changé depuis 1995) comparativement à seulement 16 % en 1990.

La poussée remarquable des exportations en 1994 et 1995 s'explique non seulement par les nouveaux accords de l'OMC, mais aussi par une forte production et un gonflement des stocks provoqués par l'entrée en vigueur du nouveau régime de répartition des contingents. Déjà en 1995, le Québec a mis sur pied un premier programme d'exportation de poulet. De plus, depuis 1997, les Producteurs de poulet du Canada (PPC) administrent un programme national d'exportation de poulet qui confie aux offices provinciaux de commercialisation le soin de définir et de gérer leurs programmes d'exportation respectifs dans l'intérêt des producteurs canadiens de poulet. L'objectif des PPC est de faciliter les exportations planifiées de poulet et de produits du poulet, de façon à ne pas perturber le marché intérieur tout en respectant les droits et obligations du Canada en matière de commerce international. Ces programmes sont appliqués par la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et la Nouvelle-Écosse.

Tableau 7.6

Importations et exportations de volaille au Canada, 1990 à 2000

Année	Poulet (tonnes)			Dindon (tonnes)		Poule (tonnes)		Total (tonnes)	
	Importations*		Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
1990	48 822	(44 550)	1 108	4 572	5 772	17 393	63	70 787	6 943
1991	50 625	(43 062)	4 726	5 320	6 709	17 384	465	73 329	11 900
1992	56 833	(46 965)	915	5 318	6 851	30 213	1 407	92 364	9 173
1993	53 620	(43 579)	1 864	4 610	11 145	24 480	3 628	82 710	16 637
1994	44 390	(45 157)	15 368	5 070	13 962	23 930	6 948	73 390	36 278
1995	64 550	(51 761)	38 980	5 140	17 570	26 460	10 660	96 150	67 210
1996	61 708	(51 078)	40 033	4 852	22 615	39 398	13 715	105 958	76 363
1997	70 115	(53 766)	57 554	6 413	25 722	51 537	14 433	128 065	97 709
1998	73 220	(55 607)	74 972	6 910	22 397	56 870	19 213	137 000	116 582
1999	78 351	(59 516)	78 643	7 666	22 133	49 934	16 000	135 951	116 776
2000	95 608	(63 308)	82 464	6 417	22 972	50 723	18 951	152 748	124 387

** Les chiffres entre parenthèses correspondent aux permis d'importations délivrés sous le contingent tarifaire.*

Sources : - Statistique Canada, Production de volaille et oeufs, cat. 23-202.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada, Rapport sur le marché des volailles (hebdomadaire).
- FAS post reports, official statistics, and inter-agency analysis, Foreign Agricultural Service. Commodity and Marketing Programs, Dairy, Livestock and Poultry Division.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

[3] Pour le Québec, les données comparables sont peu fiables et les données disponibles sont incomplètes.

7.7.3 Les exportations de dindon

Les exportations canadiennes de dindon (principalement des morceaux et des abats comestibles) ont nettement augmenté de 1990 à 2000, faisant un bond de 5 772 à 23 000 tonnes. Malgré cette hausse, la part occupée par le dindon dans les exportations totales (tableau 7.6) de volaille a chuté de 83 % à 18 % au cours de cette période. Le développement des exportations de dindon sur les marchés internationaux tient au fait que les exportateurs canadiens ont développé des marchés pour les morceaux de dindon surgelés de bas de gamme qui sont excédentaires sur le marché canadien. En 1999, la majorité des exportations résultent de cette catégorie de produit dont le prix de vente est inférieur à 80 cents/kg. Ce développement résulte également des efforts des producteurs et des transformateurs qui, dès le milieu des années 1980, ont conclu des ententes à l'échelle provinciale en vue de stimuler les exportations. Ces ententes ont joué un rôle important dans la hausse régulière des exportations, au point que le Canada est rapidement devenu un exportateur net.

7.7.4 Les exportations de poule

Les ventes à l'étranger de poule et de viande de poule, principalement sur le marché américain, sont passées de 63 tonnes seulement en 1990 à 19 000 tonnes en 2000. Leur part dans les exportations totales de volaille a progressé de 1 % à 15 % au cours de cette période. La contribution de la viande de poule à la hausse générale des exportations totales de viande de volaille est donc loin d'être négligeable.

7.8 Les importations du Canada

7.8.1 Les restrictions aux importations

En 1974 et en 1978, lorsque le Canada a mis en place des plans nationaux de commercialisation du dindon et du poulet, il a introduit des limitations quantitatives aux importations de produits de volaille (6,3 % de la production de l'année précédente dans le poulet et 2 % dans le dindon).

En 1988, au moment de la négociation de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE), le Canada a accordé aux États-Unis des contingents d'importation de poulet et de dindon qui ont été fixés à respectivement 7,5 % de la production et 3,5 % de l'allocation nationale de l'année précédente. L'augmentation des importations de poulet et de dindon qui a résulté de l'ALE a été partiellement allouée aux entreprises qui fabriquent des produits de poulet et de dindon, dont l'importation n'était pas restreinte par le plan national, dans le but de les aider à affronter la concurrence de ces mêmes produits importés. L'ALE allait graduellement éliminer la protection tarifaire sur ces produits à partir de 1989 jusqu'au 1er janvier 1998. Ces dispositions ont été intégrées à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Pour honorer ses engagements contractés lors des accords de l'OMC en 1995, le Canada a remplacé ses contrôles à l'importation des produits agricoles par un régime de contingents tarifaires (CT) et d'accès minimal.

L'accès minimal devait être d'un minimum de 3 % de la consommation intérieure, mais ne pouvait être inférieur aux accès déjà concédés par le Canada. Dans le poulet et le dindon, comme cet accès minimal était inférieur aux quantités déjà concédées aux États-Unis, ce sont ces dernières qui servent d'accès minimal pour le Canada. De plus, les pays s'engageaient à augmenter cet accès à 5 % pour l'année 2000. Dans le cas du poulet, cet objectif était déjà réalisé. Quant au dindon, l'accès minimal a été augmenté de 4 467 à 5 588 tonnes parce que l'accès concédé aux États-Unis n'atteignait pas 5 %.

En vertu de ce régime, les importations respectant la limite prévue bénéficient de tarifs douaniers modiques (0 % en ce qui concerne les États-Unis depuis 1998), tandis que les importations en excédent du contingent sont frappées de tarifs plus élevés (poulet : 238 % en 2000; dindon : 155 %). Le Canada peut ainsi préserver son système de mise en marché ordonnée des produits avicoles.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) est chargé d'administrer les contingents tarifaires (CT) et de délivrer les permis d'importation des marchandises inscrites sur la Liste des marchandises d'importation contrôlée (LMIC), régie par la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* (LLEI). L'Agence des douanes et du revenu du Canada administre le système de CT aux frontières. Elle détermine aussi les produits qui sont ou ne sont pas inscrits sur la LMIC.

L'entrée en vigueur des contingents tarifaires et des modifications apportées en conséquence aux lois et règlements pertinents s'est accompagnée de nouvelles possibilités en matière de cession des contingents entre les entreprises. Ces dernières peuvent maintenant vendre ou louer leur contingent, à condition d'avoir obtenu au préalable l'approbation du ministre du Commerce international (qui administre la LLEI).

Des permis supplémentaires d'importation de poulet et de dindon peuvent être délivrés dans un certain nombre de cas : pour éviter des pénuries sur le marché intérieur; permettre des importations à des fins de réexportation; réaliser des essais de commercialisation de nouveaux produits ou procédés; aider les transformateurs de deuxième cycle à affronter la concurrence des importations de produits non visés par la LMIC dans le cas où leurs antécédents de fabrication ne leur donnent pas droit à une part du contingent ou lorsque le contingent qui leur est alloué ne suffit pas à couvrir les besoins croissants créés par la concurrence des importations.

7.8.2 Les importations totales de volaille

Selon les données de Statistique Canada, les importations de volaille par le Québec sont estimées à environ 11 000 tonnes en 2000. Les importations sont recueillies selon la province de dédouanement, ce qui ne correspond pas nécessairement à la province de destination finale des produits. Le chiffre de 11 000 tonnes est nettement sous-évalué puisqu'il devrait être deux fois plus élevé. En effet, selon l'information du MAECI sur la répartition régionale des contingents tarifaires, les importations devraient être d'au moins 20 000 tonnes uniquement pour le poulet, ce qui correspond à la part du contingent tarifaire du Québec (environ 34 % ces dernières années). Étant donné qu'il est impossible de donner

un portrait exact des importations de volaille du Québec, les commentaires de la présente étude porteront uniquement sur les importations canadiennes.

Les importations de volaille du Canada, qui ont toujours été plus élevées que ses exportations, ont plus que doublé de 1990 à 2000, passant de 70 787 à 153 000 tonnes. En 2000, elles se composaient de poulet (63 %), de poule (33 %) et de dindon (4 %). Les importations de poulet expliquent 57 % de la hausse des achats totaux de volaille effectués par le Canada sur les marchés extérieurs, la poule, 41% et le dindon, 2 %.

7.8.3 Les importations de poulet

Les États-Unis sont pratiquement la seule source des importations canadiennes de poulet. Conformément à l'ALE et à l'ALENA, le Canada fixe automatiquement son contingent tarifaire (CT) à 7,5 % de la production nationale de poulet de l'année précédente. Comme la production intérieure a eu tendance à augmenter, en particulier depuis 1995, le CT a lui aussi augmenté. Le CT étant généralement utilisé à près de 100 %, il en est résulté une hausse importante des importations de poulet de 1995 à 2000. En 2000, ce sont 63 308 tonnes de poulet et de produits du poulet qui ont été importés au Canada en vertu du CT.

À cela s'ajoutent les licences d'importation supplémentaires, soit 15 700 tonnes (13 466 pour réexportation, 2 098 pour concurrence et 128 pour pénuries de marché) et les importations de produits ne figurant pas sur la LMIC. Ainsi, au total, le Canada a importé 95 600 tonnes de poulet et de produits de poulet en 2000, comparativement à 64 550 tonnes en 1995 et à 48 822 tonnes en 1990.

Malgré cette augmentation, la part des importations de poulet dans les importations totales de volaille a reculé de 69 % à 63 % de 1990 à 2000. Par ailleurs, depuis 1995, il existe un écart important entre les importations de poulet effectuées en vertu du CT et les importations totales de poulet. Cet écart s'explique en partie par l'entrée au Canada d'une plus grande quantité de produits ne figurant pas sur la LMIC, par exemple, les repas de poulet, ainsi que par des licences d'importations supplémentaires, plus particulièrement d'importations pour réexportation, qui ont oscillé entre 7 000 et 9 000 tonnes de 1997 à 1999, atteignant un sommet sans précédent de 13 500 tonnes en 2000.

7.8.4 Les importations de dindon

Bien que peu importantes, les importations de dindon ont augmenté de 4 572 à 6 417 tonnes de 1990 à 2000. Elles proviennent essentiellement des États-Unis. Le contingent tarifaire, établi à 5 588 tonnes en 2000, a été utilisé à 97,9 % selon les données du MAECI. L'écart de 1 575 tonnes (22 % des importations totales de dindon) correspond à des importations de produits ne figurant pas sur la LMIC (exemple : repas de dindon), ainsi qu'à des licences d'importation supplémentaires. De 1997 à 2000, les importations supplémentaires ont varié entre 1 000 à 1 600 tonnes. Une part importante de ces importations est destinée à la réexportation.

7.8.5 Les importations de poule

Les importations de poule ont progressé de 17 393 à 50 700 tonnes de 1990 à 2000. Les poules ne font pas l'objet d'un contingent tarifaire et le marché canadien continue de croître pour ce genre de produits en provenance des États-Unis. Grâce au perfectionnement des techniques de désossement mécanique, la chair de poule est devenue un produit économique et pratique pour remplacer le poulet à griller dans certains produits de surtransformation.

CHAPITRE 8

L'ENVIRONNEMENT

Depuis quelques décennies, pour assurer la croissance, de nombreux changements ont été apportés à l'agriculture. Ces changements ont eu pour effet d'accroître considérablement les pressions sur l'environnement. Ainsi, plusieurs groupes professionnels ou environnementaux et une part grandissante des citoyens émettent des réserves sur les activités agricoles en raison de la problématique des odeurs et de la dégradation de l'eau. Le secteur de la volaille, tout comme l'ensemble du secteur agricole, est bien au fait qu'il lui faudra accentuer les efforts pour assurer la pérennité des ressources sol, eau et air.

La participation du milieu agricole au plan d'action « Un environnement à valoriser », adopté lors du Rendez-vous des décideurs en 1999, démontre la volonté des producteurs et productrices agricoles d'apporter des ajustements pour améliorer la qualité de l'environnement. La réalisation du portrait agroenvironnemental était le premier résultat attendu de ce plan d'action.

Le plan d'action vise à ce que « d'ici 2005, les quelque 20 000 fermes représentant près de 90 % de l'activité agricole au Québec auront entrepris l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, dans les domaines de la gestion des fumiers, de la gestion des fertilisants, de la conservation des sols, de la protection des cours d'eau et de l'utilisation des pesticides ».

8.1 La réglementation environnementale

Le *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA) (R.R.Q., Q-2, r. 18.2)*, entré en vigueur en 1997, vise à protéger l'eau et le sol en prévoyant l'entreposage étanche des déjections animales et en encadrant davantage les activités d'épandage des engrais organiques et minéraux sur les terres en culture. Il rend notamment obligatoires la production d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) et la tenue d'un registre d'épandage.

Le règlement précise que les entreprises auront jusqu'en 2003 pour se conformer selon un calendrier d'implantation établi en fonction de l'emplacement de l'entreprise, de sa taille et du type de fumier épandu. Les producteurs en surplus de fumier dans les bassins des rivières L'Assomption, Chaudière et Yamaska sont tenus de produire un PAEF depuis le 1er octobre 1999 et ceux situés hors de ces bassins, depuis le 1er octobre 2000. Les entreprises ayant une gestion liquide de leurs fumiers ou détenant plus de 75 unités animales (u.a.) devront avoir leur PAEF en octobre 2001, tandis que celles qui utilisent les engrais minéraux devront se conformer à cette obligation en octobre 2002. Finalement, les entreprises qui possèdent moins de 75 u.a. auront jusqu'en octobre 2003 pour répondre à cette exigence. Actuellement, un peu plus de 40 % des entreprises d'élevage de poulet de

chair et de dindon sont sans sol; elles ont été les premières visées par l'échéance du RRPOA.

Depuis le 1er octobre 2000, pour les dindons élevés à l'extérieur des bâtiments, des modifications au RRPOA obligent les producteurs à faire des aménagements, de façon à éviter que les eaux de ruissellement n'atteignent la cour d'exercice. De plus, le purin et les eaux contaminées provenant d'une cour d'exercice doivent être interceptés et canalisés vers un ouvrage d'entreposage.

En Ontario, l'approche actuelle du gouvernement est d'émettre des interdictions générales de polluer dans le cadre de sa législation sur la protection de l'environnement et de publier des guides de pratiques de gestion optimales pour permettre l'atteinte d'objectifs environnementaux. La « Stratégie pour la planification de la gestion des éléments nutritifs » a été élaborée en 1998, de concert avec le gouvernement, par la Coalition écologique agricole de l'Ontario, qui représente plusieurs organisations d'agriculteurs. Cependant, aucune ligne directrice provinciale n'oblige sa mise en œuvre. Présentement en réflexion, le gouvernement de l'Ontario a proposé, en juillet 2000, l'adoption de mesures législatives claires qui régiraient les activités agricoles partout dans la province. Le projet de loi devrait s'apparenter aux exigences environnementales du Québec.

8.2 Le portrait agroenvironnemental

Le portrait agroenvironnemental des fermes du Québec dresse un état de situation de l'adoption des bonnes pratiques par les entreprises agricoles. Les résultats du portrait ont été dévoilés au premier trimestre 2000.

Le portrait a permis de recenser 82 399 u.a. de poulet de chair représentant 86 % du total du cheptel de poulet et 17 663 u.a. de dindon représentant 90 % du total du cheptel de dindons présents dans l'ensemble des entreprises agricoles du Québec, spécialisées ou non en production de volailles.

8.2.1 La conduite des élevages

La taille moyenne des sites de poulet est de 125 u.a. et celle des sites de dindon, de 141 u.a. Comme la taille moyenne des sites d'élevage est élevée, les volumes à gérer nécessitent d'importantes superficies en cultures pour valoriser les engrais de ferme. Par ailleurs, les déjections sont gérées totalement sous forme solide.

Les régies d'élevage, réduisant les rejets d'azote et de phosphore à la source, offrent des potentiels intéressants pour diminuer les surplus d'engrais de ferme ou la pression des éléments fertilisants. Le mode d'alimentation multiphase, qui comporte plusieurs formulations de moulée, permet d'ajuster les rations aux différentes phases de production. L'ajout d'additifs, tels que les acides aminés pour l'azote et les phytases pour le phosphore, permet d'abaisser les concentrations d'azote et de phosphore des fumiers. Dans ce secteur, l'alimentation multiphase est une pratique très répandue. En effet, la majorité des poulets de chair et des dindons sont alimentés avec quatre formulations.

En revanche, l'utilisation d'additifs dans les moulées demeure une pratique peu courante, l'alimentation se faisant avec des additifs qui réduisent les rejets d'azote et de phosphore touchant moins de 5 % des u.a. selon les données recueillies dans le portrait en 1999. Cependant, les professionnels du secteur de l'alimentation estiment que l'utilisation actuelle de la phytase atteindrait 10 % des u.a.

Quant aux structures d'entreposage, les données sectorielles concernant le poulet et le dindon présentent plusieurs similitudes. Dans le cas du poulet, les déjections de 28 % des u.a. sont entreposées sans structure d'entreposage. La proportion de u.a. dont les déjections sont entreposées dans des structures de type réservoir est d'environ 6 %. Les déjections de près de 40 % des u.a. sont exportées hors de la ferme, tandis que celles de 29 % sont valorisées à la ferme. En raison de leur coût et de leur disponibilité, les traitements à la ferme et les toitures sur les structures sont peu présents.

Plus de 40 % des entreprises ne disposent d'aucune superficie pour l'épandage. Dans le cadre réglementaire actuel, les entreprises sans sol ont été les premières visées par l'obligation d'obtenir un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). Ces entreprises doivent donc trouver les superficies requises pour l'épandage, mais avec le temps, il sera de plus en plus difficile d'obtenir des surfaces pour l'épandage, puisque les quantités de phosphore permises au sol diminueront. Le *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* est récent et son entrée en vigueur dans sa pleine fonctionnalité, grâce à la « norme phosphore », l'est encore plus.

8.2.2 Les productions végétales

Les entreprises recensées déclarant du poulet cultivent, en propriété ou en location, 29 320 hectares, principalement en maïs-grain et plantes fourragères, dont 65 % reçoivent des engrais minéraux et des engrais de ferme. Pour leur part, les entreprises déclarant du dindon exploitent 7 017 hectares, surtout en maïs-grain et fourrages, qu'ils fertilisent dans une proportion de 58 %.

Pour les deux types d'élevage, la problématique de la surfertilisation est importante, avec des apports excédentaires de fertilisants de plus de 50 kg/ha par rapport aux besoins des cultures. En matière d'encadrement technique, plus de la moitié des superficies sont gérées par un plan de fertilisation minimal.

Plus de 60 % des superficies en culture recensées reçoivent des pesticides. Les superficies traitées aux herbicides sont très importantes dans les grandes cultures, le maïs-grain, le blé et le soya. Près de 40 % des entreprises utilisent au moins une pratique de lutte non chimique; parmi celles-ci, un peu plus du tiers font appel à la lutte culturale, comme les rotations et les engrais verts.

Les modes de travail des sols ont un impact réel sur l'érosion et la lutte contre la pollution diffuse, notamment la migration des charges polluantes associées (ex. : phosphore). Les pratiques qui réduisent le travail du sol, les résidus laissés en surface et l'incorporation de prairies dans les rotations sont autant de façons culturales qui visent à freiner l'érosion. Les données des secteurs du poulet et du dindon indiquent que, pour les travaux primaires, la

charrue à versoirs est encore l'équipement le plus utilisé pour environ 60 % des superficies, suivie du chisel pour 30 % à 40 % des superficies de soya, de maïs fourrager et de maïs-grain.

Plusieurs stratégies d'intervention visant à limiter les pertes du sol au champ, à conserver l'intégrité des berges des cours d'eau et à établir des zones tampons entre les superficies en culture et les points d'eau peuvent être utilisées. L'ensemble des pratiques de conservation couvrent seulement 5 % des superficies totales en culture. Les mesures les plus populaires auprès des entreprises sont les bandes riveraines et les sorties de drains enrochées. Par ailleurs, les superficies en culture correspondant à des superficies drainées sont de 57 % pour le poulet et de 38 % pour le dindon.

Ce sont les professionnels travaillant chez les fournisseurs d'intrants qui sont surtout sollicités pour offrir des services-conseils en agroenvironnement touchant la zootechnie, la phytotechnie, le choix des pesticides et la préparation du plan de fertilisation.

CHAPITRE 9

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Les principaux acteurs

Au Québec, on dénombre seulement quelques institutions exerçant des activités de recherche et développement en production avicole. Seules quelques universités ont des chercheurs réalisant des travaux concrets pour l'étude du poulet et du dindon :

- la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval;
- le Campus Macdonald de l'Université McGill;
- la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal;
- la Faculté des sciences de l'Université du Québec à Montréal.

Très peu de chercheurs universitaires ont des activités reliées presque exclusivement aux secteurs avicoles. Toutefois, on en trouve un par grande maison d'enseignement dédié à l'agriculture (tableau 9.1), dont deux en alimentation et un en santé. Actuellement, près de 13 chercheurs peuvent réaliser de la recherche en aviculture. La majorité de ceux-ci font partie du Groupe de recherche sur les maladies infectieuses du porc (GREMIP). Grâce à leurs expertises en microbiologie et en bactériologie, ils ont pu réaliser, au cours des 10 dernières années, des projets axés sur les maladies affectant les volailles. Les autres chercheurs non spécialisés en aviculture ont effectué au cours des dernières années de la recherche en alimentation, en santé animale, en amélioration génétique et en reproduction.

Tableau 9.1
Nombre de chercheurs en production avicole dans les universités québécoises, 2000

Universités	Chercheurs		Total
	Spécialisés en aviculture	Activités variées dont l'aviculture	
	- Nombre -		
Laval	1	1	2
McGill	1	3	4
De Montréal	1	7	8
Du Québec à Montréal	0	2	2
TOTAL	3	13	16

Source : - MAPAQ, Direction de la recherche économique et scientifique.

Au printemps 1999, la Chaire en recherche avicole était créée à la Faculté de médecine vétérinaire. Cinq organismes y contribuent financièrement. Ce sont :

- la Fédération des producteurs de volailles du Québec;
- la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec;
- le Syndicat d'œufs d'incubation du Québec;
- l'Association des couvoiriers;
- l'Association des abattoirs avicoles du Québec.

Les objectifs de la Chaire sont de poursuivre et d'accentuer les recherches à la fois sur les problèmes de santé touchant le cheptel avicole et ayant une incidence économique pour l'industrie, de même que sur les maladies affectant la volaille et pouvant représenter un risque pour la santé humaine.

À l'été 2000, le Fonds canadien pour l'innovation a octroyé à l'Université McGill une subvention d'un peu plus de 2 millions de dollars pour la mise en place du Centre de recherche pour le développement d'un poulet exempt de pathogène. La Chaire en recherche avicole y est aussi associée.

9.2 Les principales activités de recherche des intervenants

Durant la période de 1990-1991 à 1998-1999, 45 projets de recherche sur la production de viande de volaille ont été réalisés dans les universités québécoises. Cinq d'entre eux portent plus spécifiquement sur le dindon.

Actuellement, le gouvernement du Québec subventionne, par son Programme d'aide à la recherche, quatre projets sur le poulet de chair. L'un d'entre eux touche l'alimentation avec une diète à base de lin, un utilise des probiotiques, un autre consiste à développer un système de paiement selon la qualité de la carcasse et le dernier porte sur les circovirus.

Les projets réalisés au cours de la période de 1990 à 1999 concernent :

- la génétique de lignées;
- l'identification de gènes de résistance et la sélection génétique;
- l'utilisation de probiotiques;
- la prolactine;
- la composition en gras via l'alimentation;
- l'évaluation environnementale via l'alimentation;
- l'utilisation de diverses sources d'aliments;
- la bronchite aviaire et le syndrome d'aérosacculité;
- la coccidiose, le réovirus aviaire, la cellulite, la cyanose, le colibacillose et l'ascite.

9.3 L'évaluation des sommes consacrées au secteur de la volaille

Figure 9.1
Montant des subventions et contrats de recherche, poulet et dindon, 1990 à 1998

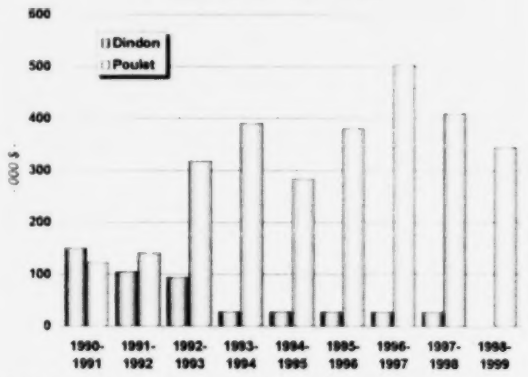

Source : MAPAQ, Direction de la recherche économique et scientifique.

Les montants investis en recherche et développement dans les universités québécoises totalisent 3,37 millions de dollars au cours des neuf dernières années, soit une moyenne annuelle de 375 000 $. De ces montants, on estime à 10 % les sommes provenant de contrats de recherche.

Durant ces années, la recherche sur le dindon a diminué graduellement (figure 9.1), passant de 150 000 $ en 1990-1991 à aucun investissement en 1998-1999. Toutefois, durant la même période, les sommes consacrées au poulet ont presque triplé, passant de 120 000 $ à 345 000 $, avec un pic de 500 000 $ en 1996-1997.

CHAPITRE 10

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

L'entrée en vigueur de l'ALENA et de l'Accord de l'OMC a nécessité d'importants ajustements au fonctionnement des systèmes canadiens de gestion de l'offre. Les producteurs de volailles ont apporté des modifications majeures à leurs systèmes d'allocations pour mieux répondre aux besoins des marchés et développer les exportations.

Les innovations technologiques ont favorisé les progrès réalisés en termes de réduction des coûts et de hausse de la productivité. À la production, l'automatisation et l'amélioration génétique ont permis de réduire les exigences en main d'œuvre et de mettre en marché plus rapidement les oiseaux. De leur côté, les transformateurs ont rationalisé leurs opérations et réalisé d'importants investissements visant à accroître la productivité et la fabrication de divers produits désossés et surtransformés afin d'offrir aux consommateurs un choix plus vaste et conquérir une part plus grande du marché des autres viandes.

10.1 Les prévisions de la demande et de l'offre

Sur la scène mondiale, la viande de volaille est la seule viande dont la consommation par habitant augmente dans tous les pays de l'OCDE. Cette hausse a été très marquée aux États-Unis, alors que la consommation par personne de poulet atteint 41 kg en 2000, soit 20 kg de plus qu'en 1980 (figure 10.1 et tableau 10.1A en annexe). Pendant ce temps, la consommation de dindon est passée de 4,7 à 8,1 kg par personne. L'OCDE prévoit que la consommation de volailles aux États-Unis devrait encore augmenter d'au moins 5 kg par personne d'ici cinq ans. Ceci entraînera une croissance de la production favorisée par des faibles coûts de l'alimentation animale et la forte intégration verticale du secteur, qui lui permet d'être très concurrentiel sur les marchés d'exportation.

Figure 10.1
Consommation apparente de viande par personne aux États-Unis, 1980 à 2000

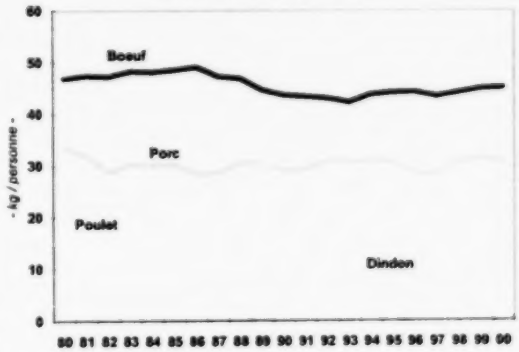

Sources : - Les Producteurs de poulet du Canada, Manuel de données sur le poulet 2000.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole

Au Canada, l'année 2000 a enregistré un niveau record de la consommation de poulet. La demande pour cette viande devrait rester forte tout au long de la présente décennie. La consommation de poulet par habitant devrait dépasser celle de toutes les autres viandes d'ici cinq ans. La production de poulets devrait donc s'accroître afin de répondre le mieux possible à la progression de la consommation envisagée. Selon les prévisions d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, elle dépassera 1 000 000 de tonnes d'ici 2006. Si le Québec maintient sa part du marché canadien, la production pourrait atteindre 295 000 tonnes dans cinq ans.

La consommation par personne de dindon a peu varié depuis vingt ans. Ces dernières années, les consommateurs ont tendance à acheter des oiseaux entiers plus petits et davantage de produits à plus forte valeur ajoutée, comme les morceaux de dindon et les produits de charcuterie. La croissance future de la consommation sera principalement liée à la mise en marché, qui devra promouvoir l'achat de dindon par les consommateurs tout au long de l'année. Les efforts déjà entrepris en ce sens par la présence de découpes de dindon et de divers produits surtransformés sur le marché devront s'intensifier dans les prochaines années.

Considérant les possibilités d'accroissement de la consommation et des débouchés à l'exportation, notamment par l'augmentation de la consommation aux États-Unis particulièrement pour les marchés de niche, les perspectives de croissance du secteur de la volaille présentent des possibilités de développement intéressantes pour l'ensemble des intervenants de cette industrie. Toutefois, le développement du secteur devra se poursuivre dans un environnement de plus en plus concurrentiel et dans un contexte d'ouverture croissante des marchés à l'échelle mondiale. Au cours de la prochaine décennie, les intervenants de l'industrie devront relever de nombreux défis.

10.2 Les enjeux

10.2.1 La coordination entre les maillons

Le taux de croissance de l'industrie du poulet du Québec a été inférieur à celui de l'ensemble du Canada. Par conséquent, le Québec réalise une part plus faible de la production canadienne de poulet. La compétition entre les provinces est de plus en plus vive. Forts d'un avantage concurrentiel sur l'intrant principal qu'est la moulée, les producteurs des Prairies vont continuer d'augmenter leur production. Les transformateurs du Québec, pour leur part, doivent faire face à une intense compétition des transformateurs des autres provinces et redoubler d'efforts pour vendre leurs produits aux distributeurs alimentaires, dont trois s'approvisionnent partout au Canada.

Le défi à relever dans le cadre de la politique de gestion de l'offre consiste à créer des liens entre les producteurs et les autres partenaires de l'industrie pour que les intérêts de tous ces intervenants soient protégés et que les possibilités de croissance sur les marchés intérieurs et étrangers soient optimisées.

C'est dans ce contexte que s'est tenu, les 20 et 21 novembre 2000, le « Forum Vision 2000 » sur les perspectives de développement du secteur du poulet. Cet événement était

un exercice de planification stratégique visant à définir un nouveau plan collectif de développement de l'industrie du Québec afin de renforcer sa position concurrentielle, et ce, à l'intérieur des principes de la gestion de l'offre. Les intervenants impliqués dans ce projet sont les partenaires de la filière volaille suivants : la Fédération des producteurs de volailles, l'Association des abattoirs avicoles, l'Association des industries de nutrition animale et céréalière, l'Association des couvoirs, le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ces intervenants se sont entendus pour élaborer, au cours de 2001, un plan d'action visant à bloquer l'érosion de la part de marché du Québec et, si possible, reprendre des parts de marché perdues.

Les entreprises de transformation doivent définir de nouvelles façons d'assurer leur représentativité afin de bien participer à l'élaboration de ce plan. Plusieurs d'entre elles ont quitté l'Association des abattoirs avicoles du Québec, de telle sorte que celle-ci n'a plus de légitimité pour parler au nom des principaux transformateurs. De plus, on devra trouver des moyens d'intégrer l'Association des propriétaires d'abattoirs et acheteurs d'animaux vivants du secteur privé Inc. (division volailles) dans les discussions sur l'avenir de l'industrie au Québec.

10.2.2 L'agroenvironnement

La surfertilisation des sols constitue de façon indéniable le problème environnemental prioritaire dans le secteur agricole. En concertation avec le milieu agricole, on a modifié le *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* (RRPOA) afin d'instaurer une nouvelle norme portant sur le phosphore. Les seuils maximaux pour le phosphore décroissent dans le temps selon un calendrier fixant l'échéance limite au 1er octobre 2011 en fonction du type d'exploitation agricole. Pour de nombreux producteurs, les Plans agroenvironnementaux de fertilisation imposeront l'épandage des fumiers sur de plus grandes superficies qu'actuellement et amèneront, avec le temps, la rareté des superficies d'épandage en raison des quantités limitées de phosphore à l'hectare qu'ils pourront épandre. Cette situation obligera les intervenants du milieu à envisager le traitement et la transformation des fumiers en engrais séchés exportables parmi les solutions alternatives au surplus d'engrais.

Par ailleurs, une nouvelle modification apportée au RRPOA, en date du 14 juin 2001, impose de nouvelles exigences aux entreprises agricoles situées dans les 165 municipalités en surplus. Ainsi, les exploitants actuels de sites d'élevage situés dans les zones d'activités limitées (ZAL) désirant y ajouter des animaux devront posséder suffisamment de terres permettant de respecter la norme la plus restrictive au niveau du phosphore ou, encore, procéder à un traitement complet des déjections animales. Pour les exploitants de nouveaux sites d'élevage situés dans une ZAL, le traitement demeure la seule avenue pour la disposition des déjections et le produit de ce traitement doit être utilisé ailleurs que dans une exploitation agricole située dans une ZAL.

Les déjections des entreprises d'élevage de poulet et de dindon sont gérées sous forme solide. Aussi, les entreprises agricoles sont-elles exemptées de l'obligation d'étanchéité de l'ouvrage d'entreposage. Les fumiers solides provenant de ces bâtiments peuvent donc

être stockés dans un champ cultivé en respectant les normes relatives des distances minimales. Cependant, à compter du 31 mars 2002, le fumier stocké au champ devra être recouvert d'un matériau imperméable.

Pour les dindons élevés à l'extérieur des bâtiments, à partir du 31 mars 2002, les modifications au RRPOA obligeront les producteurs à faire des aménagements de façon à éviter que les eaux de ruissellement n'atteignent la cour d'exercice. De plus, le purin et les eaux contaminées provenant d'une cour d'exercice devront être interceptés et canalisés vers un ouvrage d'entreposage.

Globalement, pour le secteur de la volaille, les enjeux à venir touchent à la fois la pollution ponctuelle et la pollution diffuse. Par définition, les sources de pollution ponctuelle sont concentrées; il est possible de les localiser avec exactitude contrairement aux sources de pollution diffuse. Cette dernière est plus difficile à circonscrire, puisqu'elle est causée essentiellement par la surfertilisation chimique ou organique, l'usage de pesticides et l'érosion des sols.

Actuellement, un peu plus de 40 % des entreprises d'élevage de poulet et de dindon sont sans sol. En matière de pollution ponctuelle, les pratiques à améliorer sont reliées aux modalités d'entreposage pour les sites de plus de 35 unités animales dont les déjections sont sous forme solide ainsi qu'aux pratiques d'entreposage, de manutention et de préparation des pesticides.

C'est, sans contredit, du côté de la pollution diffuse qu'il faut accentuer les interventions en agroenvironnement. Des progrès substantiels sont possibles dans la lutte contre la pollution diffuse en autant que les entreprises adoptent des pratiques reconnues dans les domaines de la fertilisation, de l'usage des pesticides et de la conservation des sols.

10.2.3 La sécurité alimentaire

10.2.3.1 La salubrité

Les consommateurs québécois expriment de plus en plus leurs préoccupations et leurs attentes face à la sécurité alimentaire. La question de la salubrité est au cœur des actions réalisées dans l'industrie de la volaille ces dernières années. Les principaux transformateurs québécois appliquent le système HACCP (Hazard Analysis and Critical Control Points), un système de contrôle de la salubrité des aliments à l'échelle internationale, ce qui permet d'assurer la salubrité du produit fini.

À l'échelle de la ferme, les Offices nationaux de producteurs de poulets et de dindons n'ont pas tardé à agir en consacrant beaucoup d'efforts au cours des dernières années à l'élaboration de programmes d'assurance de la salubrité des aliments. Ces programmes devront éventuellement obtenir une reconnaissance gouvernementale à l'échelle nationale afin d'assurer leur crédibilité. Un système structuré de reconnaissance gouvernementale des programmes de salubrité alimentaire à la ferme de type HACCP devrait être mis en place au Canada en 2001.

L'intégration des systèmes HACCP dans l'industrie de la volaille est importante afin de faire en sorte que les programmes de salubrité éventuellement appliqués par les producteurs de volailles soient compatibles avec les exigences que les producteurs d'œufs d'incubation, les couvoirs et les abattoirs devront eux-mêmes respecter.

10.2.3.2 L'utilisation d'antibiotiques en alimentation animale

Le phénomène de la résistance aux antibiotiques soulève beaucoup de questionnements tant de la part du public en général que du monde scientifique, qui s'interroge quant à l'utilisation d'agents antimicrobiens à d'autres fins que médicales. Dans ce contexte, certains pays, dont ceux de la Communauté économique européenne, ont banni l'utilisation de certains antibiotiques comme stimulateurs de croissance.

En agriculture, les agents antimicrobiens sont donnés aux animaux pour la prévention et le traitement des maladies, ainsi que pour améliorer la productivité. En effet, certains antibiotiques sont reconnus comme stimulateurs de croissance, car ils augmentent la prise de poids, la conversion alimentaire et les performances reproductives. Les animaux qui en reçoivent sont de façon générale en meilleure santé et nécessitent, en conséquence, moins de traitements curatifs.

Toutefois, il est maintenant scientifiquement prouvé que l'usage d'antimicrobiens favorise la survie des bactéries résistantes, au détriment des bactéries sensibles aux antibiotiques, par le phénomène appelé pression sélective. Les bactéries résistantes peuvent s'implanter dans l'intestin des animaux (dont celui des volailles) recevant des antibiotiques et ensuite, par la contamination fécale, être présentes notamment sur la viande destinée à la consommation humaine. En se retrouvant dans les intestins des consommateurs, ces bactéries peuvent alors transférer leurs gènes de résistance aux bactéries de la flore intestinale normale des humains.

Au Québec, les derniers résultats du Programme de surveillance de l'antibiorésistance du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation démontrent des tendances à l'augmentation de la résistance envers des antibiotiques utilisés en médecine humaine, chez des bactéries pathogènes d'origine animale provenant notamment de volailles. Ces résultats, ainsi que l'ensemble des données issues de ce programme de surveillance, constituent une assise pour faire des recommandations pratiques aux médecins vétérinaires quant à l'utilisation prudente des antibiotiques. À la ferme, compte tenu que tous les antibiotiques ne sont disponibles que sur ordonnance vétérinaire, il importe que les producteurs respectent la posologie indiquée par le vétérinaire traitant.

Les intervenants de l'industrie québécoise ont déjà discuté de l'utilisation des antibiotiques dans l'alimentation des poulets lors du « Forum Vision 2000 » et ont décidé de mandater un comité de travail pour étudier cette question. Des projets de recherche pourraient être réalisés éventuellement par la Chaire en recherche avicole pour évaluer les possibilités de réduire l'utilisation d'antibiotiques dans les élevages de volailles ou de les éliminer complètement.

10.2.3.3 La traçabilité

La traçabilité se définit comme étant l'aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'un produit au moyen d'une identification enregistrée.

En l'an 2000, l'Assemblée nationale a sanctionné deux projets de loi permettant d'instaurer des systèmes de traçabilité des animaux et des aliments, « de la ferme à la table ». La *Loi sur la protection sanitaire des animaux* (L.R.Q., c. P-42), modifiée en novembre 2000, renferme des dispositions permettant au gouvernement de désigner par règlement les espèces ou catégories d'animaux qui doivent être identifiées, tandis que la *Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments* (L.R.Q., c. P-29), modifiée en juin 2000, comporte une disposition pouvant obliger les exploitants d'entreprises agroalimentaires à mettre en place un système de traçabilité dont les exigences seront prescrites par règlement. L'objectif visé par ces modifications est avant tout d'ordre sanitaire : améliorer la sécurité alimentaire et le contrôle des maladies pouvant affecter le cheptel québécois.

L'identification des animaux ou de lots d'animaux dans les jours suivant la naissance et l'enregistrement de leurs déplacements, de leur ferme d'origine jusqu'à l'abattoir, permet d'améliorer la rapidité des interventions lors de situations critiques. Ainsi, la découverte d'une maladie importante pouvant affecter la santé des troupeaux ou la détection dans une carcasse d'un agent chimique ou pathogène ayant un impact probable sur la santé humaine serait alors beaucoup moins dommageable pour les producteurs agricoles. Outre les avantages pour la santé animale et la sécurité alimentaire, la traçabilité permet aussi d'augmenter la confiance entre les différents intervenants de la chaîne bioalimentaire, d'améliorer la compétitivité des secteurs sur les marchés nationaux et internationaux et de répondre aux exigences des consommateurs, qui sont de plus en plus préoccupés par la qualité et l'origine des aliments qu'ils achètent.

La mise en œuvre et la gestion d'un système d'identification et de traçabilité demeure une opération complexe et onéreuse : évaluation et achat des identifications, développement de la base de données, transmission de l'information au fichier de traçabilité, validation des données qui alimentent le fichier, mise à jour du fichier, multiplicité des intervenants. Toutefois, le fait de retarder l'implantation d'un système de traçabilité pourrait s'avérer encore plus coûteux s'il survenait une crise.

ANNEXES

Tableau 2.1A

Allocations totales de poulet, pour différentes périodes, Canada, 1990 à janvier 2001

Période	Atlantiques	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique	Canada
	- 000 kg -					
1990	43 937	169 222	191 615	81 130	58 916	544 820
1991	44 221	166 862	193 387	80 990	65 740	551 200
1992	44 032	167 837	192 651	81 340	70 432	556 292
1993	46 407	175 966	205 126	86 061	80 707	594 268
1994	52 011	203 847	241 480	97 873	92 252	687 463
Du 1er janv. 1995 au 23 déc. 1995[1]	54 311	196 297	228 917	99 274	97 641	676 440
Du 24 déc. 1995 au 18 janv. 1997[2]	63 032	220 701	254 685	112 287	108 100	758 806
Du 19 janv.1997 au 20 déc. 1997[3]	56 634	200 787	230 335	104 059	98 800	690 615
Du 21 déc. 1997 au 16 janv. 1999[4]	69 198	245 659	282 817	132 361	121 256	851 290
Du 17 janv. 1999 au 12 fév. 2000[5]	71 917	259 756	293 860	143 304	125 687	894 524
Du 13 fév. 2000 au 13 janv. 2001[6]	64 738	229 527	262 702	130 283	112 913	800 163

1 : Inclut les périodes P-1, P-2, P-3, A-01, A-02, A-03.
2 : Inclut les périodes de A-04 à A-10.
3 : Inclut les périodes de A-11 à A-16.
4 : Inclut les périodes de A-17 à A-23.
5 : Inclut les périodes de A-24 à A-30.
6 : Inclut les périodes de A-31 à A-36.

Sources : - *Les Producteurs de poulet du Canada.*
- *MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.*

Tableau 2.2A

Nombre de poulet autorisé hors contingent, 2000-2001

Province	TN	IPÉ	NÉ	NB	QUÉ	ONT	MAN	SAS	ALB	CB
Quantité autorisée annuellement / producteur	100	500	50	200	100	Consommation à la ferme	999	999	2 000 / producteur ou 6 000 pour un groupe d'exploitants réunis en communauté	200

Sources : - *Accord fédéral-provincial de 2001 sur le poulet.*
- *MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.*

Tableau 2.3A

Répartition de la production de poulet au Canada, 1990 à 2000

ANNÉE	Atlantiques	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique	Canada
			- % -			
1990	7,7	29,6	34,4	15,9	12,4	100
1991	7,8	29,4	34,5	15,8	12,6	100
1992	7,8	29,7	33,8	15,7	13,0	100
1993	7,7	28,9	33,9	15,6	13,8	100
1994	7,6	28,9	34,3	15,2	14,0	100
1995	8,1	28,8	33,5	15,2	14,4	100
1996	8,2	28,9	33,7	14,8	14,4	100
1997	8,1	28,9	33,4	15,0	14,7	100
1998	8,2	28,4	33,2	15,4	14,8	100
1999	8,0	28,1	32,7	15,9	15,4	100
2000	7,9	27,8	32,5	16,1	15,7	100
Croissance (%) 1990-2000	**2,6**	**-6,0**	**-5,6**	**1,2**	**26,5**	

Sources : - Statistique Canada, Production de volaille et oeufs, cat. 23-202
- Les Producteurs de poulet du Canada, Repères, 24 janvier 2001
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Tableau 2.4A

Nombre d'entreprises de production de poulet au Canada, 1990 à 2000

ANNÉE	Atlantiques	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique	Canada
1990	132	690	875	459	238	2 394
1991	139	693	980	448	255	2 515
1992	139	700	970	456	260	2 525
1993	134	736	1 011	530	273	2 684
1994	138	704	1 086	526	288	2 742
1995	140	724	1 096	535	302	2 797
1996	140	719	1 084	512	302	2 757
1997	146	727	1 064	505	308	2 750
1998	147	744	1 093	510	303	2 797
1999	147	737	1 150	524	301	2 859
2000	137	729	1 150	511	290	2 817
Croissance (%) 1990-2000	**3,8**	**5,7**	**31,4**	**11,3**	**21,8**	**17,7**

Sources : - Les Producteurs de poulet du Canada, Manuel de données sur le poulet
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole

Tableau 2.5A

Prix payés aux producteurs de poulet à griller, Canada, 1990 à 2000

ANNÉE	Vancouver	Edmonton	Régina	Winnipeg	Toronto	Montréal	Moncton	Halifax	St-John's
	- cents / kg -								
1990	120,9	122,2	120,0	117,6	121,8	120,9	ND	ND	ND
1991	117,8	118,5	115,8	112,6	117,4	115,3	ND	ND	ND
1992	114,4	115,4	113,4	112,9	115,1	114,1	ND	ND	ND
1993	114,6	116,0	115,7	114,0	122,6	116,2	ND	ND	ND
1994	110,4	109,5	110,0	106,3	110,4	107,9	ND	ND	ND
1995	110,3	108,2	110,1	105,5	108,7	108,8	ND	ND	ND
1996	128,5	120,8	126,9	123,0	124,5	124,7	ND	ND	ND
1997	129,6	124,7	125,9	124,1	125,7	125,0	130,9	129,4	159,0
1998	125,8	116,1	121,7	119,9	122,1	121,1	127,4	125,4	148,7
1999	118,0	106,3	113,7	112,3	113,6	113,3	119,5	118,6	142,8
2000	116,1	105,7	113,0	111,4	113,3	113,4	119,9	117,8	127,3
MOYENNE (%)					- % -				
1990-2000	118,8	114,8	116,9	114,5	117,7	116,4	ND	ND	ND
1997-2000	122,4	113,2	118,6	116,9	118,7	118,2	124,4	122,8	144,4

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, Revue du marché avicole.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Tableau 2.6A

Prix payés aux producteurs de poulet à rôtir, Canada, 1997 à 2000

ANNÉE	Vancouver	Edmonton	Régina	Winnipeg	Toronto	Montréal	Halifax	St-John's
	- cents / kg -							
1997	139,5	136,7	134,7	125,1	128,7	132,0	140,4	159,0
1998	135,6	123,6	131,4	120,9	125,1	128,1	138,8	148,7
1999	127,8	113,3	124,3	113,3	117,3	120,3	128,3	142,8
2000	125,4	121,9	123,5	112,4	117,6	120,4	126,8	127,3
Moyenne	132,1	123,9	128,5	117,9	122,2	125,2	133,5	144,4

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, Revue du marché avicole.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Tableau 3.1A

Allocations commerciales de dindon au Canada de 1990-1991 à 2000-2001

ANNÉE	Nouvelle-Écosse Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique	Canada
			- 000 000 kg -			
1990-1991	6,0	28,7	49,4	24,4	12,9	121
1991-1992	6,0	29,0	50,0	24,7	13,2	123
1992-1993	5,6	27,7	47,7	23,6	12,4	117
1993-1994	5,8	28,3	48,8	24,3	13,3	120
1994-1995	6,3	29,8	53,1	25,9	14,8	130
1995-1996	6,3	29,4	52,1	25,5	14,9	128
1996-1997	6,3	29,4	52,1	25,5	14,9	128
1997-1998	6,0	28,0	49,6	24,3	14,2	122
1998-1999	6,0	28,0	49,6	24,3	14,2	122
1999-2000	6,4	29,8	52,7	25,8	15,2	130
2000-2001	6,5	30,0	53,1	26,0	15,4	131
Taux de croissance annuel moyen (%)	**0,8**	**0,3** (1)	**0,6** (1)	**0,5** (1)	**1,8**	**0,7** (1)

(1) Non significatif

Sources : - OCCD.

- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Tableau 3.2A

Répartition des allocations commerciales de dindon au Canada 1990-1991 à 2000-2001

ANNÉE	Nouvelle-Écosse Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique	Canada
			- % -			
1990-1991	4,9	23,6	40,7	20,1	10,6	100
1991-1992	4,9	23,6	40,7	20,1	10,7	100
1992-1993	4,8	23,7	40,8	20,2	10,6	100
1993-1994	4,8	23,5	40,5	20,2	11,0	100
1994-1995	4,9	23,0	40,8	19,9	11,4	100
1995-1996	4,9	22,9	40,6	19,9	11,6	100
1996-1997	4,9	22,9	40,6	19,9	11,6	100
1997-1998	4,9	22,9	40,6	19,9	11,6	100
1998-1999	4,9	22,9	40,6	19,9	11,6	100
1999-2000	4,9	22,9	40,6	19,9	11,7	100
2000-2001	4,9	22,9	40,5	19,9	11,8	100

Sources : - OCCD.

- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Tableau 3.3A
Répartition de la production totale de dindon au Canada, 1990 à 2000

ANNÉE	Nouvelle-Écosse Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique	Canada
			- % -			
1990	4,5	22,3	42,2	21,0	10,1	100
1991	4,6	21,6	42,9	20,3	10,7	100
1992	4,4	21,4	44,7	19,6	10,0	100
1993	4,3	23,6	42,3	19,6	10,2	100
1994	4,5	20,7	44,0	19,8	11,1	100
1995	4,3	22,2	42,6	19,5	11,5	100
1996	4,3	21,2	45,9	18,2	10,4	100
1997	4,0	21,3	45,8	18,3	10,6	100
1998	3,5	21,5	44,8	18,8	11,5	100
1999	4,3	22,2	42,4	18,8	12,3	100
2000	4,1	22,4	44,0	17,6	11,8	100
Croissance (%) 1990-2000	**-6,9**	**0,0**	**4,5**	**-15,8**	**17,1**	

Sources : - Statistique Canada, Production de volaille et oeufs, cat. 23-202.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Tableau 3.4A
Nombre d'entreprises de production de dindon au Canada, 1990 à 2000

ANNÉE	Nouvelle-Écosse Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique	Canada
			- nombre -			
1990	40	145	160	184	57	586
1991	36	152	153	176	54	571
1992	36	152	153	176	54	571
1993	36	154	154	166	55	565
1994	36	153	159	164	56	568
1995	36	152	161	164	55	568
1996	36	145	162	162	55	560
1997	29	144	161	161	55	550
1998	40	148	157	160	53	558
1999	39	142	161	160	49	551
2000	41	141	167	147	50	546
Croissance (%) 1990-2000	**2,5**	**-2,8**	**4,4**	**-20,1**	**-12,3**	**-7**

Sources : - OCCD, Données sur le dindon canadien 2000.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Tableau 3.5A

Prix payés aux producteurs de dindon à griller de moins de 5,4 kg, 1990 à 2000

ANNÉE	Vancouver	Edmonton	Régina	Winnipeg	Toronto	Montréal	Fredericton	Halifax
	- cents / kg -							
1990	156,5	155,6	153,0	147,5	151,7	140,9	ND	151,1
1991	149,3	150,9	148,6	144,4	147,8	136,4	149,2	147,2
1992	143,7	146,4	143,4	137,8	142,6	132,1	141,4	141,8
1993	144,8	147,2	143,8	139,4	145,8	133,7	144,8	145,1
1994	148,2	149,2	146,2	141,4	145,9	137,3	145,6	146,2
1995	149,9	147,3	146,0	141,0	145,4	138,0	143,8	144,8
1996	162,2	159,3	158,6	153,3	159,2	150,1	155,8	163,0
1997	160,0	158,4	156,1	153,4	157,6	149,2	153,2	156,6
1998	157,2	155,3	153,4	152,1	155,1	146,8	150,8	150,5
1999	151,6	148,7	146,7	146,0	148,7	140,4	143,9	143,5
2000	151,9	148,5	147,2	146,8	148,6	140,8	ND	142,6
Moyenne	152,3	151,5	149,4	145,7	149,9	140,5	147,6	148,4

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, Revue du marché avicole.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Tableau 3.6A

Prix payés aux producteurs de dindon à griller entre 5,4 kg et 9,0 kg, 1990 à 2000

ANNÉE	Vancouver	Edmonton	Régina	Winnipeg	Toronto	Montréal	Fredericton	Halifax
	- cents / kg -							
1990	156,5	154,9	153,0	147,5	151,4	145,9	ND	152,8
1991	149,2	149,6	147,8	144,2	147,2	140,7	ND	148,7
1992	143,3	142,1	139,3	137,3	138,4	132,9	ND	140,0
1993	143,8	142,2	138,8	136,2	140,7	132,2	ND	142,2
1994	146,6	144,1	141,1	137,9	142,1	134,1	ND	141,5
1995	145,1	141,7	140,4	138,6	142,0	136,5	ND	140,0
1996	158,4	155,4	154,8	151,8	156,3	147,5	156,0	157,9
1997	157,8	155,3	154,0	151,5	154,4	147,3	151,3	154,8
1998	155,0	151,8	150,9	149,0	151,6	144,8	148,8	148,5
1999	149,1	145,2	144,2	143,5	145,2	138,4	142,3	141,8
2000	149,4	145,7	144,7	144,7	145,8	139,0	ND	142,3
Moyenne	150,4	148,0	146,3	143,8	146,8	139,9	ND	146,4

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, Revue du marché avicole.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Tableau 3.7A

Prix payés aux producteurs de dindon lourd, 1990 à 2000

ANNÉE	Vancouver	Edmonton	Régina	Winnipeg	Toronto	Montréal	Fredericton	Halifax
	- cents / kg -							
1990	160,4	157,6	158,6	148,1	151,2	156,7	ND	155,5
1991	151,6	148,0	146,7	135,5	138,7	147,4	ND	142,6
1992	141,9	138,4	135,8	126,9	130,0	135,2	ND	133,7
1993	140,3	138,2	134,8	130,1	134,1	136,2	ND	137,9
1994	143,4	140,9	137,9	134,8	138,4	139,8	ND	141,7
1995	142,8	139,6	138,3	136,9	138,2	140,5	ND	140,6
1996	157,0	152,3	152,2	149,1	154,0	152,1	156,8	157,1
1997	157,2	153,6	152,3	149,1	150,2	152,0	152,0	155,9
1998	158,0	156,7	155,7	152,9	153,9	156,0	156,0	156,1
1999	154,1	151,7	150,7	148,2	149,2	151,2	151,2	151,2
2000	154,8	152,2	151,2	148,2	149,8	151,7	ND	151,7
Moyenne	150,1	147,2	145,6	141,2	143,6	146,2	ND	146,8

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada. Revue du marché avicole.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Figure 3.1A

Production de dindon en Ontario par catégorie, 1990 à 2000

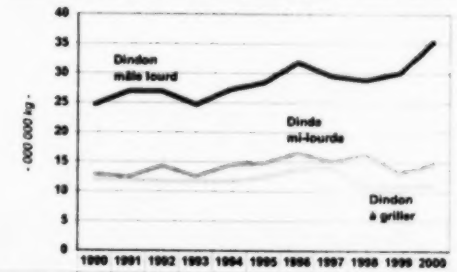

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Dindon à griller	12,0	12,0	11,8	11,7	11,7	12,5	13,8	14,2	10,8	10,8	11,1
Dinde mi-lourde	12,9	12,5	14,3	12,5	14,4	14,8	16,4	15,1	16,3	13,2	14,6
Dindon mâle lourd	24,6	26,9	26,9	24,6	27,2	28,4	31,8	29,5	28,8	30,1	35,4
Dindon adulte	4,7	4,6	5,7	5,0	5,1	4,8	5,3	5,6	6,6	5,4	5,7
Total	54,2	56,0	58,7	53,9	58,4	60,4	67,3	64,4	62,5	59,5	66,8

Sources - OCCD. Données sur le dindon canadien 2000.
- MAPAQ. Direction de la sécurité du revenu agricole

Figure 3.2A

Production de dindon en Colombie-Britannique par catégorie 1990 à 2000

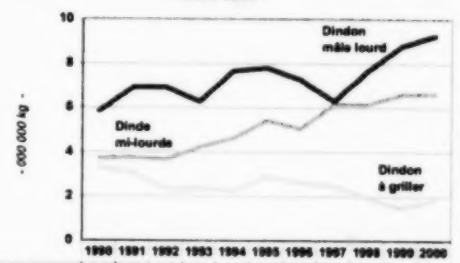

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Dindon à griller	3,3	3,1	2,3	2,4	2,3	2,9	2,6	2,5	1,9	1,5	1,8
Dinde mi-lourde	3,7	3,8	3,7	4,2	4,6	5,4	5,1	6,1	6,2	6,6	6,6
Dindon mâle lourd	5,9	6,9	6,9	6,3	7,7	7,8	7,3	6,3	7,6	8,8	9,3
Dindon adulte	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2
Total	13,0	13,9	13,1	13,0	14,7	16,3	15,1	15,1	16,0	17,0	17,9

Sources - OCCD. Données sur le dindon canadien 2000.
- MAPAQ. Direction de la sécurité du revenu agricole.

Tableau 5.1A

Liste des abattoirs sous inspection gouvernementale au Québec en 2000

NOM DE L'ENTREPRISE	LOCALISATION
Établissements sous inspection fédérale	
Olymel	3 usines : Saint-Jean-Baptiste de Rouville, Berthierville, Saint-Damase
Exceldor	2 usines : Saint-Anselme, Saint-Damase
Volailles Grenville Inc.	Grenville
Volailles Giannone Inc.	Saint-Cuthbert
Volaille Marvid	Montréal-Nord
Abattoir Massicotte et Fils Inc.	Saint-Luc de Vincennes
Abattoir Mascouche	Mascouche
Ferme des Becs Fins Inc.	Mirabel
Abattoir des Agriculteurs Inc.	Saint-Apollinaire
Abattoir Agri-Bio	Saint-Agapit
Établissements sous inspection provinciale	
Ferme des Voltigeurs Inc.	Drummondville
Abattoir Charron Inc.	Saint-André-Avallin
Ferme Orléans Inc.	Saint-Laurent
W. Zinman Enr.	Montréal
Abattoir Rolland Pouliot & Fils Inc.	Saint-Henri
Abattoir Ducharme Inc.	Saint-Alphonse de Granby

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada.

- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Tableau 5.2A

Abattage de volaille, Québec, Ontario, provinces de l'Ouest et Canada, 1990 à 2000

ANNÉE	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000[1]
POULET	- 000 000 kg -										
QUÉ	169,4	165,8	166,9	174,7	197,3	201,9	210,2	218,3	218,9	228,9	234,5
ONT	198,6	199,2	197,7	209,6	239,8	228,6	239,9	250,2	271,1	282,6	292,7
Prairies	80,3	80,7	81,7	87,7	98,1	100,4	102,2	110,9	119,5	132,0	140,4
C.B.	70,2	71,5	74,5	84,3	96,5	99,2	102,9	109,5	117,7	129,0	137,0
CAN	559,4	561,0	566,1	603,0	685,2	686,8	714,0	749,2	793,2	839,1	874,2
DINDON	- 000 000 kg -										
QUÉ	28,8	28,5	25,4	29,9	27,6	33,1	32,2	31,0	31,6	34,4	37,4
ONT	56,2	57,5	62,9	56,1	59,9	62,4	68,5	67,1	63,6	60,1	67,7
Prov. Ouest	39,3	39,8	38,3	37,5	40,8	43,6	41,8	41,4	41,7	42,5	44,7
CAN	129,8	131,6	132,6	128,9	134,1	143,5	147,0	142,9	138,9	139,5	152,4
TOTAL	- 000 000 kg -										
QUÉ	198,2	194,2	192,3	204,6	224,9	235,0	242,5	249,3	250,5	263,4	271,9
ONT	254,8	256,7	260,6	265,7	299,6	291,0	308,4	317,3	334,7	342,6	360,4
Prov. Ouest	189,7	192,0	194,6	209,6	235,5	243,2	246,9	261,8	278,9	303,4	322,0
CAN	689,2	692,6	698,8	731,9	819,4	830,3	860,9	892,2	932,1	978,6	1 026,5

(1) Données provisoires

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, Revue annuelle du marché agricole.
-MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Tableau 5.3A

Statistiques générales sur l'industrie de la transformation et surtransformation de volaille, 1990 à 1998

ANNÉE	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
QUÉBEC									
Nombre d'établissements	28	29	27	27	26	27	27	27	30
Nombre de travailleurs à la production	3 108	3 028	3 412	3 435	3 262	3 311	3 364	4 087	4 808
Autres corps d'emplois	302	412	395	375	512	558	419	463	630
Heures payées à la production en '000	6 282	6 517	6 881	6 959	6 989	7 008	6 651	8 353	9 085
Salaires à la production en M$	82,40	88,90	91,10	89,10	89,50	91,60	89,90	106,00	112,60
Salaires à la production/heure ($/hres)	13,12	13,64	13,24	12,80	12,81	13,07	13,52	12,69	12,39
Coûts des matières premières en M$	398,20	383,90	434,80	402,50	396,70	451,70	427,20	528,50	561,90
Valeur des livraisons, fabrication en M$	557,91	581,83	586,45	631,67	667,56	610,43	635,77	759,07	844,21
Valeur ajoutée en M$	159,40	191,90	141,90	222,10	258,00	157,50	200,40	223,10	272,30
Combustible et électricité en M$	6	6	8	8	9	9	8	9	10
ONTARIO									
Nombre d'établissements	40	40	35	32	33	32	37	34	32
Nombre de travailleurs à la production	5 362	4 953	5 539	5 662	5 139	5 263	5 486	5 572	5 582
Autres corps d'emplois	1 021	1 026	952	919	814	927	1 063	928	1 191
Heures payées à la production en '000	11 646	10 300	11 435	11 339	10 384	10 291	11 449	11 504	11 202
Salaires à la production en M$	132,46	129,26	150,05	152,94	135,33	146,12	159,80	168,49	157,36
Salaires à la production/heure ($/hres)	11,37	12,55	13,12	13,49	13,03	14,20	13,96	14,65	14,05
Coûts des matières premières en M$	759,76	752,72	742,59	790,68	779,57	781,58	871,16	945,29	952,53
Valeur des livraisons, fabrication en M$	1 109,13	1 053,33	1 108,46	1 148,65	1 108,01	1 104,93	1 261,29	1 337,03	1 405,90
Valeur ajoutée en M$	337,36	287,60	355,03	335,08	319,94	311,16	386,50	368,61	436,91
Combustible et électricité en M$	14	14	15	16	15	15	15	17	16
COLOMBIE-BRITANNIQUE [1]									
Nombre d'établissements	11	11	12	ND	12	13	13	14	ND
Nombre de travailleurs à la production	1 097	1 106	1 092	ND	1 426	1 489	1 693	2 040	ND
Autres corps d'emplois	104	106	119	ND	128	137	164	187	ND
Heures payées à la production en '000	2 235	2 339	2 380	ND	3 163	3 130	3 387	4 231	ND
Salaires à la production en M$	25,20	27,90	30,50	ND	44,00	44,70	49,90	63,10	ND
Salaires à la production/heure ($/hres)	11,28	11,93	12,82	ND	13,91	14,28	14,73	14,91	ND
Coûts des matières premières en M$	168,00	179,90	188,60	ND	263,90	280,10	324,40	369,50	ND
Valeur des livraisons, fabrication en M$	223,10	243,00	263,70	ND	360,80	377,20	436,50	505,20	ND
Valeur ajoutée en M$	54,10	64,00	68,70	ND	94,80	93,30	109,50	135,20	ND
Combustible et électricité en M$	2	2	2	ND	3	4	4	5	ND
AUTRES PROVINCES [1]									
Nombre d'établissements	38	34	33	ND	30	31	25	25	ND
Nombre de travailleurs à la production	2 680	2 873	2 835	ND	2 873	2 791	2 912	3 167	ND
Autres corps d'emplois	423	446	331	ND	295	304	316	249	ND
Heures payées à la production en '000	5 577	5 987	5 580	ND	5 898	5 686	5 749	6 211	ND
Salaires à la production en M$	58,94	67,94	65,36	ND	70,17	69,58	74,40	79,41	ND
Salaires à la production/heure ($/hres)	10,57	11,35	11,71	ND	11,90	12,24	12,94	12,79	ND
Coûts des matières premières en M$	343,04	341,49	326,02	ND	339,83	340,62	383,24	418,71	ND
Valeur des livraisons, fabrication en M$	471,87	489,85	477,39	ND	509,63	523,45	589,44	638,70	ND
Valeur ajoutée en M$	127,14	143,51	143,38	ND	166,26	171,04	202,60	204,09	ND
Combustible et électricité en M$	7	8	7	ND	7	7	8	7	ND
CANADA									
Nombre d'établissements	117	114	107	105	101	103	102	100	97
Nombre de travailleurs à la production	12 247	11 960	12 878	13 313	12 700	12 854	13 455	14 866	15 422
Autres corps d'emplois	1 850	1 990	1 797	1 673	1 749	1 926	1 962	1 827	2 381
Heures payées à la production en '000	25 740	25 143	26 276	26 853	26 434	26 115	27 236	30 299	31 058
Salaires à la production en M$	299,00	314,00	337,00	348,00	339,00	352,00	374,00	417,00	411,00
Salaires à la production/heure ($/hres)	11,62	12,49	12,83	12,96	12,82	13,48	13,73	13,76	13,23
Coûts des matières premières en M$	1 669,00	1 658,00	1 692,00	1 761,00	1 780,00	1 854,00	2 006,00	2 262,00	2 321,00
Valeur des livraisons, fabrication en M$	2 362,00	2 368,00	2 436,00	2 598,00	2 646,00	2 616,00	2 923,00	3 240,00	3 432,00
Valeur ajoutée en M$	678,00	687,00	709,00	803,00	839,00	733,00	899,00	931,00	1 074,00
Combustible et électricité en M$	29	30	32	33	34	34	35	38	38

(1) Les données ne sont pas tout à fait comparables, Statistique Canada ayant changé sa classification

Sources : - Statistique Canada, catalogue 31-203

- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Tableau 5.4A

Prix moyens de vente du poulet au Québec, 1990 à 2000

ANNÉE	Prix aux producteurs	Prix de gros		Prix de détail
		poulet reconstitué	poulet entier	
	- $ / kg (poids éviscéré) -			
1990	1,60	ND	2,59	4,36
1991	1,52	ND	2,41	4,10
1992	1,51	ND	2,41	3,99
1993	1,55	2,39	2,50	3,93
1994	1,43	2,04	2,19	3,74
1995	1,44	2,03	2,25	3,63
1996	1,65	2,45	2,63	4,02
1997	1,67	2,33	2,58	4,12
1998	1,61	2,27	2,55	4,08
1999	1,51	1,97	2,36	3,94
2000	1,51	2,02	2,33	4,00

Sources : - Les Producteurs de poulet du Canada, Manuel de données sur le poulet.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Tableau 5.5A

Prix moyens de vente du dindon à griller au Québec, 1990 à 2000

Année	Prix aux producteurs	Prix de gros	Prix de détail
	- $ / kg (poids éviscéré) -		
1990	1,76	2,68	4,16
1991	1,70	2,73	4,14
1992	1,65	2,71	3,97
1993	1,68	2,54	3,84
1994	1,71	2,59	3,91
1995	1,73	2,54	3,71
1996	1,88	2,57	3,75
1997	1,86	2,70	3,83
1998	1,84	2,81	4,01
1999	1,75	3,01	3,87
2000	1,76	2,75	4,05

Sources : - OCCD, Données sur le dindon canadien 2000.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada, Revue du marché avicole.
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Tableau 7.1A
Consommation apparente par personne au Canada, 1980 à 2000

Année	Bœuf	Porc	Poulet	Dindon	Consommation totale de viande
	- kg / personne -				
1980	38,7	32,1	16,8	4,2	95,2
1981	39,7	31,1	16,7	4,1	95,1
1982	39,4	28,4	16,9	3,9	92,3
1983	39,2	29,3	16,9	4,0	93,4
1984	37,3	28,4	17,8	3,9	91,3
1985	37,8	28,9	19,3	3,9	93,7
1986	38,1	27,8	19,9	4,1	93,5
1987	36,1	27,4	21,2	4,2	92,4
1988	36,2	27,9	22,0	4,4	93,7
1989	35,2	28,6	21,5	4,5	93,2
1990	33,9	26,0	22,1	4,5	90,3
1991	33,3	25,9	22,2	4,5	89,8
1992	32,4	28,4	22,3	4,6	92,0
1993	31,1	27,6	23,2	4,4	90,2
1994	31,7	28,4	25,0	4,4	93,0
1995	31,7	27,8	24,8	4,3	92,2
1996	31,4	25,9	24,9	4,1	90,1
1997	31,4	25,4	25,4	4,2	90,6
1998	31,9	27,1	26,1	4,3	93,6
1999	32,6	28,2	27,7	4,2	96,8
2000	31,4	28,6	29,0	4,3	97,2
Taux de croissance moyen annuel (%)	1,4	0,5	2,7	0,4	

Sources : - Statistique Canada, Production de volailles et oeufs, cat. 23-202-XIB.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu.

Tableau 7.2A
Approvisionnement et consommation de poulet au Canada, 1980 à 2000

ANNÉE	Stocks de début	Production	Importations	Ressources totales	Exportations	Stocks de fin	Consommation
				- 000 000 kg -			
1980	19,8	390,2	19,9	429,9	3,1	13,0	413,9
1981	13,0	398,8	23,5	435,3	2,6	17,6	415,2
1982	17,6	397,4	26,2	441,2	1,4	14,3	425,4
1983	14,3	395,2	29,5	439,0	0,0	9,5	429,5
1984	9,5	427,4	36,1	473,0	0,5	15,2	457,4
1985	15,2	472,1	27,8	515,1	2,3	13,7	499,0
1986	13,7	487,4	30,1	531,2	0,5	11,0	519,7
1987	11,0	534,5	36,3	581,9	2,3	19,9	559,7
1988	19,9	539,3	40,6	599,8	0,8	10,9	588,1
1989	10,9	537,8	47,0	595,6	0,7	9,2	585,7
1990	9,2	571,7	48,8	629,7	1,1	15,8	612,8
1991	15,8	575,2	50,6	641,6	4,7	13,9	623,0
1992	13,9	574,4	56,8	645,1	0,9	11,1	633,1
1993	11,1	613,5	53,6	678,1	1,9	11,0	665,3
1994	11,0	695,7	55,4	762,1	15,4	20,4	726,3
1995	20,4	695,1	64,6	780,1	39,0	13,9	727,2
1996	13,9	720,8	61,7	796,4	40,0	19,0	737,4
1997	19,0	750,3	70,1	839,4	57,6	20,0	761,8
1998	20,0	798,5	73,2	891,7	75,0	25,8	790,9
1999	25,8	840,0	78,4	944,2	78,6	22,2	843,3
2000	22,2	877,3	95,6	982,5	82,5	21,9	890,8

Sources : - *Statistique Canada, Consommation des aliments au Canada, cat.32-229-XPB*
- *Statistique Canada, Production de volaille et oeufs, cat. 23-202 XIB.*
- *MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.*

Tableau 7.3A

Approvisionnement et consommation de dindon au Canada, 1980 à 2000

ANNÉE	Stocks de début	Production	Importations	Ressources totales	Exportations	Stocks de fin	Consommation
				- 000 000 kg -			
1980	18,3	100,5	1,6	120,4	1,0	16,9	102,5
1981	16,9	95,4	2,4	114,7	1,2	12,5	101,0
1982	12,5	97,5	1,9	111,9	0,7	13,4	97,8
1983	13,4	96,9	1,6	111,9	0,8	9,9	101,1
1984	9,9	97,7	1,7	109,4	1,5	8,6	99,4
1985	8,6	102,4	3,5	114,5	2,0	11,1	101,4
1986	11,1	105,2	5,3	121,5	2,9	11,2	107,5
1987	11,2	114,9	4,4	130,4	3,4	15,7	111,3
1988	15,7	118,4	2,1	136,2	4,9	14,9	116,4
1989	14,9	120,3	3,8	139,1	6,1	11,3	121,6
1990	11,3	129,0	4,6	144,9	5,8	14,3	124,8
1991	14,3	130,9	5,3	150,6	6,7	16,6	127,3
1992	16,6	131,8	5,3	153,7	6,9	17,7	129,1
1993	17,7	127,9	4,6	150,2	11,2	13,9	125,2
1994	13,9	133,1	5,1	152,1	14,0	10,3	127,9
1995	10,3	142,4	5,1	157,8	17,6	13,6	126,6
1996	13,6	145,7	4,9	164,2	22,6	19,5	122,0
1997	19,5	142,3	6,4	168,2	25,7	15,9	126,6
1998	15,9	139,2	6,9	161,9	22,4	10,8	128,8
1999	10,8	139,6	7,7	158,0	22,0	9,2	126,8
2000	9,2	152,6	6,4	168,2	23,0	14,4	130,8

Sources : - Statistique Canada, Consommation des aliments au Canada, cat. 32-229-XPB
- Statistique Canada, Production de volaille et oeufs, cat. 23-202 XIB.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Tableau 7.4A

Indices des prix à la consommation au Canada, 1980 à 2000

ANNÉE	IPC	Bœuf	Porc	Volaille	Poulet	Dindon
1980	52,4	74,7	58,2	59,0	57,8	65,6
1981	58,9	76,6	67,8	68,5	68,7	71,0
1982	65,3	76,1	79,9	71,6	70,5	78,3
1983	69,1	76,7	79,1	73,9	73,1	79,8
1984	72,1	81,7	78,6	78,5	77,9	83,5
1985	75,0	83,8	80,7	77,4	74,7	92,1
1986	78,1	85,6	93,7	83,7	81,3	95,8
1987	81,5	93,4	102,1	88,2	86,3	98,3
1988	84,8	94,8	97,1	89,0	87,4	97,6
1989	89,0	96,9	98,7	97,6	97,5	97,9
1990	93,3	100,6	107,5	102,3	102,6	100,5
1991	98,5	101,3	105,0	100,5	100,4	100,7
1992	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1993	101,8	105,4	103,9	102,3	102,1	103,2
1994	102,0	106,2	105,8	98,1	97,0	105,2
1995	104,2	105,9	108,4	97,4	96,7	103,3
1996	105,9	101,3	117,1	105,2	105,6	106,7
1997	107,6	102,3	122,6	108,3	109,0	108,5
1998	108,6	102,2	111,6	107,9	108,2	111,1
1999	110,5	104,4	105,4	111,1	110,4	118,5
2000	113,5	111,3	112,1	112,2	110,6	123,9

Sources : - Statistique Canada, Banque Cansim, matrice 7440
- Statistique Canada, L'indice des prix à la consommation, cat. 62-001.
- Les Producteurs de poulet du Canada.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Tableau 7.5A

Approvisionnement et consommation de poulet au Canada, 1980 à 2000

ANNÉE	Stocks de début	Production	Importations	Ressources totales	Exportations	Stocks de fin	Consommation
	- 000 000 kg -						
1980	2,1	31,1	0,4	33,5	1,6	1,5	30,4
1981	1,5	32,4	1,1	35,0	0,4	2,2	32,5
1982	2,2	32,6	3,0	37,8	0,8	2,2	34,8
1983	2,2	35,0	5,2	42,3	1,0	1,2	40,2
1984	1,2	33,4	2,8	37,3	0,3	1,9	35,2
1985	1,9	33,4	2,9	38,1	0,2	2,0	35,9
1986	2,0	25,4	3,0	30,4	0,4	2,5	27,4
1987	2,5	26,0	4,5	33,0	0,2	2,5	30,3
1988	2,5	26,6	4,2	33,2	0,6	2,5	30,1
1989	2,5	26,3	4,1	32,9	0,6	0,6	31,8
1990	0,6	25,9	17,4	43,9	0,1	1,8	42,1
1991	1,8	25,3	17,4	44,5	0,5	0,8	43,2
1992	0,8	26,4	30,2	57,4	1,4	0,7	55,3
1993	0,7	25,0	24,5	50,2	3,6	1,0	45,6
1994	1,0	25,1	23,9	50,0	7,0	1,9	41,1
1995	1,9	25,3	26,5	53,6	10,7	0,9	42,1
1996	0,9	25,7	39,4	65,9	13,7	0,5	51,7
1997	0,5	24,5	51,5	76,6	14,4	0,6	61,5
1998	0,6	25,0	56,9	82,5	19,2	0,9	62,4
1999	0,9	26,2	49,9	77,0	16,0	1,0	60,1
2000	1,0	24,2	50,7	75,9	19,0	1,1	55,9

Sources : - Statistique Canada, Consommation des aliments au Canada, cat. 32-229-XPB
- Statistique Canada, Production de volaille et oeufs, cat. 23-202 XIB.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Tableau 7.6A
Commerce interprovincial de poulet vivant
du Québec avec l'Ontario, 1990 à 2000

ANNÉE	DU QUÉBEC		
	Vente	Achat	Solde
		- kg -	
1990	2 754 116	1 346 813	1 407 303
1991	4 967 197	1 627 539	3 339 658
1992	5 087 943	1 899 404	3 188 539
1993	4 257 262	2 218 821	2 038 441
1994	5 341 207	3 104 545	2 236 662
1995	611 759	3 767 684	(3 155 925)
1996	1 671 118	3 802 282	(2 131 164)
1997	3 212 229	3 620 254	(408 025)
1998	10 855 717	3 382 579	7 473 138
1999	14 415 196	5 318 555	9 096 641
2000	14 178 997	6 089 430	8 089 567

Sources : - Les Producteurs de poulet du Canada.
- FPVQ.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada, Revue du marché avicole.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Figure 7.1A
Achats interprovinciaux de dindon vivant par le Québec
1990 à 2000

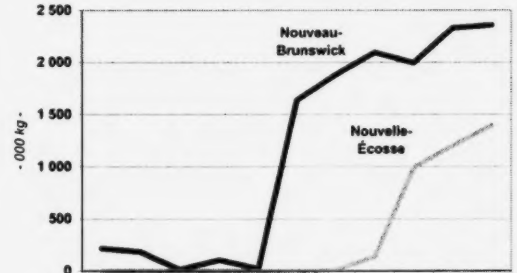

	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00
NB	216	184	14	105	24	1640	1880	2096	1994	2331	2358
NÉ	0	0	0	0	0	0	9	142	993	1204	1395
TOTAL	216	193	14	105	24	1640	1889	2238	2988	3535	3752

Sources : - OCCD.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada.
- MAPAQ, Direction de la sécurité du revenu agricole.

Tableau 10.1A

Consommation apparente de viande par personne aux États-Unis, 1980 à 2000

Année	Boeuf	Porc	Poulet	Dindon
		- kg -		
1980	46,9	33,5	21,3	4,7
1981	47,4	32,0	22,0	4,8
1982	47,2	28,7	22,5	4,8
1983	48,2	30,2	23,0	5,0
1984	48,1	30,0	23,9	5,0
1985	48,5	30,2	24,9	5,3
1986	49,0	28,5	25,6	5,9
1987	47,2	28,7	27,3	6,7
1988	46,8	30,6	28,3	7,1
1989	44,6	30,4	30,1	7,5
1990	43,6	29,1	31,3	7,9
1991	43,3	29,4	32,8	8,1
1992	43,0	31,0	34,4	8,1
1993	42,2	30,7	35,2	8,1
1994	43,7	31,0	36,4	8,2
1995	44,1	30,6	35,9	8,1
1996	44,3	28,7	37,0	8,4
1997	43,4	28,5	38,0	8,0
1998	44,1	30,7	38,3	8,2
1999	44,8	31,5	40,7	8,2
2000	45,0	30,7	40,7	8,1

Sources : - Les Producteurs de poulet du Canada.

- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Direction générale des politiques agroalimentaires